



# **SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS**

*THIRTEENTH YEAR*

**823** *th MEETING: 6 JUNE 1958*

*ème SÉANCE: 6 JUIN 1958*

*TREIZIÈME ANNÉE*

# **CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS**

*NEW YORK*

---

## **TABLE OF CONTENTS**

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/823) .....	1
Adoption of the agenda .....	1
Letter dated 22 May 1958 from the representative of Lebanon to the President of the Security Council concerning "Complaint by Lebanon in respect of a situation arising from the intervention of the United Arab Republic in the internal affairs of Lebanon, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security" (S/4007) .....	1

## **TABLE DES MATIÈRES**

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/823) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Lettre, en date du 22 mai 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban, concernant la question suivante : « Plainte du Liban touchant une situation créée par l'intervention de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban, et dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales » (S/4007) .....	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

*Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

\* \* \*

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

## EIGHT HUNDRED AND TWENTY-THIRD MEETING

Held in New York on Friday, 6 June 1958, at 3 p.m.

## HUIT CENT VINGT-TROISIÈME SÉANCE

Tenue à New-York, le vendredi 6 juin 1958, à 15 heures.

*President:* Mr. T. F. TSIANG (China).

*Present:* The representatives of the following countries: Canada, China, Colombia, France, Iraq, Japan, Panama, Sweden, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

### Provisional agenda (S/Agenda/823)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 22 May 1958 from the representative of Lebanon to the President of the Security Council concerning "Complaint by Lebanon in respect of a situation arising from the intervention of the United Arab Republic in the internal affairs of Lebanon, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security" (S/4007).

### Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

Letter dated 22 May 1958 from the representative of Lebanon to the President of the Security Council concerning "Complaint by Lebanon in respect of a situation arising from the intervention of the United Arab Republic in the internal affairs of Lebanon, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security" (S/4007)

At the invitation of the President, Mr. Charles Malik, representative of Lebanon, and Mr. Omar Loutfi, representative of the United Arab Republic, took places at the Council table.

1. Mr. MALIK (Lebanon): Before I make my formal statement, I think I owe a word of explanation to the Security Council.
2. Lebanon placed its present complaint first before the League of Arab States. We are a member of that regional organization and we wanted its machinery to deal first with our issue. Then we brought it to the attention of the Security Council. The Security Council placed this item on its agenda on Tuesday, 27 May 1958

*Président :* M. T. F. TSIANG (Chine)

*Présents:* Les représentants des pays suivants: Canada, Chine, Colombie, France, Irak, Japon, Panama, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/823)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 22 mai 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban, concernant la question suivante : « Plainte du Liban touchant une situation créée par l'intervention de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban, et dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales » (S/4007).

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

Lettre, en date, du 22 mai 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban, concernant la question suivante : « Plainte du Liban touchant une situation créée par l'intervention de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban, et dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales » (S/4007)

Sur l'invitation du Président, M. Charles Malik, représentant du Liban, et M. Omar Louifi, représentant de la République arabe unie, prennent place à la table du Conseil.

1. M. MALIK (Liban) [traduit de l'anglais]: Je pense que, avant de faire ma déclaration officielle, je dois un mot d'explication au Conseil de sécurité.
2. Le Liban a tout d'abord déposé sa plainte devant la Ligue des Etats arabes. Nous faisons partie de cette organisation régionale, et nous désirions qu'elle soit la première saisie de la question. Ensuite, nous avons porté l'affaire devant le Conseil de sécurité, qui l'a inscrite à son ordre du jour le mardi 27 mai 1958

[818th meeting]. At that time, the Arab League had already called a meeting on this matter for Saturday, 31 May. The Government of Lebanon, therefore, requested the Council, on 27 May, only to place the item on its agenda and not to enter into a substantive examination of the issue in order that the Arab League might be given the first chance to deal with the matter. We also asked that the Council meet again on this question one week later, namely on Tuesday, 3 June. The Council was good enough to accede to both these requests.

3. On Saturday, 31 May, the Arab League began considering this matter. It became apparent on Monday, 2 June, that it needed a little more time for the various delegations to confer with one another and with their Governments. We therefore asked the Security Council at its 820th meeting on 2 June to postpone for forty-eight hours the meeting scheduled for the following day. The Council again kindly acceded to our request.

4. Thus the Council was to meet yesterday to consider the question. A few minutes before the meeting we received conflicting reports about the proceedings at the Arab League, and I had at once to get in touch with Beirut by telephone. I decided, as a result, to presume once more upon the Council's forbearance and to request one last postponement of twenty-four hours. The Council for the third time granted our request. The Government of Lebanon is grateful to the representatives here and to their Governments for their understanding.

5. The Arab League has been in session for six days on this question. It has taken no decision on it. Consequently, the Government of Lebanon is now bound, much to its regret, to press this issue before the Security Council. We are all the more bound to do so as the information I have just received indicates that the intervention of which we complain is increasing both in scope and in intensity.

6. This is the statement I wanted to make before I proceeded to my formal statement, in order to explain the events of the last few days in the Council. I come now to the presentation of the case.

7. I have never before defended or pleaded for Lebanon directly in the United Nations. It is true that there is always a direct bearing upon one's own country in everything one does or says at the United Nations. But Lebanon has never been the central theme of my speeches here. This central theme was often human rights, often again technical assistance, more than once the problems of development, quite often cultural subjects, several times here at this Council disarmament, again and again the diverse problems of Asia and Africa, very often, indeed, the great issues of freedom and totalitarianism in the tragic world of today.

8. Concerning the Arab world, there has not been a single issue in which I did not take an active part. The Arab world is our world and it was my bounden duty, even apart from formal instructions from my Government, to try to elucidate its problems and

[818<sup>e</sup> séance]. A ce moment-là, la Ligue des Etats arabes avait déjà convoqué une réunion pour le samedi 31 mai. C'est pourquoi, le 27 mai, le Gouvernement libanais a demandé au Conseil de se borner à inscrire la question à son ordre du jour et de ne pas l'examiner à fond, afin que la Ligue puisse s'en occuper la première. Nous avons également demandé au Conseil de se réunir de nouveau une semaine plus tard, c'est-à-dire le mardi 3 juin, pour examiner la question. Le Conseil a bien voulu donner suite à ces deux requêtes.

3. Le samedi 31 mai, la Ligue des Etats arabes a commencé à discuter l'affaire. Lundi, le 2 juin, il est apparu que les diverses délégations avaient besoin d'un peu plus de temps pour conférer les unes avec les autres ainsi qu'avec leurs gouvernements respectifs. Nous avons donc demandé au Conseil de sécurité, à sa 820<sup>e</sup> séance, le 2 juin, de différer de 48 heures la séance prévue pour le lendemain. Une fois encore, le Conseil a bien voulu donner suite à notre requête.

4. Le Conseil devait donc se réunir hier pour examiner la question. Quelques minutes avant la séance, nous avons reçu des nouvelles contradictoires au sujet des délibérations de la Ligue des Etats arabes, et j'ai dû prendre immédiatement contact avec Beyrouth, par téléphone, après quoi j'ai décidé de faire appel une fois de plus à l'indulgence du Conseil et de demander un dernier ajournement de 24 heures. Pour la troisième fois, le Conseil a donné son assentiment. Le Gouvernement libanais est reconnaissant aux membres du Conseil et à leurs gouvernements de leur attitude compréhensive.

5. La Ligue des Etats arabes discute cette question depuis six jours. Elle n'a pris aucune décision. En conséquence, le Gouvernement libanais se voit obligé, à son grand regret, d'insister pour que le Conseil de sécurité s'occupe de l'affaire, d'autant plus que, d'après les renseignements qui viennent de me parvenir, l'intervention qui fait l'objet de notre plainte prend de plus en plus d'ampleur et d'intensité.

6. Voilà ce que je tenais à dire avant de passer à ma déclaration officielle, pour expliquer les événements de ces derniers jours. J'en arrive maintenant à l'exposé de l'affaire.

7. Jamais encore je n'ai eu à défendre directement le Liban ou à plaider pour lui devant l'Organisation des Nations Unies. Il est vrai que tout ce qui se fait ou se dit aux Nations Unies influe directement sur chacun de nos pays. Cependant, le Liban n'a jamais été le thème central des discours que j'ai prononcés ici. J'ai souvent parlé des droits de l'homme, souvent aussi de l'assistance technique, plus d'une fois des problèmes de développement, très souvent de questions culturelles, plusieurs fois du désarmement. J'ai traité à maintes reprises des différents problèmes qui concernent l'Asie et l'Afrique, très souvent des grands problèmes de la liberté et du totalitarisme qui se posent dans le monde tragique d'aujourd'hui.

8. Pour ce qui est du monde arabe, il n'est pas une seule question à la discussion de laquelle je n'ai pris une part active. Le monde arabe est notre monde, et j'avais l'impérieux devoir, même en dehors des instructions formelles de mon gouvernement, de m'efforcer

defend its causes. Whether it was Morocco, or Algeria, or Tunis or Libya, or Egypt in the diverse phases of its problems under discussion at the United Nations, whether it was Yemen, or Saudi Arabia in its interests in the Gulf of Aqaba and elsewhere, or the other struggling Arab countries in the Arabian peninsula, whether it was that momentous theme Palestine with its infinite modulations since 1946 here at the United Nations and in world public opinion, or whether it was Jordan, or Syria — the records of the United Nations contain by now, I suppose, millions of words by me on these great Arab questions. I do not claim that this verbiage achieved much, or that in any given instance it exhausted its subject; I only hold that in all these cases Lebanon tried, through its representative, to be fair, constructive, truthful and concerned not only with the rights of the Arabs, which was indeed its absolute duty, but with the fundamental interests of the world community as a whole and of peace itself. I also suggest that perhaps no single man, Arab or non-Arab, was granted the opportunity that was cumulatively granted me — out of no virtue of my own but through a strange and fortuitous concatenation of circumstances — for massive intervention in behalf of my Arab brethren at the United Nations during the last thirteen years. I am proud of this record.

9. As the circle of fate must be closed, the turn of Lebanon has now come. It seems fate would not spare me this ordeal, for an ordeal it certainly and painfully is to have to defend one's own country, not against foreigners, but against one's own friends and kinsmen. I shall rise to this task with humility and without malice, and in a spirit of absolute good will. That Lebanon, peaceful and little Lebanon, Lebanon that never harmed and can never harm anybody, Lebanon that by its very character can only dedicate itself to the arts of peace and to the service of the human person, that Lebanon, whose very existence depends upon confidence and friendship prevailing between it and the other Arab States, that this essentially good Lebanon should ever have to defend itself in the Security Council, and indeed defend itself with respect to one of its sister Arab States, would appear truly incredible. It is a great spiritual trial, and one can only pray that as he is tried he will not prove unworthy of the highest he knows.

10. The circle of fate has also to be closed in another sense. The Arabs have bitterly known, and still know, what it means to struggle against the outside world. There is now the experience of an inner struggle. A great people achieves its historic destiny by facing up, not only to the challenges of the world, but especially to its own inner trials and problems. The various trends, tendencies and movements agitating and fermenting the Arab world today are bound to confront, struggle and come to terms with one another. In this way history grinds maturity and strength.

11. The case which we have brought to the attention of the Security Council consists of three claims. The

d'élucider ses problèmes et de défendre ses causes. Qu'il s'agisse du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie, de la Lybie, des diverses phases des problèmes concernant l'Egypte et qu'examine l'Organisation, qu'il s'agisse du Yémen, des intérêts de l'Arabie Saoudite dans le golfe d'Akaba et ailleurs, qu'il s'agisse des autres Etats arabes en lutte dans la péninsule d'Arabie, ou de la Palestine, question mémorable dont on connaît les détours infinis depuis 1946, tant aux Nations Unies que dans l'opinion publique mondiale, ou encore de la Jordanie ou de la Syrie, les archives de l'Organisation contiennent, je pense, des millions de mots que j'ai prononcés sur ces grands problèmes du monde arabe. Je ne prétends pas que tout cela ait abouti à grand-chose ou que j'aie épousé le sujet dans un cas donné. J'affirme simplement que, dans chacun de ces cas, le Liban s'est efforcé, par l'intermédiaire de son représentant, d'être juste, constructif, vérifique, et soucieux de défendre, non seulement les droits des Arabes, ce qui était certainement son devoir le plus absolu, mais aussi les intérêts fondamentaux de la communauté mondiale tout entière ainsi que ceux de la paix elle-même. Je pense également qu'aucun homme, arabe ou non, ne s'est vu donner comme moi, au cours des 13 dernières années — et non pas pour mes qualités propres, mais par un concours étrange et fortuit de circonstances — l'occasion d'intervenir si souvent devant les Nations Unies, au nom de mes frères arabes. J'en suis fier.

9. Comme il faut bien que le cercle du destin se referme, c'est aujourd'hui le tour du Liban. Il semble que le sort n'ait pas voulu m'épargner cette épreuve, car c'est certainement une épreuve, et une épreuve pénible, que de devoir défendre son propre pays, non pas contre des étrangers, mais contre ses propres amis, ses frères de race. J'entreprendrai cette tâche avec humilité et sans malveillance, animé d'une bonne volonté totale. Que le Liban, ce petit pays pacifique qui n'a jamais et ne pourra jamais faire de tort à personne, le Liban qui, par sa nature même, ne peut que se vouer aux arts de la paix et au service de la personne humaine, le Liban dont l'existence même dépend de la confiance et de l'amitié qui existent entre lui et les autres Etats arabes, que ce Liban essentiellement bon ait jamais eu à se défendre devant le Conseil de sécurité, et à se défendre contre l'un de ses frères arabes, voilà qui semble vraiment incroyable. C'est là une dure épreuve spirituelle, et l'on ne peut que prier pour que celui qui est ainsi éprouvé ne se montre pas indigne de sa noble cause.

10. Le cercle du destin doit également se refermer dans un autre sens. Les Arabes apprennent à leurs dépens ce que c'est que de lutter contre le monde extérieur. A cette lutte, qui n'est pas terminée, s'ajoute maintenant une lutte intérieure. Un grand peuple réalise sa destinée historique en faisant face non seulement au défi que lui lance le monde, mais aussi et surtout à ses propres épreuves et à ses problèmes internes. Les diverses tendances, les aspirations et les mouvements qui de nos jours agitent et travaillent le monde arabe ne peuvent manquer de s'opposer, d'entrer en conflit et de transiger les uns avec les autres. C'est ainsi que l'histoire engendre la force et la maturité.

11. La plainte que nous avons portée devant le Conseil de sécurité se fonde sur trois affirmations. Première-

first is that there has been, and there still is, massive, illegal and unprovoked intervention in the affairs of Lebanon by the United Arab Republic. The second is that this intervention aims at undermining, and does in fact threaten, the independence of Lebanon. The third is that the situation created by this intervention which threatens the independence of Lebanon is likely, if continued, to endanger the maintenance of international peace and security. I now proceed to the proof of these three claims.

12. The actuality of the intervention is proven by adducing six sets of facts concerning:

(a) The supply of arms on a large scale from the United Arab Republic to subversive elements in Lebanon;

(b) The training in subversion on the territory of the United Arab Republic of elements from Lebanon and the sending back of these elements to Lebanon to subvert their Government;

(c) The participation of United Arab Republic civilian nationals residing in or passing into Lebanon in subversive and terrorist activities in Lebanon;

(d) The participation of United Arab Republic governmental elements in subversive and terrorist activities and in the direction of rebellion in Lebanon;

(e) The violent and utterly unprecedented press campaign conducted by the United Arab Republic against the Government of Lebanon;

(f) The violent and utterly unprecedented radio campaign conducted by the United Arab Republic inciting the people of Lebanon to overthrow their Government.

13. These six sets of facts taken together establish conclusively the existence of a massive, illegal and unprovoked intervention in the affairs of Lebanon by the United Arab Republic. The proofs of points (a), (b), (c) and (d) fall more properly under the section of my speech devoted to the material aspect of the intervention.

14. The proofs of points (e) and (f), while certainly also affording material evidence, determine more properly the formal character of the intervention, what I called above the second claim, namely, that the intervention aims at undermining, and does in fact threaten, the independence of Lebanon. Consequently, points (e) and (f) — concerning the press and radio campaigns — will be treated in the third section below. The third section also examines the third claim, namely, that the situation created by this intervention is likely, if continued, to endanger the maintenance of international peace and security. There will also be a necessary conclusion at the end of the argument.

15. I come now to the proofs of the three claims and the setting forth of the six sets of facts. The first claim is, as we have seen, that there has been and there still is massive, illegal and unprovoked intervention in the affairs of Lebanon by the United Arab Republic. The following four sets of facts determine materially the actual existence of this intervention.

ment, il y a eu et il y a toujours une intervention massive, illégale et non provoquée de la République arabe unie dans les affaires du Liban. Deuxièmement, cette intervention vise à saper, et menace en fait, l'indépendance du Liban. Troisièmement, la situation créée par cette intervention, qui menace l'indépendance du Liban, semble, si elle se prolonge, devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je vais maintenant établir le bien-fondé de ces trois affirmations.

12. La réalité de l'intervention est prouvée par six séries de faits :

a) Fourniture de grandes quantités d'armes par la République arabe unie à des éléments subversifs au Liban ;

b) Entraînement à la subversion, sur le territoire de la République arabe unie, d'éléments venus du Liban, qui sont ensuite renvoyés dans ce pays pour y renverser le gouvernement ;

c) Participation de ressortissants civils de la République arabe unie, résidant au Liban ou s'y étant infiltrés, à des activités subversives et terroristes au Liban ;

d) Participation d'éléments gouvernementaux de la République arabe unie à des activités subversives et terroristes ainsi qu'à la direction de la rébellion au Liban ;

e) Campagne de presse violente et entièrement sans précédent menée par la République arabe unie contre le Gouvernement libanais ;

f) Campagne radiophonique violente et entièrement sans précédent menée par la République arabe unie pour inciter le peuple libanais à renverser son gouvernement.

13. Ces six séries de faits, dans leur ensemble, établissent de manière concluante qu'il existe une intervention massive, illégale et non provoquée de la République arabe unie dans les affaires du Liban. La preuve des faits a, b, c et d relève plutôt de la partie de mon exposé consacrée à l'aspect matériel de l'intervention.

14. Les preuves concernant les points e et f, bien qu'elles établissent aussi, sans aucun doute, l'existence des faits, déterminent plutôt le caractère formel de l'intervention, ce que je viens d'appeler la deuxième affirmation, à savoir que l'intervention vise à saper, et menace en fait, l'indépendance du Liban. Par conséquent, les faits e et f — campagne de presse et campagne radiophonique — seront traités dans la troisième partie de mon exposé. J'examinerai aussi, dans cette troisième partie, la troisième affirmation, à savoir que la situation créée par cette intervention semble, si elle se prolonge, devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Enfin, mon exposé aura nécessairement une conclusion.

15. J'en viens maintenant à établir le bien-fondé des trois affirmations et à exposer les six séries de faits. Ce que nous affirmons, en premier lieu, c'est, nous l'avons dit, qu'il y a eu et qu'il y a toujours une intervention massive, illégale et non provoquée de la République arabe unie dans les affaires du Liban. Les quatre séries de faits ci-après établissent la réalité de cette intervention.

16. The first set of facts deals with the supply of arms on a large scale from the United Arab Republic to subversive elements in Lebanon.

(1) On 30 March 1958, a private vehicle with the registration number 4774 was stopped and searched at the customs post of Aboudieh, in North Lebanon. The vehicle, which was entering Lebanese territory from Syria, was found to be carrying the following: 5 semi-automatic guns, 1949 model; 5 semi-automatic guns, 1936 model; and 1,645 bullets. The names inscribed on these guns were names of Syrian soldiers, namely, Mohammed Abdulla, Mazhar Demian, Zakaria (serial No. 121971) and Ahmed El-Sheikh (serial No. 39593).

(2) The Lebanese state police, on 9 April 1958 intercepted and attacked a group of 110 outlaws who entered Lebanon from Syria, carrying arms. The battle between the police and the outlaws lasted several hours, and resulted in the death of three Lebanese and several rebels. Brought to court, the arrested rebels declared as follows:

"Some hundred Lebanese followers of Kamal Jumblatt were convoked to a meeting in Damascus by the leadership of their party on Monday, 7 April 1958. On that day, Jumblatt followers were met in a café in Damascus by a certain officer of the Syrian army who asked them to stay overnight and return the next day. The next day two Syrian army officers presented themselves in the café, put the followers of Jumblatt on an army truck and drove them to the Lebanese frontiers. Before arriving there the truck left the main road, drove into the fields and stopped at an isolated spot. The Syrian officers told the Lebanese to leave the truck, called them up by name and distributed to every one of them a machine gun, 370 bullets and one grenade, while explaining to them how to use these weapons. Then the officers told them to walk into Lebanese territory and to disperse themselves as soon as possible in order to avoid being pursued by Lebanese security officers."

(3) In a report by the state police of North Lebanon, dated 10 April 1958, information was received that four Syrian officers, two of the rank of major and one captain, entered early in April 1958 the Lebanese border villages, Kora Hawik and Moaisra. They met with members of the Jaafar tribe, now in rebellion, and handed them twenty-five army guns. Other arms were distributed at the same period among the tribe of Arab El Oteik in the Wadi Khaled region. These men were subsequently seen carrying military weapons.

(4) In a report, dated 17 April 1958, by the General Security Department of the Begaa district, members of the Hamada, Jaafar and Haj-Hassan tribes had fired about 1,000 bullets on the state police post at El Hermel during the night of 7 April 1958. On the evening of 12 April 1958, the same rebels were met by a certain Mahdi Hamada who arrived from Syria carrying with him two cases of dynamite. During the night of the same day the same rebels threw dynamite at the head-

16. Le premier ensemble de faits concerne la fourniture de grandes quantités d'armes par la République arabe unie à des éléments subversifs au Liban.

1) Le 30 mars 1958, une voiture particulière portant le numéro 4774 a été arrêtée et fouillée au poste de douane d'Aboudieh, dans le Nord du Liban. Ce véhicule, qui pénétrait en territoire libanais venant de Syrie, transportait les armes suivantes : 5 fusils semi-automatiques, modèle 1949 ; 5 fusils semi-automatiques, modèle 1936 ; et 1.645 cartouches. Les noms gravés sur ces armes étaient ceux de soldats syriens : Mohammed Abdulla, Mazhar Denian, Zakaria (matricule 121971), et Ahmed El-Sheikh (matricule 39593).

2) La police d'Etat libanaise a intercepté et pris à partie, le 9 avril 1958, un groupe de 110 hors-la-loi porteurs d'armes qui pénétraient au Liban venant de Syrie. Après un combat de plusieurs heures entre les policiers et les hors-la-loi, on a compté trois Libanais et plusieurs rebelles tués. Les individus arrêtés ont déclaré ce qui suit au tribunal :

« Une centaine de Libanais, partisans de Kamal Jumblatt, ont été invités par les dirigeants de leur parti à se réunir à Damas le lundi 7 avril 1958. Ce jour-là, un certain officier de l'armée syrienne a pris contact avec eux dans un café de Damas et leur a demandé de passer la nuit dans la ville pour revenir le lendemain. Le jour suivant, deux officiers syriens se sont présentés dans le café, ont fait monter les partisans de Jumblatt dans un camion militaire et les ont conduits à la frontière libanaise. Avant d'arriver à la frontière, le camion a quitté la grande route, a roulé à travers champs, et s'est arrêté dans un endroit isolé. Les officiers syriens ont alors ordonné aux Libanais de descendre du camion, ont fait l'appel et ont remis à chaque homme une mitraillette, 370 cartouches et une grenade, en expliquant le fonctionnement de ces armes. Puis les officiers ont donné l'ordre aux hommes d'entrer en territoire libanais et de se disperser aussi vite que possible, afin d'éviter d'être poursuivis par les forces de sécurité libanaises. »

3) Selon un rapport de la police d'Etat du Liban septentrional, en date du 10 avril 1958, quatre officiers syriens, dont deux commandants et un capitaine, se sont rendus au début d'avril 1958 dans les villages frontières de Kora Haouik et de Moaisra, au Liban. Ils y ont rencontré des membres de la tribu Jaafar, maintenant en rébellion, et leur ont remis 25 fusils de guerre. D'autres armes ont été distribuées pendant la même période aux hommes de la tribu d'Arab El Oteik, dans la région de Ouadi Khaled. Des membres de cette tribu ont été aperçus par la suite, alors qu'ils portaient des armes de guerre.

4) Un rapport en date du 17 avril 1958, du Service de la sûreté générale du district de la Bekaa indique que des membres des tribus Hamada, Jaafar et Haj-Hassan ont tiré environ 1.000 coups de feu sur le poste de police d'Etat d'El-Hermel pendant la nuit du 7 avril 1958. Dans la soirée du 12 avril 1958, un certain Mahdi Hamada, qui arrivait de Syrie et apportait deux caisses de dynamite, a rencontré ces rebelles. Cette nuit-là, les rebelles ont dynamité le siège du parti

quarters of the Social-Nationalist Party at El Hermel and made an attempt to destroy the bridge at Dawra.

(5) In the early days of May 1958, it was communicated by the state police at Beqaa district that Sabri Hamada, a leader of the Opposition, was distributing arms to his followers immediately after his return from Syria in a Syrian army jeep.

(6) On 16 May 1958, according to report No. 2413/12 by the state police in the Beqaa valley, a group of armed men penetrated into Lebanon from Syria. They had with them mules carrying arms. When intercepted by the state police and attacked in the fields of the Beqaa by military planes, they fled, leaving several dead who were carrying weapons and ammunition.

(7) During the first week of the present disturbances two sailboats were captured at sea off the Lebanese coast. In the first sailboat there were eleven Palestinians of the Egyptian region of Gaza. They carried with them two machine-guns, one revolver, 740 hand grenades and 4,363 Egyptian pounds. One of them had been convicted of belonging to a terrorist group. This sailboat was captured in front of Ras es Sa'diyat in the vicinity of a private house belonging to the President of the Republic. The second sailboat, captured across from Tabarja, north of Beirut, similarly had on board eleven Palestinians of the same Gaza region. These latter had been convicted once by a military tribunal of having clandestinely entered Lebanese territory. On 21 May 1958, Lebanese naval units arrested another sailboat with six passengers aboard, all Lebanese from Tripoli, who declared that they were returning from the region of Tell Kalakh, in Syria, from which they brought arms after having received training under the direction of Syrian officers in the use of these arms.

(8) According to a report by the Lebanese Deuxième Bureau dated 26 May 1958, a meeting was held in Damascus at the office of the Syrian Deuxième Bureau. Those present were three Lebanese, namely, Ghalib Yagi (Baalbek), Mohammed Yahfusi (Nahlé), and Riad Taha, a journalist of the Opposition. At this meeting the Syrian lieutenant Bourhan Adham gave them instructions to bomb army barracks and armed forces wherever they could find them. They were also instructed to keep off American property and were promised that arms would be delivered in Baalbek by the way of Serghaya. These arms, the Syrian lieutenant said, would be enough to make them unafraid of Lebanese armed forces.

(9) According to a report by the Lebanese General Security Department dated 19 May 1958, three men were arrested near Majdal-Anjar village. Upon being questioned, they confessed that they had been in Damascus by order of the Socialist Party to receive arms and ammunition and carry them back to Deir el Achaïr for the purpose of using them against Lebanese authorities. Trucks of ammunition and arms as well as members of the Syrian armed forces were seen by Security officers in the house of Khazai Aryane, a relative of a prominent Opposition leader in that district.

social-nationaliste d'El-Hermel et ont essayé de détruire le pont de Daoura.

5) La police d'Etat du district de la Bekaa a fait savoir, au début de mai 1958, que Sabri Hamada, un des chefs de l'opposition, avait distribué des armes à ses partisans aussitôt après être revenu de Syrie dans une jeep de l'armée syrienne.

6) Le 16 mai 1958, d'après le rapport n° 2413/12 émanant de la police d'Etat de la vallée de la Bekaa, un groupe d'hommes armés est entré au Liban, venant de Syrie, avec des mulets chargés d'armes. Interceptés par la police d'Etat et attaqués par des avions militaires dans les champs de la Bekaa, les infiltrés s'enfuirent en laissant sur le terrain plusieurs morts, sur lesquels on a trouvé des armes et des munitions.

7) Pendant la première semaine des troubles actuels, deux voiliers ont été saisis au large de la côte libanaise. Le premier transportait 11 Palestiniens de la zone égyptienne de Gaza ; ils possédaient deux mitrailleuses, un revolver, 740 grenades à main et une somme de 4.363 livres égyptiennes. L'un des passagers avait été condamné pour appartenance à un groupe terroriste. Le bateau fut arraisonné au large de Ras es Saadiyât, non loin d'une maison appartenant au Président de la République. L'autre voilier, saisi à la hauteur de Tabarja, au nord de Beyrouth, avait, lui aussi, à son bord 11 Palestiniens venant également de la zone de Gaza. Ces personnes avaient déjà été condamnées par un tribunal militaire pour avoir pénétré clandestinement en territoire libanais. Le 21 mai 1958, des unités de la marine libanaise ont arraisonné un autre voilier ayant à bord six passagers, tous des Libanais de Tripoli, qui déclarèrent qu'ils venaient de la région de Tell Kalakh, en Syrie, d'où ils avaient apporté des armes après avoir appris à s'en servir sous les ordres d'officiers syriens.

8) D'après un rapport du Deuxième Bureau libanais, daté du 26 mai 1958, une réunion s'est tenue à Damas, dans les locaux du Deuxième Bureau syrien. Trois Libanais participaient à cette réunion, à savoir : Ghalib Yagi (de Baalbek), Mohammed Yahfusi (de Nahlé) et Riad Taha, journaliste de l'opposition. Au cours de la réunion, le lieutenant syrien Bourhan Adham leur a donné pour instructions d'attaquer à la bombe les casernes et les troupes partout où ils en rencontreraient. On leur a également donné l'ordre de ne pas toucher aux biens américains et on leur a promis que des armes seraient livrées à Baalbek, via Serghâya. Ces armes, leur a dit l'officier, devaient être suffisantes pour qu'ils n'aient pas à craindre les forces armées libanaises.

9) Un rapport du Service de la sûreté générale du Liban, en date du 19 mai 1958, indique que trois hommes ont été arrêtés près du village de Mejdel Anjar. À l'interrogatoire, ils ont avoué qu'ils s'étaient rendus à Damas par ordre du parti socialiste pour y recevoir des armes et des munitions, qu'ils devaient rapporter à Dar el Achâïr, en vue de les utiliser contre les autorités libanaises. Des agents de la sûreté ont vu des membres de l'armée syrienne ainsi que des camions d'armes et de munitions dans la demeure de Khazai Aryane, parent d'un dirigeant bien connu de l'opposition dans ce district.

(10) In a report by the Lebanese Deuxième Bureau dated 28 May 1958, the following arms and ammunition, restricted to regular army use, were confiscated on Lebanese territory, on 27 and 28 May 1958: at Baalbek, 4 anti-tank grenades "Energa"; at Ain Zabdeh (Beqaa), 1 anti-aircraft gun, 4 cases of mortar shells, army wireless equipment; at Hirj Ain Zabdeh, 1 case containing 10 anti-tank grenades "Energa" and 6 bombs, as well as 1 anti-tank mine. I suggest, Mr. President, that these arms cannot be bought on the open market.

(11) A report by the Lebanese Deuxième Bureau dated 28 May 1958 lists various army weapons and ammunition coming from Syria. These were of different kinds and of various makes, and used only by regular army forces. According to a certain Hisham Naji of Tripoli who was arrested among others on 28 May 1958, these weapons were sent to Mohammed Hamzeh, a prominent Opposition leader in Tripoli. Syrian and Egyptian army marks were found inscribed on them — and I have the pictures of these arms and these marks.

(12) On 12 May 1958 the Consul-General of Belgium in Damascus, Mr. Louis de San, was arrested at the Syrian-Lebanese frontier, and the following were seized in his car: 33 machines guns, 28 revolvers with ammunition, 35 units of gun ammunition, 31 units of revolver ammunition containing 1,500 cartridges, 15,000 cartridges and 1 bomb with an automatic detonator. The Consul-General was carrying with him a letter addressed to a mysterious person in Beirut ordering the bombing of three main streets in Beirut and the Presidential Palace. It also ordered the throwing of explosives in various sectors of the city, the setting up of barricades in the streets, and the killing of Syrian persons living in Beirut as refugees. It is significant that, at the moment of his arrest, Mr. Louis de San refused to allow the search of his car and requested to return to Syria without being searched and without continuing into Lebanon. He pretended that he had been entrusted by his driver with the suitcases containing the weapons and that he was ignorant of their contents. A few minutes later his driver presented himself at the Lebanese Customs, apparently disturbed and accompanied by the chief of the Syrian Customs to inquire about Mr. de San. It should be pointed out that the following night the Lebanese Customs post, at Mazraa that arrested Mr. de San was the subject of an armed attack by several hundred Syrians and Lebanese coming from Syria. This attack will be discussed later [see para. 22 (11)]. The Government of Lebanon had from the beginning expressed its firm belief that the friendly Government of Belgium had nothing whatsoever to do with the activity of Mr. de San.

(13) On 29 May 1958, several persons were arrested in the neighbourhood of Sur (Tyre) in the south of Lebanon for having taken part in subversive activities against the village of Qana. These persons had considerable quantities of arms which they confessed they had received from across the border in Syria from the villages of Al-Ghajar and Baniyas. They also gave the names of scores of people belonging to their villages who had shortly before crossed the frontiers and obtained arms from Syrian army officers. Some of these men made

10) Un rapport du Deuxième Bureau libanais, en date du 28 mai 1958, signale qu'on a confisqué en territoire libanais, les 27 et 28 mai 1958, les armes et munitions de guerre suivantes : à Baalbek, 4 grenades antichars « Energa » ; à Ain Zebdé (district de la Bekaa), 1 pièce antiaérienne, 4 caisses d'obus de mortier et du matériel militaire de radio ; à Hirj Ain Zebdé, 1 caisse contenant 10 grenades antichars « Energa » et 6 bombes, ainsi qu'une mine antichar. Je soutiens que ces armes ne peuvent être achetées dans le commerce.

11) Un rapport du Deuxième Bureau libanais, en date du 28 mai 1958, donne une liste de différentes armes et munitions de guerre venant de Syrie ; elles sont de types et de fabrications divers, et seule l'armée régulière en fait usage. D'après un certain Hisham Naji, de Tripoli, qui a été arrêté avec d'autres personnes le 28 mai 1958, ces armes avaient été envoyées à Mohammed Hamzeh, dirigeant bien connu de l'opposition à Tripoli. On a trouvé sur ces armes des marques militaires syriennes et égyptiennes. Je possède des photographies montrant les armes et les marques.

12) Le 12 mai 1958, le Consul général de Belgique à Damas, M. Louis de San, a été arrêté à la frontière syro-libanaise, et l'on a saisi dans sa voiture les armes suivantes : 33 armes automatiques, 28 revolvers avec munitions, 35 boîtes de munitions pour fusil, 31 boîtes de munitions pour revolver contenant 1.500 cartouches, 15.000 cartouches et 1 bombe munie d'un détonateur automatique. Le Consul général était porteur d'une lettre, adressée à une personne d'identité mystérieuse à Beyrouth, qui donnait pour instructions d'attaquer à la bombe trois artères importantes de Beyrouth et le palais présidentiel ; elle donnait également l'ordre de placer des explosifs dans divers quartiers de la ville, d'élever des barricades dans les rues et d'assassiner des personnalités syriennes réfugiées à Beyrouth. Il importe de noter qu'au moment de son arrestation M. Louis de San a refusé de laisser fouiller sa voiture et a demandé à retourner en Syrie, sans être soumis à la fouille, ne voulant plus poursuivre sa route en territoire libanais. Il a prétendu que son chauffeur lui avait confié les valises contenant les armes et qu'il ignorait leur contenu. Quelques minutes après, son chauffeur, qui paraissait inquiet, se présentait à la douane libanaise, accompagné du chef de la douane syrienne, pour s'enquérir de M. de San. Il convient de souligner que, dans la nuit qui a suivi cette arrestation, le poste de douane libanaise de Mazraa, où M. de San avait été arrêté, a subi une attaque armée de la part de plusieurs centaines de Syriens et de Libanais venus de Syrie. Cette attaque est relatée plus loin [par. 22, alinéa II, ci-dessous]. Dès le début, le Gouvernement libanais s'est déclaré fermement convaincu que le Gouvernement belge, dont l'attitude est amicale, n'avait absolument rien à voir avec les activités de M. de San.

13) Le 29 mai 1958, plusieurs personnes ont été arrêtées près de Tyr (Sour), dans le Sud du Liban, pour avoir pris part à des activités subversives contre le village de Qana. Ces personnes détenaient des quantités considérables d'armes, qu'elles ont avoué avoir reçues des villages d'Al Ghajar et de Baniyas, par la frontière syrienne. Elles ont également livré les noms de vingtaines d'individus de leurs villages, qui venaient de traverser la frontière et avaient obtenu des armes des officiers de l'armée syrienne. Quelques-uns d'entre

their contacts with the Syrian Army through the Opposition leader, Ahmed El-Assad. These men come from the villages of Saddigin and Zabigine.

(14) On 28 May 1958, a truck coming from Syria and loaded with the following arms and ammunition was seized near Tripoli: 88 "Bertha" mortars; 1 Mauser rifle; 1 machine-gun ("Energa", British make); 1 anti-tank gun ("Energa", British make); 18 bomb shells ("Energa"); 12 jute bags containing ammunition for the above-mentioned weapons; 60 cases containing hand grenades; 1 jute bag containing mortar shells; 12 cans containing dynamite; 60 rifles (French make) 1936 model, of which 22 were marked "Syrian Army"; 28 boxes containing large-size "Bertha" ammunition, inscribed "The Egyptian Army — 1949 — Made under the supervision of the Technical Research Department." Again, I have pictures of all these arms, and again I suggest that many of these arms cannot be bought on the open market.

(15) There are several thousand armed men engaged in subversive activities in Lebanon today. Most of these men operate near the Syrian borders in the north of Lebanon, in the Beqaa valley, and in the south. We have no doubt at all, from all the evidence that we have gathered, that all the arms that these men use were supplied them from Syria.

17. I have given above only a limited selection of the evidence in our possession that there is a considerable flow of arms coming across our borders from Syria. The Government of Lebanon therefore believes that all men engaged in subversive activities in Lebanon today are supplied with arms from the United Arab Republic.

18. I come now to the second set of facts, namely, the one that deals with the training in subversion on the territory of the United Arab Republic of elements from Lebanon and the sending back of these elements to Lebanon to subvert their Government.

(1) We know that measures have been taken in Syria for training Lebanese and non-Lebanese commandos under the direction of the Syrian officer Akram Safwa and other officers belonging to the Syrian Deuxième Bureau. These training officers constitute in Syria a unit named the "Maghawyr Unit". It is to be noted that the majority of those arrested for espionage, distribution of pamphlets and of threatening letters, and destructive activity in Lebanon — and we have plenty of them in our prisons, I can present them to you any time you like — belong to this unit.

(2) A number of persons among the followers of Kamal Jumblatt went to Syria for training with Syrian Druses in the use of quick arms and the throwing of bombs and explosives. A number of them had been seen crossing the southern border entering into Lebanese territory. Also about 150 men from Tripoli and its vicinity had been witnessed in the Syrian town of Hadbussya, near Tell Kalakh, being trained by the Syrian army in the use of arms. We have a considerable list of persons — I have it with me here — who had

eux avaient pris contact avec l'armée syrienne par l'entremise d'Ahmed El-Assad, un dirigeant de l'opposition. Ces individus sont originaires des villages de Saddigine et de Zabgine.

14) Le 28 mai 1958, on a saisi près de Tripoli un camion qui venait de Syrie et transportait les armes et munitions suivantes : 88 mortiers « Bertha » ; 1 fusil Mauser ; 1 mitrailleuse « Energa » (de fabrication britannique) ; 1 arme antichar « Energa » (de fabrication britannique) ; 18 bombes « Energa » ; 12 sacs de jute contenant des munitions pour ces armes ; 60 caisses de grenades à main ; 1 sac de jute contenant des obus de mortier ; 12 boîtes de dynamite ; 60 fusils de fabrication française modèle 1936, dont 22 portaient l'inscription « Armée syrienne » ; 28 boîtes de munitions « Bertha » de gros calibre, portant l'inscription « Armée égyptienne — 1949 — Fabrication contrôlée par le Service des recherches techniques ». Là encore, je possède des photos de toutes ces armes, et je répète que nombre d'entre elles ne peuvent être achetées dans le commerce.

15) A l'heure actuelle, plusieurs milliers d'hommes armés se livrent au Liban à des activités subversives. La plupart d'entre eux opèrent près de la frontière syrienne dans le Nord du Liban, dans la vallée de la Bekaa, et dans le Sud. Il ne fait aucun doute, d'après les preuves que nous avons pu rassembler, que toutes les armes détenues par ces hommes viennent de Syrie.

17. Je n'ai cité que quelques-unes des preuves attestant qu'une quantité considérable d'armes traverse nos frontières en provenance de la Syrie. Le Gouvernement libanais est donc convaincu que tous les hommes qui se livrent actuellement à des activités subversives au Liban reçoivent des armes de la République arabe unie.

18. J'en viens à la deuxième série de faits, concernant l'entraînement à la subversion, sur le territoire de la République arabe unie, d'éléments venus du Liban, qui sont ensuite renvoyés dans ce pays pour y renverser le gouvernement.

1) Nous savons que des mesures ont été prises en Syrie afin de former des commandos libanais et non libanais ; l'instruction est donnée par un officier syrien, Akram Safwa, et par d'autres officiers du Deuxième Bureau syrien. Ces officiers instructeurs constituent en Syrie une unité que l'on appelle « Unité Maghawyr ». Il y a lieu de noter que la plupart de ceux qui ont été arrêtés pour espionnage, pour distribution de tracts ou de lettres de menaces et pour activités destructrices au Liban appartiennent à cette unité. Nous en détenons un grand nombre dans nos prisons, et je suis prêt à vous en donner la liste au moment qu'il vous plaira.

2) Un certain nombre de partisans de Kamal Jumblatt se sont rendus en Syrie pour y être initiés par des Druzes syriens au maniement des armes rapides et au lancement de bombes et d'explosifs. Un certain nombre d'entre eux ont été aperçus en train de traverser la frontière méridionale pour entrer en territoire libanais. En outre, 150 hommes environ, originaires de Tripoli, et des alentours, ont été vus dans la ville syrienne de Habdoussia, près de Tell Kalakh, où ils étaient entraînés dans l'armée syrienne au maniement des armes. Nous

been arrested and who pleaded guilty to receiving military training in Syria.

(3) On 30 May 1958, seven armed men were arrested by the police. Upon being questioned, they confessed that they, together with 150 others, had been to Syria where they were directed to Baniyas military barracks. There they were handed arms and ammunition as well as money and were ordered to return to Lebanon in army trucks to participate in the current uprising against the Government of Lebanon.

(4) A number of armed men were arrested following their participation in an armed attack in southern Lebanon. They confessed to having received arms and ammunition from Syrian military officers, who also gave them money and training.

19. During the last two days, I have received considerable further information on precisely this item, namely, on the training of Lebanese nationals on Syrian territory. I have not included it in this report, but the four facts which I have just set forth here under this item are enough to prove the charge dealing with training in subversion on the territory of the United Arab Republic of elements from Lebanon and the sending back of these elements to Lebanon to subvert their Government.

20. I come now to the third set of facts, dealing with the participation of United Arab Republic civilian nationals residing in Lebanon or passing into Lebanon in subversive and terrorist activities in Lebanon.

(1) Early in January 1958, Lebanese security authorities reported that two Syrians, Ahmed Kassim Al-Juju, and Jafar Al-Juju, of Serghaya in Syria, transmitted explosives and other accessory equipment to a certain Mohammed Mulhim Kassim, of Hourtala in Lebanon. The latter revealed that these weapons were destined to be used to blow up Government premises in Baalbek. He was also instructed to be ready for forthcoming contacts with the Syrians. Later in May, Government headquarters were in fact blown up by the rebels.

(2) During the night of 12 May 1958, the military police in Beirut arrested a certain Mohammed Katmi, a Syrian national and native of Hama, Syria, who was a student at the American University of Beirut and a resident of Al Hamra quarter in Ras Beirut. Upon searching his house, the police found ten machine guns and a huge quantity of ammunition. Four other Syrians who were found in the house were also arrested.

(3) In the course of an armed attack by rebels in Sayda (Sidon) on 25 May 1958, twenty-two Syrians were arrested among those who were attacking, thirteen of whom carried Syrian army identity cards.

(4) On 12 May 1958, the military police arrested a certain Atalla Al-Hariri of Syrian nationality while he was engaged in setting up roadblocks in Fuad Al-Awal Street in Beirut.

avons une longue liste de personnes — je l'ai ici avec moi — qui ont été arrêtées et ont reconnu avoir reçu une formation militaire en Syrie.

3) Le 30 mai 1958, sept hommes armés ont été arrêtés par la police. Interrogés, ils ont avoué qu'avec 150 autres ils s'étaient rendus en Syrie, où ils avaient été acheminés vers les casernes de Bâniâs. Là, on leur avait remis des armes et des munitions ainsi que de l'argent et ils avaient reçu l'ordre de retourner au Liban dans des camions militaires pour y participer au soulèvement actuel contre le gouvernement libanais.

4) Un certain nombre d'hommes armés ont été arrêtés pour avoir participé à une attaque armée dans le Liban méridional. Ils ont avoué avoir reçu des armes et des munitions d'officiers de l'armée syrienne, qui leur avaient également donné de l'argent et les avaient formés.

19. Ces deux derniers jours, j'ai reçu un nombre considérable de nouveaux renseignements précisément sur cette question, à savoir la formation de ressortissants libanais en territoire syrien. Je ne les citerai pas dans cette déclaration, les quatre faits que je viens d'exposer suffisant à prouver que des éléments libanais s'entraînent, sur le territoire de la République arabe unie, à la subversion et sont ensuite renvoyés au Liban pour y renverser le gouvernement.

20. J'en arrive maintenant à la troisième série de faits, qui concernent la participation de ressortissants civils de la République arabe unie, résidant au Liban ou s'y étant infiltrés, à des activités subversives et terroristes au Liban.

1) Au début de janvier 1958, les autorités de la sûreté libanaise ont signalé que deux Syriens, Ahmed Kassim Al-Juju et Jaafar Al-Juju, de Serghâya (Syrie), ont fait passer des explosifs et du matériel accessoire à un certain Mohammed Mulhim Kassim, de Hourtala (Liban). Ce dernier a révélé que ce matériel devait servir à faire sauter des bâtiments administratifs à Baalbek. Il avait également reçu l'ordre d'être prêt à prendre contact avec les Syriens. Plus tard, en mai, les rebelles ont effectivement fait sauter le siège de l'administration.

2) Pendant la nuit du 12 mai 1958, la police militaire de Beyrouth a arrêté un certain Mohammed Katmi, ressortissant syrien originaire de Hama (Syrie), qui était étudiant à l'Université américaine de Beyrouth et résidait dans le quartier d'Al Hamra, à Ras Beyrouth. Au cours d'une perquisition effectuée dans son logement, la police a découvert 10 mitrailleuses et une énorme quantité de munitions. Quatre autres Syriens qui se trouvaient dans la même maison ont également été arrêtés.

3) Au cours d'une attaque armée menée par les rebelles à Saïda (Sidon) le 25 mai 1958, 22 Syriens ont été arrêtés parmi les attaquants ; 13 d'entre eux étaient porteurs de cartes d'identité militaires syriennes.

4) Le 12 mai 1958, la police militaire a arrêté un certain Atalla Al-Hariri, de nationalité syrienne, alors qu'il était en train de construire un barrage dans la rue Fouad Al-Awal, à Beyrouth.

(5) On 9, 10 and 11 May 1958, violent demonstrations broke out in Tripoli. Among the demonstrators arrested were nine carrying Syrian identification cards.

(6) During 1958, security reports show that tens of Syrians and Palestinians from Gaza were arrested for terrorist activities. On 20 May 1958, 146 terrorists of Syrian nationality were being prosecuted by the Lebanese authorities.

(7) According to police report No. 9426, dated 17 May 1958, a certain Salahdin Mardini, of Syrian nationality, was arrested at the Claridge Hotel in Beirut for insulting the Chief of State. Another person of Syrian nationality, by the name of Abdul Kader Kayouh, was also arrested for carrying a military map. Other Syrian suspects were arrested on various similar charges.

(8) In the same report, it was stated that a Syrian by the name of Moustafa El-Sayed was arrested for threatening to close the shop of a shopkeeper in the Avenue des Français. Another Syrian, Mohamed Mir'i, was also brought to court for illegally carrying arms.

(9) On 17 May 1958, a certain Mohamed Yunis Saleh Assfari, of Idlib, Syria, was arrested for possessing and transporting dynamite shells. Evidence that he was also guilty of terrorist activities was also brought against him. On 30 May 1958, he was sentenced by the military court to life imprisonment at hard labour.

21. This listing of specific cases in which Syrian or Egyptian civilian nationals participated in subversive activities in Lebanon can be considerably extended. But the indicated set of facts is enough to prove that United Arab Republic civilian nationals residing in Lebanon or passing into Lebanon have participated in subversive and terrorist activities in Lebanon.

22. I come now to the fourth set of facts, dealing with the participation not of Lebanese civilian nationals trained in Syria, nor of Syrian or Egyptian civilian nationals, but of United Arab Republic governmental elements, in subversive and terrorist activities and in the direction of rebellion in Lebanon.

(1) On 19 February 1958, a certain Ahmed Alif Akachi, of Syrian nationality, a Syrian army draftee (21st Group, Serial No. 24560), confessed before the prosecutor of the military court that he had been sent to Lebanon by his chief, Commandant Mohammed El-Sodk, in order to meet in Beirut certain individuals who would instruct him to throw explosives at the Presidential Palace and the residence of the Prime Minister.

(2) On 13 May 1958, a certain Mohammed Abdul Rahman Jabari, of Aleppo, Syria, was arrested in Beirut. He confessed that he was a Syrian army officer (serial No. 13748) attached to the First Battalion, and that he had been sent to Lebanon by Captain Ahmed Nagib Maarawi, head of the Deuxième Bureau in Aleppo, to join a group of Syrian soldiers in Beirut, where they carried out terrorist activities. He also confessed that many others like him arrived in Lebanon

5) Les 9, 10 et 11 mai 1958, de violentes manifestations ont éclaté à Tripoli. Parmi les manifestants arrêtés se trouvaient neuf personnes munies de cartes d'identité syriennes.

6) Les rapports de la Sûreté montrent qu'en 1958 des dizaines de Syriens et de Palestiniens de Gaza ont été arrêtés pour activités terroristes. A la date du 20 mai 1958, 146 terroristes de nationalité syrienne étaient poursuivis par les autorités libanaises.

7) Selon le rapport de police n° 9426, daté du 17 mai 1958, un certain Salahdin Mardini, de nationalité syrienne, a été arrêté à l'hôtel Claridge, à Beyrouth, pour avoir insulté le chef de l'Etat. Un autre individu de nationalité syrienne, Abdul Kader Kayouh, a également été arrêté pour avoir été trouvé porteur d'une carte d'état-major. D'autres suspects syriens ont aussi été arrêtés pour des motifs analogues.

8) Le même rapport indique qu'un Syrien, Moustafa El-Sayed, a été arrêté pour avoir menacé un commerçant de l'avenue des Français de fermer son magasin. Un autre Syrien, Mohamed Mir'i, a également été traduit devant les tribunaux pour port d'armes illégal.

9) Le 17 mai 1958, un certain Mohamed Yunis Saleh Assfari, d'Idlib (Syrie), a été arrêté pour détention et transport de cartouches de dynamite. Des preuves ont également été avancées contre lui pour activités terroristes. Le 30 mai 1958, il a été condamné par un tribunal militaire aux travaux forcés à perpétuité.

21. On pourrait allonger considérablement cette liste de ressortissants syriens ou égyptiens ayant participé à des activités subversives au Liban, mais les faits déjà présentés suffisent à prouver que des ressortissants de la République arabe unie résidant au Liban ou s'y étant infiltrés ont participé à des activités subversives et terroristes au Liban.

22. J'en viens maintenant à la quatrième série de faits, dont il ressort qu'un groupe d'individus, qui ne sont ni des ressortissants civils libanais formés en Syrie, ni des ressortissants civils de la Syrie ou de l'Egypte, mais des éléments gouvernementaux de la République arabe unie, ont participé à des activités subversives et terroristes ainsi qu'à la direction de la rébellion au Liban.

1) Le 19 février 1958, un certain Ahmed Alif Akachi, ressortissant syrien mobilisé dans l'armée syrienne (21<sup>e</sup> groupe, matricule 24650), a avoué devant le procureur du tribunal militaire qu'il avait été envoyé au Liban par son chef, le commandant Mohammed El-Sodk, pour rencontrer à Beyrouth certains individus qui devaient lui apprendre à jeter des explosifs sur le palais présidentiel et sur la résidence du Premier Ministre.

2) Le 13 mai 1958, un certain Mohammed Abdul Rahman Jabari, d'Alep (Syrie), a été arrêté à Beyrouth. Il a avoué être un officier de l'armée syrienne (1<sup>er</sup> bataillon, matricule 13748) et avoir été envoyé au Liban par le capitaine Ahmed Nagib Maarawi, chef du Deuxième Bureau à Alep, afin de rejoindre à Beyrouth un groupe de soldats syriens qui s'y livraient à des activités terroristes. Il a en outre avoué que de nombreuses personnes étaient, comme lui, arrivées

clandestinely and separately, and then formed themselves into units of eleven members each. He said that he had received arms and money in Beirut and that he had participated in terrorist acts against public order. On 30 May 1958, he was sentenced by the Lebanese military court to serve fifteen years at hard labour.

(3) On 17 May 1958, the state police in the region of Chouf arrested two men on the bridge of Nabaa es Safa, the two men being named Turki Hassan, whose serial number in the Syrian army was 7348, and Mahmoud Abdel Ghany Saab, whose serial number was 322. The first turned out to be a student at the Syrian Military School, and the second a member of the Eleventh Group of Armed Forces in the town of Douma, Syria.

(4) A Syrian army officer was arrested on 15 May 1958 in Suq al Gharb. He was carrying maps of Lebanon and the names of the United States, British and French Ambassadors in Lebanon, and other pertinent information.

(5) On 21 May 1958, the vegetable market in Beirut was reopened. At noon on the same day, two bombs were thrown, and the explosion caused the death of two persons and injured several others. On the following day, 22 May, a bomb exploded in a main commercial street of Beirut, Suq Tawileh, which had always refused to close its stores. This resulted in the death of one person and serious injury to several others. The perpetrator of these two incidents, Mohammed Rabih Bakri, is of Syrian nationality. He confessed that he had arrived in Lebanon two weeks earlier, that he had left the Syrian armed forces on order of his chief, Captain Aliwan, and that he was to come to Lebanon and contact a certain group, which instructed him to throw three bombs in the vegetable market and the Suq Tawileh. This is all taken from the verbatim record of the military prosecutor, dated 23 May 1958.

(6) For two years now, the Syrian Deuxième Bureau has been conducting on Lebanese territory activities contrary to Lebanese policy. It has continuously increased the number of its agents and has thus provoked a number of incidents : terrorism, setting off of bombs, dynamiting, distribution of pamphlets, sending of anonymous threatening letters. The agents of this Bureau are for the most part Syrians or Palestinian refugees, although there are some Lebanese among them. The following agents were arrested, tried and convicted for subversive activities : Abdul Rahim Saleh Abu-Hajala, Palestinian, twelve years' hard labour; Jalal Mohamed Ka'housh, Palestinian, four years' hard labour; Abdel Rahman Assad Keblawi, Palestinian, four years' hard labour; Abduh Hamid Kamel Saadeh, Palestinian, four years' hard labour; Mohamed Ali Sayyed, Syrian, fifteen years' hard labour *in absentia*; Mustafa Kassab, Syrian, fifteen years' hard labour *in absentia*. Many other agents of the Syrian Deuxième Bureau were arrested, and confessed that they were engaged in espionage in Lebanon.

clandestinement et séparément au Liban et qu'elles s'étaient ensuite formées en groupes de 11 membres chacun. Il a déclaré avoir reçu des armes et de l'argent à Beyrouth et avoir participé à des activités terroristes destinées à troubler l'ordre public. Le 30 mai 1958, il a été condamné par le tribunal militaire libanais à 15 ans de travaux forcés.

3) Le 17 mai 1958, la police d'Etat de la région du Chouf a arrêté sur le pont de Nabaa es Safa deux hommes Turki Hassan (matricule 7348), et Mahmoud Abdel Ghany Saab (matricule 322), de l'armée syrienne. Le premier était un élève de l'Ecole militaire syrienne et le second un membre du 11<sup>e</sup> Groupe des forces armées de la ville de Douma, en Syrie.

4) Un officier de l'armée syrienne a été arrêté le 15 mai 1958 à Souk-el-Gharb. Il était porteur de cartes du Liban et d'une liste portant les noms des ambassadeurs des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France au Liban, ainsi que d'autres informations utiles.

5) Le 21 mai 1958, le marché aux légumes de Beyrouth a été rouvert. Le même jour, à midi, deux bombes ont été lancées, tuant deux personnes et en blessant plusieurs autres. Le jour suivant, le 22 mai, une bombe a explosé dans la rue de Souk Tawileh, grande rue commerçante de Beyrouth, où les commerçants avaient toujours refusé de fermer leurs magasins. À la suite de cette explosion, une personne a été tuée et plusieurs autres ont été grièvement blessées. Le responsable de ces deux incidents, Mohamed Rabih Bakri, est syrien. Il a avoué qu'il était arrivé au Liban deux semaines auparavant après avoir quitté l'armée syrienne sur l'ordre de son chef, le capitaine Aliwan ; il s'était rendu au Liban pour entrer en contact avec un certain groupe, qui l'avait chargé de lancer trois bombes sur le marché aux légumes et dans la rue de Souk Tawileh. Ces informations sont extraites du compte rendu sténographique du réquisitoire du procureur militaire, en date du 23 mai 1958.

6) Depuis deux ans, le Deuxième Bureau syrien se livre, en territoire libanais, à des activités hostiles à la politique libanaise. Le nombre de ses agents s'accroît sans cesse, et il a ainsi provoqué de nombreux incidents : actes de terrorisme, attentats à la bombe, dynamitage, distribution de tracts, envoi de lettres de menaces anonymes. Ces agents sont pour la plupart des réfugiés syriens ou palestiniens, bien que l'on trouve parmi eux quelques Libanais. Les agents dont les noms suivent ont été arrêtés, jugés et condamnés pour activités subversives : Abdul Rahim Saleh Abu-Hajala, Palestinien (12 ans de travaux forcés) ; Jalal Mohamed Ka'housh, Palestinien (quatre ans de travaux forcés) ; Abdel Rahman Assad Keblawi, Palestinien (quatre ans de travaux forcés) ; Abduh Hamid Kamel Saadeh, Palestinien (quatre ans de travaux forcés) ; Mohamed Ali Sayyed, Syrien (condamné à 15 ans de travaux forcés par contumace) ; Mustafa Kassab, Syrien (condamné à 15 ans de travaux forcés par contumace). De nombreux autres agents appartenant au Deuxième Bureau syrien ont été arrêtés, et ils ont reconnu qu'ils s'étaient livrés à l'espionnage au Liban.

7) En 1957 et 1958, les agents des Gouvernements

(7) During 1957 and 1958 many terrorist and sub-

versive activities were carried out by agents of the Governments of Syria and Egypt. These activities include bombings, assassinations and kidnappings. Worthy of special mention is the case of the Egyptian Military Attaché in Beirut, Hassan Khalil. Early in 1957, he was arrested carrying in his car a considerable quantity of arms. The investigations that followed his arrest led to the discovery of a terrorist gang responsible for previous acts of terrorism. This gang was responsible for the bombing of the Iraq Petroleum Company's installations in Tripoli, the British School of Chimlān, the SS *Norman Prince*, the Port of Beirut, the St. George Club, the British Bank of the Middle East and the Banque de Syrie et du Liban.

(8) On 3 May 1958 a group of about 200 Syrian Army conscripts crossed the Lebanese border and occupied the village of Kahr Shuba, in the district of Hasbayya. (Incidentally, you will notice that the importance of these things increases as I go on. I have arranged them in mounting order of importance. Those that I have left to the end of any listing are, in general, of a more serious character.) These 200 Syrian Army conscripts attacked the Lebanese security forces, who answered their fire and drove them out of the village. The assailants then entrenched themselves in the neighbouring hills on Lebanese territory, at Janan, Hirj Sedama, Ain Joz, Hirj Wistani, and began to open fire day and night.

(9) On 15 May 1958, another group of several hundred Syrian Army conscripts occupied the Lebanese village of Shab'a and destroyed the roads and the telephone lines connecting the district with other Lebanese villages. On 18 May 1958, the chief of the Socialist Party at Hasbayya met with the Syrian leaders of Shab'a and later recommended to his friends at Hasbayya not to oppose any Syrian assailants that might invade the locality. During the night of 20 May 1958, the assailants opened a continuous fire at Hasbayya, but the state police obliged them to retreat towards Shab'a.

(10) On 14 and 15 May 1958, three Syrian Army jeeps carrying troops arrived in Aboudieh from the Syrian post at Daboussich and set fire to the documents and furniture of the General Security Officer and destroyed the posts of the state police and the Customs. On the same day the posts of the state police at Sebhel and Miziara were attacked and occupied by armed men coming from Syria. The same happened to the post at Souaqi on 13 May 1958.

(11) During the night of 12-13 May 1958, an armed band of several hundred persons, at least one hundred of whom were Syrians, attacked the Lebanese customs outpost at Mazraa — the one to which I referred in connexion with the Belgian Consul-General — destroying by dynamite the customs installations and those of the security police, and massacring six Lebanese officials. A few days later the Lebanese security forces arrested three individuals of Lebanese nationality as they were crossing the border clandestinely from Syria to Lebanon. The cross-examination of these three prisoners revealed the fact that the band which attacked Mazraa came from Deir el Achair situated exactly at the Lebanese-Syrian frontier. It gathered at the home of Shebli Aryane,

syrien et égyptien se sont livrés à de nombreuses activités terroristes et subversives, notamment des attentats à la bombe, des assassinats et des enlèvements. Le cas de l'attaché militaire égyptien à Beyrouth, Hassan Khalil, mérite tout spécialement d'être cité. Au début de 1957, il fut arrêté alors qu'il transportait dans sa voiture une importante cargaison d'armes. Les enquêtes qui suivirent son arrestation aboutirent à la découverte d'un groupe terroriste, auteur d'attentats à la bombe contre les installations de l'Iraq Petroleum Company à Tripoli, l'école britannique de Chimlān, le navire « Norman Prince », le port de Beyrouth, le Saint-George-Club, la British Bank of the Middle East et la Banque de Syrie et du Liban.

(8) Le 3 mai 1958, un détachement d'environ 200 recrues de l'armée syrienne a franchi la frontière libanaise et occupé le village Kfar Chouba, dans le district de Hasbayya. (A ce propos, vous remarquerez que les événements auxquels je me réfère sont classés par ordre croissant d'importance, et que je réserve généralement les cas les plus graves pour la fin). Ce détachement a attaqué les forces de sécurité libanaises, qui ont riposté et l'ont chassé du village. Les assaillants se sont alors retranchés sur les collines voisines, à Janan, Hirj Sedama, Ain Joz, Hirj Ouistani, en territoire libanais, et ils ont commencé à tirer jour et nuit à partir de ces positions.

(9) Le 15 mai 1958, un autre détachement de plusieurs centaines de recrues de l'armée syrienne a occupé le village libanais de Chebaa et détruit les routes et les lignes téléphoniques reliant le district à d'autres villages libanais. Le 18 mai 1958, le chef du parti socialiste de Hasbayya a rencontré les dirigeants syriens de Chebaa, et il a ensuite recommandé à ses amis à Hasbayya de ne pas résister en cas d'attaque de cette localité par des éléments syriens. Dans la nuit du 20 mai 1958, les assaillants ont ouvert un feu nourri sur Hasbayya, mais la police les a forcés à se replier sur Chebaa.

(10) Les 14 et 15 mai 1958, trois jeeps de l'armée syrienne parties du poste syrien de Daboussieh et transportant des soldats sont arrivées à Aboudieh ; leurs occupants ont mis le feu aux documents et au mobilier du fonctionnaire de la Sécurité générale et ils ont détruit le poste de la police d'Etat et le poste des douanes. Le même jour, les postes de la police d'Etat de Sibail et de Méziara ont été attaqués et occupés par des hommes armés venus de Syrie. Le poste Souaki a subi le même sort le 13 mai 1958.

(11) Dans la nuit du 12 au 13 mai 1958, une bande armée forte de plusieurs centaines d'hommes, dont une centaine au moins étaient de nationalité syrienne, a attaqué le poste des douanes libanais de Mazraa — dont j'ai déjà parlé à propos du Consul général de Belgique — détruisant à la dynamite les installations des douanes et celles de la police de sécurité, et massacrant six fonctionnaires libanais. Quelques jours plus tard, les forces de sécurité libanaises ont arrêté trois individus de nationalité libanaise qui tentaient de passer clandestinement de Syrie au Liban. L'interrogatoire de ces trois prisonniers a révélé que la bande qui avait attaqué Mazraa venait de Deir el Achâir, localité située sur la frontière libano-syrienne. Les membres de cette

who distributed arms to its members. For several days three Syrian officers, wearing respectively three stars, two stars and one or two stars, paid frequent visits to Shebli Aryane and supplied him with guns and sub-machine-guns. The same officers met with the members of the band and gave them instructions for the attack on Mazraa. It also transpired from the cross-examination of drivers who wanted to cross the frontier near Mazraa during the day of 12 May that the band of attackers had started its preparations in Syrian territory around noon that day. The Syrian authorities at the post of Jdaydat Yabous, facing the post of Mazraa, interrupted the traffic to conceal from the Lebanese authorities the preparations in question. According to witnesses the majority of the attackers of Mazraa infiltrated later into the Shouf and the upper Metene, while one hundred Druses of Syrian nationality returned to Deir el Achair to await Syrian reinforcements.

(12) Already in 1957, when the terrorist group organized by the Military Attaché of Egypt in Lebanon was active in the capital and in the other towns, a serious incident took place at the Lebanese-Syrian border, in Deir el Achair. During the night of 11 and 12 September 1957, a group of 175 Lebanese state police arrived at Deir el Achair to put an end to the smuggling of arms from Syria into Lebanon that had been going on for some time in that locality. On 12 September 1957 this group was attacked from various places situated on the neighbouring Syrian mountains, while trucks of the Syrian Army went back and forth carrying men and soldiers to the assailants. The state police returned the fire. In the course of the battle it became evident that the number of Syrians had considerably increased, thanks to the reinforcements brought in by the Syrian armed forces. Consequently, the Lebanese state police were taken prisoners by the assailants and later on declared that they had seen with Shebli Aryane, the Opposition leader, at Deir el Achair, a Syrian army officer named Rifai Amin. According to the information received by the authorities, a meeting was held at Deir el Achair before the incident took place between Shebli Aryane and other leaders of the Lebanese Opposition on the one side, and Syrian officers on the other. These were recognized to be Commandant Talaat Sadki, Assistant Chief of the Deuxième Bureau; Commandant Bourhan Adham, Chief of the Syrian Military Police; and Lieutenant Bourhan Boulos, Chief of Palestinian commandos attached to the Syrian Deuxième Bureau. At that meeting an agreement was reached to furnish arms and money to Lebanese who were ready to provoke an armed revolt against the President of the Republic and the present Lebanese authorities.

23. I apologize for having read so much detail to the members of the Council. I wish to assure you that I could have multiplied what I have read by at least twenty in order to have exhausted all the documents that we have on this subject.

24. I think that I have given enough examples under the first four sets of facts to prove my point conclusively, namely, the four things which I have

bande se sont réunis chez Shebli Aryane, qui leur a distribué des armes, et pendant plusieurs jours trois officiers syriens, portant respectivement trois étoiles, deux étoiles et une ou deux étoiles, ont rendu fréquemment visite à Shebli Aryane, auquel ils ont fourni des fusils et des mitrailleuses. Ces mêmes officiers ont pris contact avec les membres de la bande et leur ont donné des instructions en vue de l'attaque de Mazraa. L'interrogatoire d'automobilistes qui se sont présentés à la frontière près de Mazraa dans la journée du 12 mai a également révélé que la bande avait commencé ses préparatifs vers midi ce jour-là, en territoire syrien. Les autorités syriennes du poste de Jdaïdet Yabous, qui fait face au poste de Mazraa, avaient interrompu la circulation pour dissimuler aux autorités libanaises l'opération en cours. Selon les témoins, la majorité des assaillants de Mazraa est passée ensuite dans le Chouf et la haute Metene, tandis que 100 Druzes de nationalité syrienne retournaient à Deir el Achâïr pour y attendre des renforts syriens.

12) En 1957 déjà, alors que le groupe terroriste mis sur pied par l'Attaché militaire d'Egypte au Liban se montrait actif dans la capitale et dans les autres villes, un grave incident s'était produit à Deir el Achâïr, sur la frontière libano-syrienne. Dans la nuit du 11 au 12 septembre 1957, un détachement de 175 hommes appartenant à la police d'Etat libanaise arrivait à Deir el Achâïr pour mettre fin à la contrebande d'armes en provenance de Syrie, qui se pratiquait depuis quelque temps dans cette localité. Le 12 septembre 1957, ce détachement a été attaqué à partir de diverses positions situées dans les montagnes syriennes avoisinantes, tandis que des camions de l'armée syrienne faisaient la navette pour amener des renforts aux assaillants. La police d'Etat riposta. Au cours du combat, il devint manifeste que le nombre des Syriens avait considérablement augmenté grâce aux renforts amenés par les forces armées syriennes, et les policiers libanais ont été faits prisonniers par les assaillants. Ils déclarèrent par la suite qu'ils avaient vu, en compagnie de Shebli Aryane, chef de l'opposition, à Deir el Achâïr, un officier syrien nommé Rifai Amin. Selon les renseignements reçus par les autorités, Shebli Aryane et d'autres chefs de l'opposition libanaise avaient tenu une réunion avec des officiers syriens à Deir el Achâïr, avant qu'éclate l'incident en question. On a identifié ces officiers comme étant le commandant Talaat Sadki, chef adjoint du Deuxième Bureau, le commandant Bourhan Adham, chef de la police militaire syrienne, et le lieutenant Bourhan Boulos, chef des commandos palestiniens et attaché au Deuxième Bureau syrien. Lors de cette réunion, il fut convenu que l'on fournirait des armes et de l'argent aux Libanais qui étaient disposés à provoquer une révolte armée contre le Président de la République et les autorités libanaises actuelles.

23. Je m'excuse d'avoir donné tous ces détails aux membres du Conseil. Je puis vous assurer que ma liste aurait été au moins vingt fois plus longue si j'avais voulu épouser tous les documents dont nous disposons sur ce sujet.

24. Je crois que ces exemples suffisent à démontrer de façon concluante la réalité de ces quatre faits : qu'un trafic d'armes important a lieu de la Syrie vers le

maintained: that arms are flowing into Lebanon from Syria; that Lebanese nationals are trained in subversion in Syria; that Syrian civilian nationals are also infiltrating into Lebanon and taking part in subversive activities; and, finally, that United Arab Republic governmental elements direct and, in some instances, take an active part in the subversive activity that is going on in Lebanon today. I think that the first claim is adequately proved.

25. I come now to the second claim, that this intervention aims at undermining, and does in fact threaten, the independence of Lebanon.

26. In the context of this argument the term "subversion" is used in the broad sense of any action aimed at the overthrow of the established Government by violence or by illegal means. If arms flow on a large scale from Country A to subversive elements in Country B, if subversive elements in Country B are trained in subversion in Country A and are sent back to their home country to practise their training, if civilian nationals from Country A themselves take part in subversive acts in Country B, and if officials of Country A direct and take part in subversive activities in Country B, then, I think, it is fair to conclude immediately, even without further evidence, that this massive intervention in Country B by Country A is not something beneficent or friendly, is not aimed at supporting or strengthening or upholding the government of Country B but, on the contrary, is aimed at undermining and, to the extent it succeeds, does in fact threaten the independent existence of Country B. If, then, I have proved, as I believe I have, that the United Arab Republic as Country A has in fact done all these things to Lebanon as Country B, then it appears that my second claim is already substantially proved.

27. But there is further evidence of a more formal nature. Conceivably, the material evidence which I have just adduced above could be attenuated or explained away as to its significance; conceivably, one could question the truth of this or that particular fact adduced; conceivably, even assuming the truth of all that I have so far set forth, one could still hold that these were sporadic instances which do not, even in the aggregate, justify the sweeping conclusions which I have drawn from them. I, personally, do not believe that any of these "conceivably possible" attitudes is right or fair or valid, given the full impact of the material evidence. But there is further evidence of a more compelling and decisive character which I propose now to turn to. It is the evidence of the word, the printed word and the spoken word, than which there is nothing that formalizes and seals more the intent and the purpose and the state of the heart.

28. I turn now to the fifth set of facts, namely, the violent and utterly unprecedented press campaign conducted by the United Arab Republic against the Government of Lebanon.

29. It is generally considered, and I believe it to be a fact, that the Press of the United Arab Republic is a government-controlled Press. Some may deny this fact, but what no one can deny is that this Press is fairly uniform in its presentation of issues and that

Liban ; que l'on entraîne en Syrie des ressortissants libanais à la subversion ; que des civils syriens s'infiltrent aussi au Liban et y participent à des activités subversives ; enfin, que des éléments gouvernementaux de la République arabe unie dirigent les activités subversives dont le Liban est actuellement le théâtre, et qu'ils y prennent une part active dans certains cas. Je crois avoir suffisamment établi le bien-fondé de ma première assertion.

25. J'en arrive au second point, à savoir que cette intervention vise à saper, et menace en fait, l'indépendance du Liban.

26. Dans cet exposé, le mot « subversion » est pris au sens large, et il désigne toute action visant à renverser par la violence ou par des moyens illégaux le gouvernement établi. Si, dans un pays B, des éléments subversifs reçoivent de grandes quantités d'armes d'un pays A, si ces éléments sont formés à la subversion dans le pays A, puis renvoyés dans leur pays d'origine pour y mettre en pratique ce qu'ils ont appris, si des ressortissants civils du pays A se livrent à des actes subversifs dans le pays B, et si des fonctionnaires du pays A dirigent des activités subversives dans le pays B et y participent, je pense alors qu'on peut conclure immédiatement, même sans invoquer d'autres preuves, que cette intervention du pays A dans le pays B n'est pas un acte bienveillant ou amical, qu'elle n'a pas pour but de soutenir, de renforcer, ou de défendre le gouvernement du pays B, mais qu'au contraire elle vise à saper, et, dans la mesure où elle réussit, qu'elle menace en fait, l'indépendance du pays B. Si donc j'ai bien prouvé, et je crois l'avoir fait, que la République arabe unie, pays A, se conduit ainsi à l'égard du Liban, pays B, le bien-fondé de ma seconde assertion se trouve abondamment établi.

27. Il existe cependant d'autres preuves d'un caractère plus formel. Sans doute pourrait-on minimiser l'importance des preuves matérielles que je viens de fournir, ou en donner une interprétation différente ; sans doute pourrait-on contester la véracité de tel ou tel fait ; sans doute, même en admettant que tout ce que j'ai dit jusqu'à présent est exact, pourrait-on prétendre qu'il s'agit là d'événements isolés qui, si nombreux qu'ils soient, ne justifient pas les conclusions générales que j'en ai tirées. Je ne pense pas pour ma part que ces attitudes « concevables » soient justes, équitables ou valables, compte tenu des preuves matérielles éclatantes que j'ai énumérées. Mais je me propose maintenant de fournir des preuves plus impératives et plus décisives. Ce sont les mots, les mots qui ont été imprimés et prononcés, et il n'est rien qui puisse mieux définir et authentifier l'intention, le dessein et l'état d'esprit de celui qui les emploie.

28. J'en arrive donc au cinquième groupe de faits, à savoir la campagne de presse violente et entièrement sans précédent que mène la République arabe unie contre le Gouvernement libanais.

29. On admet généralement, parce que c'est là un fait, que la presse de la République arabe unie est contrôlée par le gouvernement. D'aucuns nieront peut-être ce fait, mais ce que nul ne saurait nier, c'est que cette presse présente les questions de façon assez

there is no criticism in it of the Government of the United Arab Republic or of conditions in that country. I have been constrained to make this observation in order to show that there must be some connexion between the Government and the Press in the United Arab Republic with respect to what that Press says about Lebanon.

30. Now we have a complete file of that Press for the last two years. Great libraries — private libraries, official libraries, university libraries — in the Soviet Union, in Europe, in America and elsewhere, must also have files of the Egyptian and Syrian Press. Doubtless also the press services of the chancelleries of the great Powers — and perhaps also of many other Powers — prepare at least adequate digests of the Press of the United Arab Republic. I make this last remark in order to express my belief that many around this table know very well what I am talking about here.

31. A study of this Press — and it is available to anybody for study; I know that it is here in the United Nations — will reveal at once the most violent campaign against the Government of Lebanon. Our Government is called by every conceivable and inconceivable name. There is no war between Lebanon and the United Arab Republic, and yet I doubt if, in the darkest hours of the Second World War, the Press of the belligerents used the same sort of unrestrained violence against each other as the Press of the United Arab Republic has been using lavishly against the Government of Lebanon.

32. I can quote literally thousands — tens of thousands — of articles demonstrating my point. I shall not, of course, weary the Council with that, but permit me to place before you a few samples, chosen completely at random, of statements made by the United Arab Republic Press in the last few weeks.

33. On 17 April 1958 *Al Akhbar* of Cairo stated: "The Lebanese parties are against the renewal of the presidency of Chamoun."

34. The same paper stated on 18 April: "Ultimatum to Chamoun. Lebanon is threatened by a bloody revolution . . .". This was about three weeks before the events. ". . . The inhabitants of Lebanon are ready to carry arms for a bloody uprising. Disorders in all parts of the country." There were no disorders at all at that time.

35. The following statements appeared in the same paper on 14 May, five days after the outbreak of the disorders:

"Popular forces triumphed as proved by the fact that the security forces in most of the Lebanese localities joined them. . . ."

That is not at all true.

". . . The Lebanese people have been too patient with regard to the policies followed by their rulers without consulting them and against their will. The Lebanese people have said their word against those responsible for a reactionary pro-imperialistic policy contrary to the interests of the Arabs."

uniforme et que l'on n'y trouve aucune critique du gouvernement de la République arabe unie ou de la situation qui règne dans le pays. Je suis contraint de faire cette remarque pour montrer qu'il doit exister un lien entre le gouvernement et la presse de la République arabe unie en ce qui concerne l'attitude de cette presse à l'égard du Liban.

30. Nous possédons la collection complète des journaux publiés dans la République arabe unie depuis deux ans. Il est vraisemblable que l'on peut trouver des collections de journaux égyptiens et syriens dans les grandes bibliothèques privées, officielles ou universitaires d'Union soviétique, d'Europe, d'Amérique et d'ailleurs. Sans doute aussi les services de presse des chancelleries des grandes puissances, et peut-être de nombreuses autres puissances aussi, rédigent-ils des revues de la presse, bien documentées, de la République arabe unie. Je fais cette dernière remarque pour préciser ma pensée : que nombre de ceux qui siègent autour de cette table savent bien de quoi je veux parler.

31. La lecture de ces journaux — qui sont accessibles à tous ; je sais qu'on les trouve à l'Organisation des Nations Unies — donne immédiatement une idée de la violence de la campagne entreprise contre le Gouvernement libanais, auquel n'est épargné aucun qualificatif. Le Liban et la République arabe unie ne sont pas en guerre, et pourtant je doute que, aux heures les plus sombres de la deuxième guerre mondiale, les campagnes de presse entreprises par les pays belligérants aient atteint le degré de violence que révèlent les attaques incessantes lancées par la presse de la République arabe unie contre le Gouvernement libanais.

32. Pour prouver ce que j'avance, je pourrais citer des milliers, des dizaines de milliers, d'articles. Bien entendu, je n'entends pas abuser ainsi de la patience du Conseil, mais qu'il me soit permis de vous soumettre quelques extraits, pris absolument au hasard, des déclarations faites par la presse de la République arabe unie au cours des dernières semaines.

33. Du journal *Al Akhbar*, du Caire, le 17 avril 1958 : « Les partis libanais sont opposés au renouvellement du mandat du président Chamoun. »

34. Du même journal, le 18 avril : « Ultimatum à Chamoun. — Le Liban est menacé d'une révolution sanglante [...] » — Cela se passait environ trois semaines avant les événements. — « [...] Les habitants du Liban sont prêts à prendre les armes pour un soulèvement sanglant. Des désordres éclatent dans tout le pays. » — Il n'y avait pas alors le moindre désordre.

35. Du même journal, le 14 mai, cinq jours après que les désordres eurent commencé :

« Le triomphe des forces populaires est démontré par le fait que les forces de sécurité se sont ralliées à elles dans la plupart des localités libanaises [...] »  
Cela est entièrement faux.

« ... Le peuple libanais a fait preuve d'une trop grande patience à l'égard de la politique que ses dirigeants ont suivie sans le consulter et contre sa volonté. Le peuple libanais s'est prononcé contre les responsables d'une politique réactionnaire pro-impérialiste, contraire aux intérêts des Arabes. »

36. The same paper stated on 18 May: "Definitive separation of Tripoli from Lebanon and the creation of a local government in North Lebanon." There is no truth in this. It is as though it were insinuated that this should happen.

37. On the same date the same paper said: "The Lebanese people are against Chamoun: America does not want to understand." I have no idea what America or Chamoun has to do with the matter.

38. *Al-Gumhouria* of Cairo, generally regarded as the mouth-piece of the Egyptian authorities, stated on 6 April: "Open appeal for a revolt in Beirut." This was one month before the events took place.

39. In the same paper, on 12 April, one month before the disorders began, there was an open appeal for a "holy war" against Chamoun. If this is not intervention, I would like to know what is. This paper carried out daily the most inflammatory and insulting statements against the Government of Lebanon during the past several months.

40. In *Akhbar El Yom* of Cairo, on 12 April, again one month before the outbreak of the recent disorders:

"A revolution may break out in Lebanon, the revolution of the people of Lebanon against injustice and against the tyrant, and it will end in the victory of the people and the downfall of the tyrant much sooner than people think."

41. In the same paper, on 26 April:

"The struggle continues in Lebanon." This is about two weeks before the events. "The State is at the verge of a volcano. This is the struggle of the Press against the tyrant, of liberty against tyranny, a struggle which one observes in the houses, in the streets, in the palaces, in the huts. Every day from hour to hour people expect an event."

42. In *Al-Shaab* of Cairo, on 13 April: "Danger of civil war in Lebanon. Camille Chamoun cause of the division." That was one month before the events.

43. In the same paper, on 19 April: "The situation becomes more and more grave in Lebanon. The people are preparing themselves to rise against the authorities."

44. In the same paper, on 14 May: "A man whom the people raised to power sells this people, sells the State and sells his conscience."

45. In the same paper, on 18 May: "For a year we have been telling the Arabs that Camille Chamoun is a spy, a liar, a deceiver and a calumniator." The paper confesses to having done so for a year.

46. In *Al-Tarbia* of Damascus, on 20 May: "The Lebanese people continue their revolt. Forward, heroic people of Lebanon, forward to victory and liberty."

47. While I can multiply these quotations by the thousands, I think what I have given is enough to

36. Le même journal, le 18 mai, écrit : « Séparation définitive entre Tripoli et le Liban et création d'un gouvernement local au Liban septentrional. » — Cela est entièrement faux et revient à insinuer qu'un tel fait devrait se produire.

37. Du même journal, le même jour : « Le peuple libanais est contre Chamoun : l'Amérique ne veut pas comprendre. » — Je ne vois pas ce que l'Amérique ou Chamoun ont à voir dans cette affaire.

38. Du journal *Al-Gumhouria*, du Caire, généralement considéré comme le porte-parole des autorités égyptiennes, en date du 6 avril : « Appel ouvert à la révolte à Beyrouth. » — Cela se passait un mois avant les événements.

39. Le 12 avril, soit un mois avant le commencement des désordres, le même journal appelait ouvertement à la « guerre sainte » contre Chamoun. S'il n'y a pas là intervention, que faut-il donc entendre par ce mot ? Ce journal a publié chaque jour les déclarations les plus enflammées et les plus insultantes contre le Gouvernement libanais, et il y a plusieurs mois que cela dure.

40. De même, un mois avant qu'éclatent les désordres récents, le journal *Akhbar El Yom*, du Caire, écrit le 12 avril :

« Une révolution peut éclater au Liban, la révolution du peuple du Liban contre l'injustice et contre le tyran, et elle s'achèvera par la victoire du peuple et la chute du tyran, beaucoup plus tôt que l'on ne pense. »

41. Du même journal, le 26 avril :

« La lutte continue au Liban. » — Cela deux semaines environ avant les événements. — « L'État est au bord d'un gouffre. C'est la lutte de la presse contre le tyran, la lutte de la liberté contre la tyrannie, une lutte qui se livre dans les maisons, dans les rues, dans les palais, dans les cabanes. Chaque jour, d'heure en heure, le peuple attend qu'un événement se produise. »

42. Du journal *Al-Shaab*, du Caire, le 13 avril : « Danger de guerre civile au Liban. Camille Chamoun responsable de la division. » — cela un mois avant les événements.

43. Du même journal, le 19 avril : « La situation s'aggrave au Liban. Le peuple se prépare à se soulever contre les autorités. »

44. Du même journal, le 14 mai : « Un homme que le peuple a élevé au pouvoir vend ce peuple, vend l'Etat, et vend sa conscience. »

45. Du même journal, le 18 mai : « Depuis un an, nous disons aux Arabes que Camille Chamoun est un espion, un menteur, un fourbe et un calomniateur. » — Le journal avoue faire ces déclarations depuis un an.

46. Du journal *Al-Tarbia*, de Damas, le 20 mai : « La révolte du peuple libanais se poursuit. En avant, peuple héroïque du Liban, en avant vers la victoire et la liberté ! »

47. Je pourrais citer des milliers d'exemples semblables, et je crois en avoir cité suffisamment pour

prove my point. I understand the possibility of press attacks against hostile foreign Governments; I even understand the possibility of these attacks being most violent. But what I frankly do not understand is that for months now, and perhaps even for two years, not a single kind or appreciative word — I repeat, not a single kind or appreciative word — has been said by any Egyptian or Syrian paper about the Government of Lebanon, a sister Government which is certainly not hostile. This fact alone, I submit, should arrest the attention of the Security Council.

48. The proposition that the Egyptian and Syrian Press for many months now has been waging a most unrelenting campaign of attack against and vilification of the Government of Lebanon, of open incitement of the people of Lebanon to revolt against their Government, and of open support of the subversive activities now going on in Lebanon, this proposition is absolutely indubitable. I submit that there is no instance anywhere else in the world today of a similar press campaign.

49. The sixth set of facts which prove my second claim, and also partially the first claim, concerns the radio, the violent and utterly unprecedented radio campaign conducted by the United Arab Republic, inciting the people of Lebanon to overthrow their Government.

50. The radio differs from the Press in two crucial respects. Not everybody can read, but, except for the deaf, everybody can hear; and in the East, in general, I think it is a fact that more people listen to the radio than read the newspapers, and the living voice is more effective in the dissemination and impression of opinion than the printed word. Secondly, whatever the relationship between the Press and the Government in some countries, that between the radio and the Government is at least as close. Thus, while it is conceivably possible for some to hold that in the United Arab Republic the Press is free, no one will deny that in the United Arab Republic the radio is controlled by the Government. The evidence of the radio, then, so far as the actuality and aim of intervention are concerned, is the highest and most authentic.

51. There is in our library — and perhaps also in the libraries of other countries — a compilation of transcripts of thousands and tens of thousands of radio broadcasts from Cairo and Damascus for the last several months. I have with me about 500 of them. The following are a few samples chosen completely at random from the more recent broadcasts.

52. The United Arab Republic Broadcasting Service in Cairo, known as Cairo Radio, 9 May 1958: "The free people of Lebanon know very well how to bring about the overthrow of the Government."

53. The United Arab Republic Broadcasting Service in Damascus, or Damascus Radio, 10 May 1958:

prouver ce que j'avance. Je comprends que la presse puisse attaquer des gouvernements étrangers hostiles, et même que ces attaques soient extrêmement violentes, mais ce que je ne comprends pas, c'est que, depuis des mois, peut-être même deux ans, aucun journal égyptien ou syrien n'ait eu un mot d'estime ou de sympathie — je répète : pas un mot d'estime ou de sympathie — pour le Gouvernement du Liban, pays frère, qui ne nourrit certainement aucune hostilité à l'égard de la République arabe unie. A lui seul, ce fait devrait, je pense, retenir l'attention du Conseil de sécurité.

48. L'affirmation suivant laquelle la presse égyptienne et la presse syrienne mènent depuis des mois une campagne incessante et injurieuse contre le Gouvernement libanais, qu'elles incitent ouvertement le peuple libanais à se révolter contre son gouvernement, et qu'elles appuient ouvertement les activités subversives qui se déroulent au Liban, cette affirmation est, sans nul doute, fondée. Je déclare qu'il n'est pas d'exemple aujourd'hui dans le monde d'une campagne de presse de ce genre.

49. J'en arrive au sixième groupe de faits, qui prouvent le bien-fondé de ma seconde assertion et aussi en partie de ma première assertion, à savoir la campagne radio-phonique violente et entièrement sans précédent que mène la République arabe unie pour inciter le peuple libanais à renverser son gouvernement.

50. Il existe entre la radio et la presse deux différences fondamentales. Tout le monde ne sait pas lire, mais, à l'exception des sourds, tout le monde peut entendre, et l'on peut dire qu'en général en Orient il y a davantage de gens qui écoutent la radio que de lecteurs de journaux, et la voix vivante est un instrument plus efficace que la parole écrite pour diffuser les opinions et frapper les esprits. En second lieu, quels que soient les rapports entre la presse et le gouvernement dans certains pays, il existe des rapports au moins aussi étroits entre la radio et le gouvernement. Si donc certains peuvent prétendre que la presse de la République arabe unie est libre, nul ne nierà que dans ce même pays la radio est contrôlée par le gouvernement. Aussi le témoignage de la radio, quant à la réalité et au but de l'intervention, est-il le plus éclatant et le plus irréfutable.

51. Dans notre bibliothèque — comme dans celles d'autres pays, je pense — figurent des relevés des milliers et des milliers d'émissions diffusées par les radios du Caire et de Damas au cours des derniers mois. J'en ai apporté environ 500 avec moi, et je vais vous en donner maintenant quelques exemples, pris entièrement au hasard parmi les plus récentes émissions.

52. Le 9 mai 1958, le Service de radiodiffusion de la République arabe unie au Caire (« Radio-Le Caire ») déclare : « Le peuple libre du Liban sait parfaitement ce qu'il faut faire pour renverser le gouvernement. »

53. Le 10 mai 1958, le Service de radiodiffusion de la République arabe unie à Damas (« Radio-Damas ») annonce que :

« L'objet de la grève et des démonstrations qui ont suivi au Liban l'assassinat de Metni est d'exprimer le mécontentement et la colère du peuple contre la politique suivie au Liban », — l'affaire tout entière

"The object of the strike and the demonstrations in Lebanon following the assassination of Metni is the expression of discontent and wrath of the people against the policy" — the whole thing is

political — “followed in Lebanon which in no way serves the interests of Lebanon.” This is intervention. “Imperialism has succeeded in dragging a limited number of Lebanese into accepting the Eisenhower Doctrine” — there is the point — “and has thus created a breach which imperialist collaborators believe they can hide from the people under the camouflage of economic aid. These hopes have been dissipated.”

54. Damascus Radio, 11 May 1958:

“The tyrant imperialist collaborators wanted to realize today in Lebanon some of their objectives sought by the aggression against Egypt; they wanted to divert the Arab people of Lebanon from that which is most dear to them. They wanted to make of them a centre of intrigue against liberating Arab nationalism. The Arab people of Lebanon who have decided to struggle for their liberty, for their independence and the liberation of their country from tyrants and imperialist collaborators shall persist in the struggle until they accomplish the ideals for which they are dedicating themselves, no matter what the sacrifice.”

55. Damascus Radio, 11 May 1958:

“The people of Lebanon lead today the battle against imperialism. The Arab people of Lebanon want to liquidate imperialism. They were able in a few days to demolish all that imperialism built up in years. Wide horizons open before Lebanon.”

56. Cairo Radio, 12 May 1958:

“The situation aggravates in Lebanon. Attempted destruction of the Presidential Palace.” This never happened. This broadcast purports to be only a news summary and is a sample of the type of news summary that is heard these days from Cairo and Damascus. “News of riots in Lebanese cities. The Arab people in Tripoli are in control of the entrances of the city.” This is not true. “Destruction of bridges. Rupture of communications. Insurgents dominate Zghorta.” This is not true. “Three bombs are thrown at the Presidential Palace during a meeting of the Council of Ministers.” This never happened. “The opposition urges the resignation of the President of the Republic.”

57. Damascus Radio, 13 May 1958:

“Our people who have seized the head” — and this is significant, this is one of the more, to use a mild term, violent broadcasts — “of the dragon coming from Washington, London, Paris and Tel-Aviv, have decided not to permit the tail to wag in Beirut, Amman and Baghdad. We have decided to tie the wrists and ankles of the monster, to clip its claws and extract its fangs. The band which gathers together all the agents, the traitors, the mercenaries and the rats of Nuri as-Said and el-Rifai, and the spies of the Americans and the English cannot stop the people from speaking and from being heard. Death to imperialism and to the agents of imperialism.”

est politique — « politique qui ne sert en aucune manière les intérêts de ce pays. » — C'est là de l'intervention pure et simple — « L'impérialisme a réussi à entraîner quelques Libanais à accepter la doctrine Eisenhower », — voilà où on voulait en venir — « créant ainsi une brèche que les collaborateurs impérialistes croient pouvoir cacher au peuple sous le camouflage de l'aide économique. Ces espoirs ont été déçus. »

54. Emission du 11 mai 1958 de Radio-Damas :

« Les collaborateurs du tyran-impérialiste ont cherché aujourd’hui à atteindre au Liban certains des objectifs visés par l’agression contre l’Egypte ; ils ont cherché à détourner le peuple arabe du Liban de ce qui leur tient le plus à cœur. Ils ont voulu faire de lui un centre d’intrigues contre le nationalisme libérateur arabe. Le peuple arabe du Liban, qui a décidé de lutter pour sa liberté, pour son indépendance et pour la libération de son pays du joug des tyrans et des collaborateurs impérialistes, continuera à lutter jusqu'à ce qu'il ait atteint l'idéal auquel il s'est consacré, quel que soit le prix de sa victoire. »

55. Emission du 11 mai 1958 de Radio-Damas :

« Le peuple du Liban mène aujourd’hui la lutte contre l’impérialisme. Le peuple arabe du Liban veut liquider l’impérialisme. Il a pu en quelques jours démolir tout ce que l’impérialisme a mis des années à bâtir. De vastes horizons s’ouvrent devant le Liban. »

56. Emission du 12 mai 1958 de Radio-Le Caire :

« La situation s’aggrave au Liban. On a tenté de détruire le palais présidentiel. » — Cela n'est jamais arrivé. Cette émission est donnée comme étant un résumé des informations ; c'est là un échantillon du genre de « résumés des informations » que l'on peut entendre tous les jours aux postes émetteurs du Caire et de Damas. — « Des émeutes se sont produites dans les villes libanaises. La population arabe de Tripoli contrôle les entrées de la ville. » — Cela n'est pas vrai — « Destruction de ponts. Rupture des communications. Les insurgés l'emportent à Zghorta » — Cela n'est pas vrai non plus — « Trois bombes ont été lancées sur le palais présidentiel au cours d'une réunion du Conseil des ministres. » — Rien de la sorte ne s'est produit — « L'opposition demande avec insistance la démission du Président de la République ».

57. Emission du 13 mai 1958 de Radio-Damas :

« Notre peuple, qui a saisi la tête du dragon » — c'est là une émission significative, et je dirai, en termes modérés, l'une des plus violentes — « venant de Washington, de Londres, de Paris et de Tel-Aviv, est résolu à ne pas permettre que la queue du monstre s'agite à Beyrouth, Amman et Bagdad. Nous avons décidé de lier les poignets et les chevilles du monstre, de lui rogner les griffes et de lui arracher les crocs. La clique qui groupe tous les agents, tous les traîtres, tous les mercenaires et toute la vermine de Nouri Saïd et d'el-Rifai, et les espions des Américains et des Anglais, ne sauraient empêcher le peuple de parler et de se faire entendre. Mort à l'impérialisme et aux agents de l'impérialisme ! »

58. Cairo Radio, 14 May 1958:

"The Lebanese authorities together with the West know henceforth that the people are on the verge of imposing themselves. They started preparing themselves for an attempt to stop the people by sparking the fire. England speaks of its anxiety and the tales of the American Sixth Fleet continue. Come what may, victory shall be for the people and the forces of evil and tyranny shall retreat, and the fire shall devour those who lighted it."

59. Now I come to something quite interesting, namely, a broadcast with which I want to end this tale of horror. On 27 May 1958, only a few days ago, at seven o'clock in the evening, Damascus Radio broadcast a short skit, a short drama, entitled "The Triumph of the Revolution in Lebanon." There are various actors in this skit, one representing the President of Lebanon, one representing the Prime Minister and several representing other government officials; then of course there is the mob, soldiers in the street, insurgent leaders and other characters. The action is very dramatic and swift. I have it with me; you can hear it any time you like. It is in Arabic. At one point the guards of the President's Palace join the demonstrators and desert the President. Then the insurgents rush into the Palace and find the President there. The leader of the insurgents, as soon as he sees the President, shouts "Death to the traitor". The President starts crying, begging him to spare his life. Then there is tumult and shouts and confusion and further cries of "Death to the traitor. Yield to the will of the people." At that point one hears a crisp shot and then we hear the statement "This is the reward of treason".

60. It is not pleasant to quote you this stuff. But this is what we have been living under, we and our children and our people, for months and years. I leave it to your conscience and to the conscience of your Governments to judge whether there has or has not been intervention in the affairs of Lebanon and whether the independence of Lebanon is not in deadly peril.

61. In connexion with this radio war there has lately been sprung upon us in the Near East a strange voice entitled "Radio Free Lebanon." This clandestine voice incites our people to rebellion, supports the subversion at present let loose in Lebanon, and in every way conforms to the standards and policies of the United Arab Republic. The term "Free Lebanon" is interesting. Everybody knows that if there is freedom anywhere in the Near East it exists in Lebanon, and the discerning also know that the ultimate significance of our present struggle, above and beyond every passing accident, both internal and external, is precisely to prevent whatever genuine freedom we have been enjoying from being completely submerged and extinguished. The significance of our crisis is that Lebanon as a lamp of real freedom, both personal and social, in the Near East must be preserved and strengthened, not only for the benefit of the Near East and indeed of the whole world, but as an end in itself. To speak, therefore, of freedom coming to Lebanon from outside our borders in the Near

58. Emission du 14 mai 1958 de Radio-Le Caire :

« Les autorités libanaises ainsi que l'Occident savent désormais que le peuple est sur le point de s'imposer. Ils ont commencé les préparatifs en vue d'arrêter le peuple en mettant le feu aux poudres. L'Angleterre fait part de son anxiété, et l'on continue à diffuser de faux bruits sur la VI<sup>e</sup> escadre américaine. Quoi qu'il en soit, la victoire appartiendra au peuple, les forces du mal et de la tyrannie se retireront, et le feu dévorera ceux-là mêmes qui l'ont allumé. »

59. J'en viens maintenant à une émission radiophonique particulièrement intéressante, par laquelle j'entends terminer ce récit d'horreur. Le 27 mai 1958, il y a donc quelques jours à peine, à 7 heures du soir, Radio-Damas diffusait une petite pièce satirique intitulée « Le triomphe de la révolution au Liban ». Elle était jouée par divers acteurs, dont l'un représentait le Président du Liban, un autre le Premier Ministre, et d'autres encore plusieurs fonctionnaires du gouvernement ; il y avait aussi, bien entendu, la foule, les soldats dans les rues, les chefs insurgés et d'autres personnages. L'action en était rapide et fort dramatique. Je l'ai apportée, et vous pourrez en prendre connaissance quand vous le désirerez. C'est en langue arabe. A un certain moment, les gardes du palais présidentiel se joignent aux manifestants et abandonnent le Président. Les insurgés se ruent alors dans le palais et y trouvent le Président. Le chef des insurgés, dès qu'il voit celui-ci, s'écrie : « Mort au traître ! » Le Président se met alors à pleurer et l'implore de lui laisser la vie sauve. Il y a ensuite du tumulte, des clamours et de la confusion, et on entend encore crier « Mort au traître ! Cédez à la volonté du peuple ! » C'est alors que retentit un coup de feu sec, et que l'on entend les paroles suivantes : « Telle est la récompense de la trahison. »

60. Il est triste d'avoir à s'étendre sur ces faits. C'est pourtant l'atmosphère dans laquelle nous vivons, nous, nos enfants et notre peuple depuis des mois et des années. Je m'en remets à votre conscience comme à celle de vos gouvernements pour juger s'il y a ou non intervention dans les affaires du Liban et décider si l'indépendance de notre pays ne court pas un danger mortel.

61. A propos de cette guerre des ondes, nous avons entendu récemment dans le Proche-Orient une voix étrange qui s'intitule « Radio Liban libre ». Cette voix clandestine incite notre peuple à la rébellion, appuie la subversion actuellement déchainée au Liban, et, à tous égards, se conforme aux normes et à la politique de la République arabe unie. L'expression « Liban libre » est intéressante. Chacun sait que si la liberté existe quelque part dans le Proche-Orient, c'est bien au Liban, et les gens informés savent aussi que la signification suprême de notre lutte actuelle, au-delà de tout accident passager, intérieur ou extérieur, est précisément d'empêcher que la liberté véritable qui est la nôtre ne s'éteigne et disparaîsse complètement. La signification de notre crise, c'est que le Liban, ce flambeau de la liberté véritable — tant personnelle que sociale — dans le Proche-Orient, doit être protégé et fortifié, non seulement dans l'intérêt du Proche-Orient et du monde entier, mais aussi comme une fin de soi. C'est pourquoi parler d'une liberté qui viendrait au Liban de l'extérieur est l'une de ces perversions de

East is one of those perversions of language in which this confused age abounds. But we have been able to determine the direction from which Radio Free Lebanon comes and it is a simple method of determination. That direction is unmistakably the territory of the United Arab Republic.

62. This survey of the bearing of the printed and spoken word upon our crisis appears to justify the following four conclusions:

(1) The vehemence of the attack upon the Government of Lebanon by the propaganda media of the United Arab Republic is practically unparalleled. This vehement attack has been going on for two years with mounting crescendo.

(2) In this unparalleled propaganda attack there is mounting incitement of the people of Lebanon to rebel against their Government. Thus, long before the present disturbances broke out on 9 May, there were unmistakable preparations for them in the Press and radio of the United Arab Republic, and a mood of expectancy was sedulously cultivated whereby people were made to expect that some great "event" was about to take place, that the "uprising of the people" was just around the corner, that the fall of the "tyrant" was imminent.

(3) After the outbreak of the present disturbances, the entire propaganda machinery of the United Arab Republic was geared to upholding, promoting, inflaming and even directing and guiding the subversive activities going on in Lebanon.

(4) The unmistakable aim of this propaganda campaign is to overthrow the present régime in Lebanon and to replace it with one that would be more subservient to the will of the United Arab Republic. You know what the only sin of Lebanon is: the only sin of Lebanon in the eyes of the United Arab Republic is not that it has really done or is likely to do any harm to any country, let alone any Arab country, but that it is independent and follows a policy of friendship towards and co-operation with the Western world. We plead guilty on both of these counts.

63. The second claim of my argument is now proven. The intervention of which we are complaining aims at undermining, and does in fact threaten, our independence. And since our independence is very sacred to us and since the threatened independence of any Member of the United Nations by definition endangers the maintenance of international peace and security, which is the primary responsibility of the Security Council, we have deemed it fit to bring our case to the attention of this Council.

64. This brings me at once to the more detailed proof of the third claim. There is massive intervention in our affairs. Our internal problems — and who does not have internal problems? — are played upon, seized upon, wilfully accentuated from outside, taken advantage of; and therefore our independence is threatened. When independence is threatened by external intervention, this is automatically a situation in which the Security Council is interested.

langage dont notre époque de confusion est prodigieuse. Mais nous avons pu déterminer sans aucune peine de quelle direction provenaient les émissions de Radio Liban libre. Cette direction est sans aucun doute celle du territoire de la République arabe unie.

62. Cette brève étude du rôle joué par la propagande écrite et parlée dans notre crise semble justifier les quatre conclusions suivantes :

1) La violence de l'attaque contre le Gouvernement du Liban par les moyens de propagande de la République arabe unie est à peu près sans égale. Cette attaque violemment se poursuit depuis deux ans, et son ampleur va grandissant.

2) A l'occasion de cette offensive de propagande sans précédent, on incite chaque jour davantage le peuple libanais à se révolter contre son gouvernement. Ainsi, longtemps avant que n'éclatent les troubles du 9 mai, il ne fait aucun doute qu'ils ont été préparés par la presse et la radio de la République arabe unie et qu'un climat d'attente a été soigneusement cultivé ; on a fait croire à la population qu'un grand « événement » allait se produire, que l'« insurrection du peuple » était à la veille de se déclencher, et que la chute du « tyran » était imminente.

3) Lorsque les troubles actuels eurent éclaté, tout le dispositif de propagande de la République arabe unie a été utilisé pour appuyer, encourager, inciter, et même diriger et guider, les activités subversives au Liban.

4) L'objet indéniable de cette campagne de propagande est de renverser le régime actuel du Liban et de le remplacer par un autre qui sera plus disposé à s'incliner devant la volonté de la République arabe unie. Savez-vous quel est le seul péché du Liban ? Aux yeux de la République arabe unie, le Liban est coupable, non d'avoir réellement fait ou d'être capable de faire du mal à un pays quelconque — moins encore à un pays arabe —, mais d'être indépendant et de suivre une politique d'amitié et de coopération à l'égard du monde occidental. Nous plaidons coupable sur ces deux chefs d'accusation.

63. Ainsi, la preuve est faite en ce qui concerne la deuxième plainte que nous portons. L'intervention dont nous nous plaignons a pour but de saper notre indépendance, et, en fait, elle la menace. Puisque l'indépendance nous est sacrée et puisque, lorsque l'indépendance d'un Membre quelconque de l'Organisation des Nations Unies est menacée, le maintien de la paix et de la sécurité internationales — maintien dont le Conseil a la responsabilité primordiale — est par définition en danger, nous avons estimé qu'il convenait de porter notre affaire devant le Conseil de sécurité.

64. Cela m'amène directement aux preuves détaillées concernant notre troisième plainte. L'ingérence étrangère dans nos affaires a pris des proportions considérables. Nos problèmes intérieurs — et quel pays n'en a pas ? — servent de prétexte à l'extérieur : on les enflé délibérément, on en tire avantage, et notre indépendance se trouve menacée. Or, lorsque l'indépendance d'un pays est menacée par une ingérence extérieure, il se crée automatiquement une situation qui intéresse le Conseil de sécurité.

65. No region in the whole world is more sensitive than the Near East. Interference by States in one another's affairs in that area is certain to have international repercussions. There is the most delicate balance of forces and powers there; let this balance be but slightly upset and incalculable consequences could ensue. Therefore, a situation like ours, with such possibilities of development, is exactly one with which the Security Council should be concerned. This is what we have done by calling the attention of this Council to our case.

66. Think of the equilibrium of interests in the Near East. Think of the convergence of forces upon our area from all over the globe: from the north, from the east, from the south, from the west. There are tremendous political, economic and strategic interests at stake in the Near East. For about a month now the attention of the whole world has been steadily fixed upon us. Not a single great Power, not a single permanent member of the Security Council, has not expressed intense concern about our affairs. They are all poised watching developments, eyeing one another. This is then pre-eminently a question of the maintenance of international peace and security. And nothing is more obvious than that, if this situation which inherently embodies a threat to our independence continues, then the maintenance of international peace and security is endangered.

67. We ask this Council, then, to bring its wisdom into play, to the end that the unprovoked massive intervention stop, that our independence, to which we have every right, be preserved and indeed strengthened, and that as a result the threat to international peace and security inherent in this situation be removed.

68. By way of conclusion — and I apologize to the Council for having taken so much of its time — may I say that Lebanon is a small country. Nobody can accuse it of harbouring any designs on anybody. It has always worked for peace; it has always been a modest factor for good in the world. It never meddled with other people's business. It wished well for everybody, and above all for its sister Arab States. It deserves, therefore, a better fate at the hands of the world.

69. Every other country in the Middle East has its formal international agreements or connexions whereby it feels more or less safe, except Lebanon. Lebanon alone in the Middle East has no vast, formal, safety-conferring arrangement with other Powers outside the area, while every other country in the Middle East has some such vast arrangement. Certainly Lebanon is not without its friends, but its relations to them have not been excessively formal. It has trusted their sense of honour and justice; it has pinned its faith upon the spirit and not upon the letter.

70. Of all countries in the Middle East then, Lebanon

65. Aucun point du monde n'est plus vulnérable que le Proche-Orient. Dans cette région, l'ingérence d'un pays dans les affaires d'un autre pays ne peut manquer d'avoir des répercussions internationales. L'équilibre des forces y est particulièrement délicat ; que cet équilibre soit tant soit peu troublé, et cela suffira à entraîner des conséquences incalculables. Par conséquent, une situation comme celle dans laquelle se trouve actuellement mon pays, et qui comporte de telles possibilités d'évolution, est justement l'une de celles dont le Conseil de sécurité doit être saisi. C'est pourquoi nous avons voulu attirer l'attention du Conseil sur notre cas.

66. Songez un instant à l'équilibre des intérêts dans le Proche-Orient. Songez aux forces qui, de tous les points du globe, du nord, de l'est, du sud et de l'ouest, convergent vers notre région. Dans le Proche-Orient, ce sont des intérêts politiques, économiques et stratégiques considérables qui sont en jeu. Depuis un mois environ, l'attention du monde tout entier n'a cessé de se fixer sur le Proche-Orient. Il n'est pas une seule grande puissance, pas un seul membre permanent du Conseil de sécurité, qui n'ait exprimé de profondes inquiétudes à notre sujet. Tous sont là à attendre les événements, s'observant l'un l'autre. Oui, c'est bien là une question qui concerne avant tout le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est donc absolument évident que si une situation comme celle-là, qui comporte une menace à notre indépendance, se prolonge, le maintien de la paix et de la sécurité internationales est en danger.

67. Nous demandons au Conseil de mettre toute sa sagesse en œuvre pour que cesse cette intervention massive que rien ne justifie, pour que notre indépendance, à laquelle nous avons pleinement droit, soit maintenue et même renforcée, et pour que, par voie de conséquence, le danger qui menace la paix et la sécurité internationales, danger inhérent à cette situation, soit écarté.

68. Pour conclure — et je m'excuse auprès du Conseil d'avoir retenu si longtemps son attention — qu'il me soit permis de rappeler que le Liban est un petit pays. Personne ne peut l'accuser de nourrir des desseins quelconques à l'égard d'un autre pays. Le Liban a toujours œuvré pour la paix ; il s'est toujours efforcé, dans la limite de ses moyens, de défendre la cause du bien dans le monde. Il ne s'est jamais mêlé des affaires des autres peuples. Il a toujours souhaité le bien de tous les peuples, et avant tout de ses frères les Etats arabes. Aussi mérite-t-il d'être mieux traité.

69. Tous les autres pays du Moyen-Orient sont parties à des accords internationaux officiels et entretiennent des relations qui leur permettent de se tenir plus ou moins en sécurité ; tel n'est pas le cas du Liban. Seul, au Moyen-Orient, le Liban n'a conclu avec les puissances étrangères à la région aucun pacte officiel de sécurité de grande envergure, alors que tous les autres pays du Moyen-Orient sont parties à des accords de ce genre. Certes, le Liban ne manque pas d'amis, mais les relations qu'il entretient avec eux n'ont pas pris une forme particulièrement officielle. Il fait confiance à leur sens de l'honneur et de la justice ; il a placé sa foi non dans la lettre, mais dans l'esprit.

70. Entre tous les pays du Moyen-Orient, le Liban

primarily depends upon the United Nations for its safety. The Charter is our primary protection. We cannot protect ourselves alone; we are much too small and fragile for that. We require the active understanding and support of the world community.

71. Our case then is a test case. It is the case of every small country in the world. If intervention in the affairs of one small country should be allowed to work its way without let or hindrance, how can any other small country feel secure again? The great Powers can take care of themselves; the Charter is not primarily made for them. But the small nations cannot see a small nation, one of themselves, interfered in without themselves feeling the profoundest anxiety. What if the same thing one day happened to them? Are they sure that, if they do not now rally around this small nation, others will rally around them if at some future date they should, God forbid, find themselves in the same predicament? The United Nations must above all protect the small nations, and the small nations themselves must co-operate with the United Nations in the protection of any one of them.

72. What is it then that we want? We want only that the intervention in all its aspects stop. We want the press and radio campaigns to cease. We want the flow of arms to the insurgents to come to an end. We want the infiltration of subversives to terminate. We want to solve our internal problems in peace, between ourselves, and without external interference. We want the best possible relations with the United Arab Republic. We want to be given an opportunity to prove again to our brethren in the United Arab Republic how much we love and respect them.

73. We believe all this is possible, necessary and natural. We ask this Council to help us achieve it. We leave it to the Council's wisdom to decide how it can be achieved. We have tried direct contacts with the United Arab Republic, but without avail. We resorted to the League of Arab States and we gave it all opportunity to act, but no decision was taken, and the intervention, far from abating, has actually increased in intensity in the last day or two. Now our independence, our fate, and peace in the area and perhaps even in the world, are the Council's responsibility. The Council is our last recourse. We certainly also depend upon God and ourselves.

74. Mr. LOUTFI (United Arab Republic) (*translated from French*): It is with great regret that I take the floor today in the Security Council. This question is perhaps the most delicate and the most painful one with which I have had to deal in the course of many years at the United Nations.

75. I need not remind you that the United Arab Republic and Lebanon have always been united by many ties of brotherhood and friendship. Egypt and Syria gave Lebanon valuable assistance when that sister

dépend donc avant tout, pour sa sécurité, de l'Organisation des Nations Unies. La Charte est notre forteresse ; notre pays ne peut se protéger à lui tout seul, il est trop petit et trop fragile pour cela. Nous avons besoin de la compréhension active et de l'appui efficace de la communauté mondiale.

71. Notre cas constituera donc un précédent. C'est le cas de tous les petits pays du monde. Si l'on peut intervenir dans les affaires d'un petit pays sans rencontrer d'obstacle, quel autre petit pays pourrait désormais se sentir en sécurité ? Les grandes puissances sont capables de se défendre, et ce n'est pas tant pour elles que la Charte a été écrite. Mais les petites nations ne peuvent assister à une ingérence dans les affaires d'une autre petite nation sans ressentir elles-mêmes l'anxiété la plus profonde. Qu'arriverait-il si un jour elles se trouvaient dans la même situation ? Ont-elles la certitude que, si elles ne se réunissent pas aujourd'hui autour de cette petite nation, les autres pays viendront à leur secours si un jour elles étaient — que Dieu les en préserve — dans la même situation ? L'Organisation des Nations Unies doit avant tout protéger les petites nations, et ces dernières doivent coopérer avec l'Organisation à la protection de l'une quelconque d'entre elles.

72. Que voulons-nous donc ? Nous voulons seulement que cesse l'intervention, sous tous ses aspects. Nous voulons que s'arrêtent les campagnes de presse et de radio. Nous voulons qu'il soit mis fin à l'arrivée continue d'armes destinées aux insurgés. Nous voulons que s'arrête l'infiltration d'éléments subversifs. Nous voulons résoudre en paix et entre nous nos problèmes intérieurs, sans ingérence de l'extérieur. Nous voulons pouvoir entretenir les relations les meilleures avec la République arabe unie. Nous voulons avoir la possibilité de prouver une fois de plus à nos frères de la République arabe unie combien nous les aimons et les respectons.

73. Nous croyons que c'est là chose naturelle, possible et même nécessaire. Nous demandons au Conseil de nous aider à atteindre ce but. Nous nous en remettons à la sagesse du Conseil pour décider quel est le meilleur moyen d'y parvenir. Nous avons essayé des contacts directs avec la République arabe unie, mais sans résultat. Nous avons fait appel à la Ligue des Etats arabes et lui avons donné toute possibilité d'agir, mais aucune décision n'a été prise, et l'intervention, loin de diminuer, s'est en réalité intensifiée durant les deux derniers jours. Aujourd'hui, notre indépendance, notre sort, la paix de cette région, et peut-être même la paix mondiale, sont entre les mains du Conseil. Le Conseil est notre dernier recours. Notre sort, bien entendu, dépend aussi de la volonté de Dieu et de nos propres efforts.

74. M. LOUTFI (République arabe unie) : C'est avec beaucoup de regret que je prends la parole aujourd'hui devant le Conseil. Cette question est peut-être la plus délicate et la plus pénible que j'aie eu à traiter au cours des nombreuses années passées à l'Organisation des Nations Unies.

75. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que la République arabe unie et le Liban ont été au cours de l'histoire toujours unis par de multiples liens de fraternité et d'amitié. L'Egypte et la Syrie ont prêté un concours

country was fighting for its independence at the end of the Second World War. On many occasions the peoples of the United Arab Republic have expressed their friendship for the Lebanese people and they all enthusiastically welcomed the independence of Lebanon. We are sure that any attempt to weaken those ties, from whatever quarter it might come, would be doomed to certain failure. We have always regarded an independent Lebanon as an element of security, stability and peace in that part of the world.

76. Before coming to the heart of the matter, I should like to make some comments on the circumstances surrounding the submission of the Lebanese complaint which is before you. This complaint was submitted only after the disorders occurring in Lebanon had become more serious. In an effort to cope with the situation, the present Government of Lebanon has striven to give an international aspect to what is a purely domestic problem and to divert the attention of its own public opinion and that of the world from the situation now prevailing in Lebanon. It has been argued that, if there are disturbances in Lebanon, they are due to foreign interference and not to the attitude adopted by the Lebanese themselves in questions relating to their domestic affairs. An attempt is being made to deceive world public opinion and to deceive the Lebanese people themselves.

77. This complaint and the tendentious propaganda surrounding it, which endeavours to make use of the Security Council for the settlement of domestic questions, cannot but impair the prestige of the Council. The good will of States, their co-operation in the international field and the efforts they make to ensure that the United Nations is successful in its work are essential factors for the smooth functioning of the Organization.

78. In making these comments I am not expressing any lack of confidence in the United Nations. We have shown in more important questions that we are always ready to co-operate with the United Nations and to settle disputes under the terms of the Charter. I need not remind you of those questions. You have all had occasion to discuss them. We are never afraid to examine any question whatever in the United Nations.

79. I find myself compelled to make yet another comment: we note that, before the League of Arab States had taken up this question, the Lebanese Minister of Foreign Affairs arrived in New York at the head of a large delegation for the Security Council meeting. In the statements he made at the airport he asserted that it was the duty of the Council to discuss this question. It appears that the Lebanese Government was not very serious in submitting the complaint to the Arab League and that this was merely a device to show that, before submitting its case to the Council, it had exhausted local remedies.

80. What has just happened in the Arab League fully bears out the point I am making. According to information I have received today, six States of the Arab League, namely the Sudan, Saudi Arabia, Iraq, Jordan,

précieux au Liban lorsque ce pays frère luttait pour son indépendance à la fin de la deuxième guerre mondiale. Les peuples de la République arabe unie ont exprimé à de nombreuses occasions leur sympathie au peuple libanais et ont salué avec un enthousiasme unanime l'indépendance du Liban. Nous sommes sûrs que toute tentative pour porter atteinte à ces liens, d'où qu'elle vienne, serait vouée à un échec certain. Nous avons toujours considéré que le Liban indépendant serait dans cette partie du monde un élément de sécurité, de stabilité et de paix.

76. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais faire quelques observations sur les circonstances qui ont entouré le dépôt de la plainte du Liban que vous avez devant vous. Cette plainte n'a été déposée qu'après que les troubles qui se déroulent au Liban se furent aggravés. Pour faire face à la situation, le gouvernement actuel du Liban a essayé de donner un aspect international à ce problème purement interne, et de détourner l'attention publique locale et mondiale de la situation qui règne actuellement au Liban. On a essayé d'expliquer que, s'il existe des troubles au Liban, c'est à la suite d'une ingérence étrangère, et non de la position prise par les Libanais eux-mêmes dans des questions qui touchent leurs affaires intérieures. On veut tromper l'opinion publique mondiale; on veut tromper ses propres concitoyens.

77. Nous estimons que cette plainte, avec la propagande tendancieuse qui l'a entourée, et qui a pour objectif d'utiliser le Conseil de sécurité pour solutionner des questions internes, ne peut que porter atteinte au prestige de ce Conseil. La bonne volonté des Etats, leur coopération dans le domaine international et les efforts qu'ils déploient pour voir l'Organisation des Nations Unies réussir dans sa tâche, sont les facteurs essentiels de la bonne marche de l'Organisation.

78. Si je fais ces observations, ce n'est pas parce que nous n'avons pas foi dans l'Organisation des Nations Unies. Nous avons démontré dans des questions plus importantes que nous étions toujours prêts à coopérer avec l'Organisation et à résoudre les différends dans le cadre de la Charte. Je n'ai pas besoin de vous rappeler ces questions. Vous avez tous eu l'occasion d'en discuter. Nous ne craignons jamais d'examiner une question quelconque aux Nations Unies.

79. Je me trouve obligé de faire une autre observation : c'est que, avant que la Ligue des Etats arabes ne se penche sur cette question, nous avons constaté que le Ministre des affaires étrangères du Liban est arrivé à New-York à la tête d'une nombreuse délégation, pour la réunion du Conseil de sécurité. Dans les déclarations qu'il a faites à l'aéroport, il a affirmé qu'il appartenait au Conseil de sécurité de discuter cette question. Il semble que le Gouvernement libanais ne prend pas au sérieux la plainte déposée à la Ligue des Etats arabes, et qu'il s'agit en l'occurrence d'un stratagème pour démontrer qu'avant de venir au Conseil il a éprouvé les recours locaux.

80. Ce qui vient de se dérouler à la Ligue des Etats arabes corrobore d'une façon précise ce que je viens d'avancer. J'ai reçu aujourd'hui des informations d'après lesquelles six Etats de la Ligue, à savoir le

Libya and Yemen, submitted a resolution, which was unfortunately not accepted by the Lebanese Government. I have before me the text of this resolution which, with your permission, I shall read out:

*"The Council of the League of Arab States, at its extraordinary session held at Benghazi, examined the complaint submitted by the Government of the Lebanese Republic against the United Arab Republic.*

*"Having heard the statements of the delegations of the Lebanese Republic and the United Arab Republic; having noted the wish of both parties to settle their differences in a peaceful manner within the League of Arab States; in accordance with the letter and the spirit of the Pact of the League of Arab States, and desirous of removing anything which disturbs the atmosphere of calm among the brotherly Arab States;*

*"The Council decides:*

*"(1) To do all in its power to put an end to anything which may disturb the atmosphere of calm among member States;*

*"(2) To request the Government of Lebanon to withdraw the complaint it has placed before the Security Council;*

*"(3) To appeal to the various Lebanese groups to end the disturbances and to take the necessary measures to settle domestic disputes by peaceful and constitutional means;*

*"(4) To send a committee selected from among the members of the Council to ease the situation and to give effect to the decision of the Council."*

81. This resolution, which we accepted in a spirit of conciliation, was in our view capable of settling the dispute we are discussing today. Unfortunately the Lebanese Government, for reasons of which I am unaware, opposed it.

82. I should like to draw the Council's attention today to the provisions of Article 36, paragraph 2, of the United Nations Charter, which provides that "the Security Council should take into consideration any procedures for the settlement of the dispute which have already been adopted by the parties".

83. I do not wish to dwell on this question now but I shall answer questions at another meeting and shall explain my Government's position.

84. I listened very attentively to the Lebanese representative's statement. I noted with regret that it was full of allegations and accusations unsupported by any tangible evidence. The Lebanese representative based his statement on isolated facts, on individual statements the justice or merits of which it would, I think, be very difficult for the Council to assess.

85. I have already said that this question is a purely domestic concern of Lebanon. I shall try to prove that this is so, but in order to do so I shall have to analyse the situation in Lebanon and the deplorable events occurring there.

Soudan, l'Arabie Saoudite, l'Irak, la Jordanie, la Libye et le Yémen, ont présenté une résolution, qui, malheureusement, n'a pas été acceptée par le Gouvernement libanais. J'ai devant moi le texte de cette résolution, que je vais me permettre de lire :

*"Le Conseil de la Ligue des Etats arabes, dans sa session extraordinaire tenue à Benghazi, a examiné la plainte présentée par le Gouvernement de la République du Liban contre la République arabe unie,*

*"Après avoir entendu les déclarations des délégations de la République libanaise et de la République arabe unie, et après avoir constaté la volonté des deux parties de régler les différends d'une manière pacifique au sein de la Ligue des Etats arabes ; et en vertu de la lettre et de l'esprit du Pacte de la Ligue des Etats arabes ; et soucieux d'éliminer les raisons qui troublent l'atmosphère de sérénité entre les Etats arabes frères ;*

*"Le Conseil décide*

*"1. De mettre fin à tout ce qui peut porter atteinte à l'atmosphère de sérénité entre les Etats membres par tous les moyens ;*

*"2. De demander au Gouvernement libanais de retirer la plainte qu'il a présentée au Conseil de sécurité ;*

*"3. D'adresser un appel aux divers groupes libanais pour faire cesser les troubles et prendre les mesures nécessaires pour régler les différends intérieurs par les moyens constitutionnels pacifiques ;*

*"4. D'envoyer un comité choisi parmi les membres du Conseil pour apaiser la situation et mettre à effet la décision du Conseil."*

81. Cette résolution, que, dans un esprit de conciliation, nous avons acceptée, était, à notre avis, de nature à résoudre le différend que nous discutons aujourd'hui. Malheureusement, le Gouvernement libanais, pour des raisons que j'ignore, s'est opposé à cette résolution.

82. Or, je voudrais attirer l'attention du Conseil, aujourd'hui, sur les dispositions du paragraphe 2 de l'Article 36 de la Charte des Nations Unies, qui prévoit que « le Conseil de sécurité devra prendre en considération toutes procédures déjà adoptées par les parties pour le règlement de ce différend. »

83. Je ne voudrais pas m'étendre sur cette question en ce moment, mais je répondrai au cours d'une autre séance et j'expliquerai la position de mon gouvernement.

84. J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention du représentant du Liban. J'ai constaté avec regret qu'elle était remplie d'allégations et d'accusations qui ne sont pas étayées de preuves concrètes. Le représentant du Liban s'est basé sur des faits isolés, des déclarations individuelles, qu'à mon avis il serait bien difficile au Conseil d'apprécier quant à leur bien-fondé ou leur mérite.

85. J'ai déjà déclaré que cette question relevait purement des affaires internes du Liban. Je vais essayer de l'établir, mais, pour le faire, je dois me pencher sur la situation du Liban et sur les événements douloureux qui s'y déroulent.

86. Much has been said in the Press about the leaders of the Opposition to the present Lebanese Government, who have even been described in some newspapers as rebels. I find myself compelled to emphasize this point and to explain to you who these Opposition leaders are and what political role they have played in their country. All these leaders have occupied responsible posts. Mr. Bichara El-Khoury has held the high office of President of the Republic. Mr. Saeb Salaam, Mr. Abdullah El-Yafi, Mr. Hussein Oueni and Mr. Rashid Karamy have all held the office of Prime Minister. Mr. Sabri Hamada and Mr. Ahmed El Assad are former Presidents of Parliament. Mr. Hamid Frangiyeh, Kamal Jumblatt and Mr. Gamil Mekawi are former ministers, as is Mr. Hamid Faaron; Mr. Fouad Ammoun was for a long time Secretary-General of the Lebanese Ministry of Foreign Affairs and many of you have had occasion to meet him.

87. I should not like to enlarge upon this point and mention the names of other eminent personalities who are members of the Opposition. I did not wish to refer to the Patriarch, Boulos El Maouchi, to Sheikh Mohammed Abu Shakreh or to Sheikh Mohammed Alaya, the Grand Mufti, who are the religious leaders of the country and who, as we shall see later, are far from supporting President Chamoun and his Government.

88. The disorders now occurring in Lebanon are due mainly to the fact that President Chamoun wishes to continue in office for a second term contrary to the provisions of the Constitution, and proposes to revise the latter so that he may again be a candidate for the presidency of the Republic in the forthcoming elections.

89. According to statements made by the members of the Opposition, elections held in Lebanon last year are another cause of these disorders: the present Lebanese Government is accused of having manipulated the elections in order to secure the return of the governmental candidates.

90. In addition to all this, the assassination of Mr. Nassib El Metni, the well-known journalist who had supported the views of the opposition in the newspaper *The Telegraph — Beirut*, aggravated the situation.

91. All the points I have just mentioned will be found in statements repeatedly made by the members of the Opposition. With your permission I shall give you a few examples.

92. In a statement appearing in *The Telegraph — Beirut* of 18 May 1958, Mr. Bichara El-Khoury, the former President of the Lebanese Republic, recalled the events of 1952 when he, then President of the Republic, chose to resign before the expiry of his term of office in view of the opposition he had encountered and in order to avoid disorders. Mr. Camille Chamoun was a member of the Opposition at that time and in 1951 he had even signed together with other political leaders, a statement protesting against Mr. Bichara El-Khoury's tenure of the presidency. Thus, in circumstances identical to those now prevailing

86. On a beaucoup parlé dans la presse des chefs de l'opposition à l'actuel gouvernement libanais, que certains journaux ont même traités de « rebelles ». Je me vois obligé de mettre l'accent sur ce point et de vous préciser qui sont ces chefs de l'opposition et quel rôle politique ils ont joué dans leur pays. Tous ces chefs ont occupé des postes responsables. M. Bichara El-Khoury a occupé le poste suprême de Président de la République. MM. Saeb Salaam, Abdullah El-Yafi, Hussein Oueni, Rashid Karamy ont tous occupé le poste de Président du Conseil des ministres. MM. Sabri Hamada, Ahmed El Assad sont d'anciens présidents du Parlement. MM. Hamid Frangiyeh Kamal Jumblatt, Gamil Mekawi sont d'anciens ministres, ainsi que M. Hamid Faaron ; M. Fouad Ammoun a été pendant longtemps Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères libanaises, et beaucoup d'entre vous ici ont eu l'occasion de le rencontrer.

87. Je ne voudrais pas m'étendre davantage et vous citer les noms d'autres personnalités éminentes qui font aussi partie de l'opposition. Je n'ai pas voulu citer Mgr Boulos El Maouchi, le patriarche, le cheik Mohammed Abu Shakreh, le cheik Mohammed Alaya, le Grand Mufti, qui sont les chefs religieux du pays et qui, comme nous allons le voir plus tard, sont loin d'appuyer le président Chamoun et son gouvernement.

88. Les troubles qui se déroulent actuellement au Liban ont principalement comme raison le fait que le président Chamoun, voulant renouveler son mandat à la présidence, contrairement aux dispositions de la Constitution, se propose de réviser celle-ci afin de pouvoir présenter de nouveau sa candidature à la présidence de la République aux élections prochaines.

89. A l'origine de ces troubles — et cela conformément aux déclarations des membres de l'opposition — se trouvent aussi les élections qui se sont déroulées l'an dernier au Liban ; on accuse en effet le gouvernement libanais actuel d'être intervenu dans les élections pour faire réussir les candidats gouvernementaux.

90. En outre, l'assassinat du journaliste bien connu, M. Nassib El Metni, qui, dans le journal *The Telegraph — Beirut*, appuyait la thèse des membres de l'opposition, a augmenté les troubles.

91. Tout ce que je viens d'avancer se trouve dans les déclarations qui ont été faites à plusieurs reprises par les membres de l'opposition. Je vais me permettre de vous faire quelques citations qui émanent d'eux.

92. Dans une déclaration qui est reproduite dans *The Telegraph — Beirut* du 18 mai 1958, l'ancien Président de la République libanaise, M. Bichara El-Khoury, a rappelé les événements de 1952 où, étant Président de la République, il a préféré démissionner et ne pas attendre que son terme expire, à cause de l'opposition et pour éviter des troubles. A cette époque, M. Camille Chamoun était membre de l'opposition et il avait même signé en 1951, avec d'autres chefs politiques, une déclaration protestant contre la présence de M. Bichara El-Khoury à la présidence de la République. Donc, dans les mêmes circonstances qui prévalent en ce

Mr. Bichara El-Khoury did not persist but resigned the presidency of the Republic in order to avoid bloodshed in his country.

93. In the same interview, in reply to a question the newspaper asked him, Mr. Bichara El-Khoury said that the allegation designed to convince public opinion that in the event of President Chamoun's resignation the way would be open for the United Arab Republic to seize power was quite unfounded and not borne out by any of the facts and that the statements made on several occasions by the President of the United Arab Republic denied the above charges categorically. Moreover, the Moslem and Christian leaders have declared that they would never at any cost sacrifice their independence and sovereignty. (You may care to glance at the text of this interview, which is reproduced on page 4 of the document which I have just had distributed to the Council.)

94. In the same context I read in the *Washington Post* of 20 May 1958:

"Nasser is not the cause of Lebanon's troubles. President Chamoun is seeking to amend the Constitution to permit his election for a second six-year term; his predecessor experienced similar unrest when he tried the same thing six years ago. There appears to have been considerable nationalist dissatisfaction, quite irrespective of outside influences."<sup>1</sup>

95. At a press conference held at Beirut on 23 May 1958 Mr. Saeb Salaam, leader of the Opposition and former Prime Minister, made the following statement:

"The present Government is trying to slander the Lebanese patriots by accusing them of receiving aid from the United Arab Republic, which has no connexion whatever with the present crisis... The allegation that communism and the United Arab Republic are implicated in this situation is really incredible and it is obvious that President Chamoun has no respect for the Lebanese people."

96. In a memorandum submitted to the United States Ambassador at Beirut, the National Front, which consists of the Opposition parties, states that "the present national movement is in no way actuated by any doctrine of foreign origin but is strictly domestic in character." In its closing passages, the memorandum gives an assurance that "the movement is fully aware of the foreign interests in Lebanon, which it will do nothing to injure." (*Le Monde*, 17 May 1958, p. 7.)

97. Moreover, I should like to recall that, when forming the National Front, the members of the Opposition issued a statement in which they proclaimed as a first principle of their political action the maintenance of Lebanon's independence, sovereignty and defence by every possible means and in whatever circumstances.

98. Under the headline: "In a letter to Pius XII

moment, M. Bichara El-Khoury, pour éviter l'effusion de sang à son pays, n'a pas persisté et a quitté la présidence de la République.

93. Dans cette même interview, répondant à une question qui lui était adressée par le même journal, M. Bichara El-Khoury a déclaré que l'allégation qui tend à faire croire à l'opinion publique que si le président Chamoun démissionnait la République arabe unie aurait la porte ouverte pour prendre le pouvoir était dénuée de tout fondement et qu'elle n'était corroborée par aucun fait; qu'au contraire les déclarations faites à plusieurs reprises par le Président de la République arabe unie démentent d'une façon catégorique les accusations précitées. D'ailleurs, les leaders musulmans et chrétiens ont déclaré qu'ils ne sacrifieraient jamais à aucun prix leur indépendance et leur souveraineté. (Vous pouvez, Messieurs, jeter un coup d'œil sur le texte de cette interview, qui se trouve à la page 4 du document que je viens de faire distribuer au Conseil.)

94. Dans le même contexte, je lis, dans le *Washington Post* du 20 mai 1958, ce qui suit :

"Nasser n'est pas la cause des troubles libanais. Le président Chamoun cherche à amender la Constitution afin de permettre son élection pour un deuxième terme de six ans; son prédécesseur a rencontré les mêmes réactions lorsqu'il a fait la même tentative il y a six ans<sup>1</sup>."

95. A une conférence de presse tenue à Beyrouth le 23 mai 1958, M. Saeb Salaam, leader de l'opposition et ancien Président du Conseil des ministres, a fait la déclaration suivante :

"L'actuel gouvernement essaie de diffamer les patriotes libanais en les accusant de recevoir une aide de la République arabe unie, qui n'a absolument rien à voir avec la crise actuelle. [...] « L'allégation que le communisme et la République arabe unie sont en cause dans cette situation est réellement incroyable, et il est évident que le président Chamoun n'a aucun respect pour le peuple libanais. »

96. Le Front national, qui se compose des partis de l'opposition, dans un mémoire remis à l'ambassadeur des États-Unis à Beyrouth, affirme que « le mouvement national actuel n'est nullement inspiré par une doctrine importée de l'étranger, mais revêt un caractère strictement intérieur. » En terminant, le mémoire donne l'assurance que « le mouvement n'ignore nullement les intérêts étrangers au Liban, auxquels il ne portera aucun préjudice. » (*Le Monde*, 17 mai 1958, p. 7.)

97. De plus, je voudrais rappeler qu'en constituant le Front national, les membres de l'opposition ont fait une déclaration, dans laquelle ils ont posé comme premier principe de leur action politique le maintien de l'indépendance du Liban, de sa souveraineté et de sa défense, par tous les moyens et dans toutes les circonstances.

98. Dans *Le Monde* du 31 mai 1958, nous lisons, sous

<sup>1</sup> The speaker read the quotation in English.

<sup>1</sup> Texte cité en anglais par l'orateur.

the Lebanese opposition undertakes to preserve the country's independence", *Le Monde* of 31 May states:

"Yesterday the leaders of the Lebanese Opposition sent a message to the Pope constituting a solemn undertaking to maintain the traditional status of Lebanon.

"The signatories — three former Moslem Prime Ministers and five eminent Christians — proclaim in this message 'their unfailing attachment to Lebanon, to its independence, its sovereignty, its role as a common fatherland and as a religious community united in the worship of one God, and to the sentiments of trust, tolerance and brotherhood on which their country is founded.'

99. As a result of the events in Lebanon, two members of the Cabinet have resigned: Mr. Rashid Baydoun, the Minister of Defence, who in his letter of resignation pointed out *inter alia* that the continuance of the rebellion, riots and disorders is endangering the existence of the country, and Mr. Baslur Osman, Minister of Posts and Telegraphs, who resigned on 23 May 1958, saying in his letter of resignation that he was acting as he did because he had not been able to convince his colleagues "of the need to resign in order to open the way for other leaders to take power and to take their share of responsibility in the critical circumstances, in which mere parliamentary support is of no value." (For the text of this letter, see page 13 of our document.) I also hear that Mr. Farid Kozma, Minister of Information, has resigned.

100. Most important of all, however, is the latest statement by His Beatitude Boulos el Maouchi, the Maronite Patriarch, which appeared in *The New York Times* on 31 May 1958, only a few days ago, with an editorial comment. I am sure everyone has read this article, but I venture to read out to you the parts which I consider particularly significant.

101. *The New York Times* of 31 May contained the following passages:

"Today, however, the Patriarch said at a news conference that he feared the situation had become too grave for a compromise to work. He suggested that the time would soon come for President Chamoun to 'take a trip' so that the army commander could assume full power of government.

"... The Patriarch placed the blame for Lebanon's troubles largely on the Chamoun administration. He even took exception to Government charges that communists and supporters of President Gamal Abdel Nasser of the United Arab Republic had had a hand in the disorders here.

"He said that President Nasser had 'many times' disavowed any designs on Lebanon. The Patriarch added, 'It is not in the interest of either Egypt or Syria to force Lebanon into the United Arab Republic'.

le titre : « Dans une lettre à Pie XII, l'opposition libanaise s'engage à préserver l'indépendance du pays ». le texte suivant :

"Les chefs de l'opposition libanaise ont adressé hier au pape un message qui constitue un engagement solennel de maintenir le statut traditionnel du Liban.

"Les signataires — trois anciens premiers ministres musulmans et cinq personnalités chrétiennes — proclament dans ce message « leur inaltérable attachement au Liban, à son indépendance, à sa souveraineté, à son caractère de patrie commune des communautés religieuses unies dans le culte d'un Dieu unique, et aux sentiments de confiance, de tolérance, de fraternité, qui sont la raison d'être de leur pays ».

99. En outre, à la suite des événements au Liban, deux membres du Cabinet ont présenté leur démission : le Ministre de la défense, M. Rashid Baydoun, qui a notamment souligné dans sa lettre de démission que la prolongation de la rébellion, des émeutes et des désordres met en péril l'existence du pays, et M. Bashir Osman, ministre des postes et télégraphes, qui a présenté sa démission le 23 mai dernier, et a notamment déclaré dans sa lettre de démission qu'il agissait ainsi n'ayant pas pu convaincre ses collègues « de la nécessité de démissionner pour ouvrir le chemin à d'autres leaders pour prendre le pouvoir, et leur part de responsabilité dans ces circonstances critiques, dans lesquelles un appui parlementaire seul n'a pas de valeur ». (Pour le texte de cette lettre de démission, voir la page 13 de notre document.) J'apprends aussi que M. Farid Kozma, ministre de l'information, a également présenté sa démission.

100. Mais ce qui est le plus important, c'est la dernière déclaration de Sa Béatitude Boulos el Maouchi, patriarche maronite, qui a paru avec des commentaires dans le *New York Times* du 31 mai 1958 — il n'y a donc que quelques jours. Je suis certain que chacun a lu ce texte, mais je voudrais me permettre de vous en rappeler les points que j'estime particulièrement importants.

101. Nous avons ainsi pu lire, dans ce numéro du *New York Times* les passages suivants :

"Aujourd'hui, toutefois, le patriarche a dit lors d'une conférence de presse qu'il craignait que la situation ne soit devenue trop grave pour qu'un compromis puisse intervenir. Il a suggéré que le moment viendrait bientôt pour le président Chamoun de « faire un voyage », afin que le commandant de l'armée puisse assumer les pleins pouvoirs gouvernementaux.

"... Le patriarche a largement rendu l'administration Chamoun responsable des troubles au Liban. Il s'est même déclaré choqué des accusations du gouvernement selon lesquelles des communistes et des partisans du président Gamal Abdel Nasser, de la République arabe unie, auraient joué un rôle dans les désordres.

"Il a dit que le président Nasser avait « de nombreuses fois » désavoué tout dessein en ce qui concerne le Liban. Il a ajouté : « il n'est dans l'intérêt ni de l'Egypte ni de la Syrie d'obliger le Liban à faire partie de la République arabe unie ».

"He said he would like 'to see what will be done' at the Arab League Conference in Benghazi, Libya, where government leaders are joining representatives of other Arab countries to discuss the Lebanese problem. But he commented that he believed the meeting was not necessary."

The Patriarch added: "What Lebanon needs, is not to wash her dirty linen in public, but a just, honest government looking after the interests of the people."<sup>2</sup>

102. Thus His Beatitude the Patriarch and the leaders of the Opposition are all of the same opinion. They consider that the issue is a domestic concern of Lebanon and that the United Arab Republic has nothing to do with it. That explains why the question was so hotly disputed when the Foreign Affairs Committee of the Chamber of Deputies met to decide whether or not the complaint should be submitted to the Security Council. Mr. Philippe Takla, the Chairman of the Committee, said that the Minister of Foreign Affairs had failed to prove that the complaint to the Security Council was based on true facts, the importance of which justified bringing the complaint and that in the present circumstances the submission of the complaint could only aggravate the Lebanese crisis.

103. Mr. Adib El Firzly, Vice-President of the Chamber, who participated in the discussion, stated that he had informed the Minister of Foreign Affairs that in his view the conditions required for placing a complaint on the agenda of the Security Council were not fulfilled, because there had been neither aggression nor a threat of aggression by one State against another, nor a threat to peace or to security. Other members of the Committee supported this view. (See page 15 of our document.)

104. According to the Press and to information which has reached us, political parties and Lebanese organizations, including the National Front, notified the Secretary-General of the United Nations of their opposition to the submission of this complaint to the Security Council. The National Front stressed that it regarded the dispute as one of exclusively domestic concern. It protested against such recourse to the Council, urged the need for immediate rejection of the complaint and drew attention to the fallacious character of the points raised, which could not but impair the good neighbourly relations naturally linking two sister countries and dangerously increase the tension prevailing in Lebanon.

105. The conclusion which must be drawn, and which I draw from the preceding is that what we have before us is a problem which is exclusively one of Lebanese domestic policy. The Lebanese people have shown again and again that they have attained sufficient political maturity to be able to consider political questions circumspectly, that they are guided solely by the interests of their country and that they are not susceptible to foreign influences.

"Il a dit qu'il aimerait « voir ce qui serait fait » à la Conférence de la Ligue des Etats arabes, à Benghazi, en Libye, où les chefs du gouvernement doivent se joindre à des représentants d'autres pays arabes pour discuter le problème libanais. Mais il a déclaré qu'à son avis cette réunion n'était pas nécessaire".

Le patriarche a ajouté : « Ce dont le Liban a besoin, ce n'est pas de laver son linge sale en public, mais de voir son gouvernement examiner honnêtement les intérêts du peuple ».

102. Donc, Sa Béatitude le Patriarche et les chefs de l'opposition sont tous de la même opinion. Ils estiment qu'il s'agit en l'occurrence d'une question intérieure libanaise, et que la République arabe unie n'a rien à voir dans la question. C'est pour ce motif que, quand la Commission des affaires étrangères de la Chambre des députés s'est réunie pour décider s'il y avait lieu ou non de soumettre la plainte au Conseil de sécurité, une vive discussion s'est élevée au sein de la Commission. Le Président de la Commission, M. Philippe Takla, a déclaré notamment que « le Ministre des affaires étrangères n'a pas établi que la plainte au Conseil de sécurité était basée sur des faits véridiques, ou dont l'importance justifiait la présentation de la plainte » et que « le dépôt de la plainte ne pouvait, dans les circonstances actuelles, qu'aggraver la crise libanaise ».

103. M. Adib El Firzly, vice-président de la Chambre, qui assistait aux débats, a notamment déclaré qu'il avait informé le Ministre des affaires étrangères que les conditions nécessaires pour l'inscription de la plainte à l'ordre du jour du Conseil n'étaient pas, à son avis, réunies, parce qu'il n'y avait ni agression ou menace d'agression d'un Etat contre un autre, ni menaces à la paix ou à la sécurité. D'autres membres de la Commission ont appuyé ce point de vue. (Voir la page 15 de notre document.)

104. D'après la presse et des informations qui nous sont parvenues, les partis politiques, les organisations libanaises, et notamment le Front national, en ont appelé au Secrétaire général des Nations Unies pour lui faire part de leur réprobation au sujet du dépôt de cette plainte devant le Conseil de sécurité. Le Front national a notamment souligné qu'il considère que ce conflit est d'ordre exclusivement intérieur. Il a protesté contre ce recours au Conseil, et il a insisté sur la nécessité du rejet immédiat de la plainte ainsi que sur le caractère fallacieux des griefs soulevés, qui ne peuvent que porter préjudice aux rapports de bon voisinage liant naturellement deux pays frères et qui ne peuvent qu'augmenter dangereusement l'état de tension régnant au Liban.

105. La conclusion qui s'impose, et que je tire de ce qui précède, c'est que nous nous trouvons en face d'un problème de politique intérieure purement libanais. Le peuple libanais a prouvé à maintes reprises qu'il jouissait d'une maturité politique lui permettant d'apprécier les questions politiques avec circonspection, qu'il n'est guidé que par l'intérêt du pays, et que les influences étrangères n'ont pas de prise sur lui.

<sup>2</sup> The speaker read the quotation in English.

<sup>2</sup> Texte cité en anglais par l'orateur.

106. I apologize for having had to go into problems of Lebanese domestic policy; as you have observed, I was obliged to do so in order to answer the accusations made against us.

107. What is the Lebanese Government accusing us of? In the complaint which it has submitted, not even accompanied by an explanatory note, and which Mr. Malik today tried to substantiate before the Council, we see that we are accused of "the infiltration of armed bands from Syria into Lebanon, the destruction of Lebanese life and property by such bands, the participation of United Arab Republic nationals in acts of terrorism and rebellion against the established authorities in Lebanon, the supply of arms from Syria to individuals and bands in Lebanon rebelling against the established authorities..." [S/4007].

108. I do not propose to reply today to the questions asked and the cases cited by Mr. Malik. I should find it difficult to do so. But I reserve the right to do so at another meeting, when I have studied his long speech. I can, however, declare here and now that the allegations made by M. Malik are not, in my view, supported by any tangible proof. It is easy to procure arms, as you know; it is generally only a question of paying the price. Traffic in arms goes on all over the world. During revolutions, periods of disturbances and civil wars the parties always manage to obtain arms, particularly when it is small arms that are required.

109. If a Government is to be held responsible, its responsibility must be clearly established. We reject the accusations made by Mr. Malik, for he has not produced any evidence to substantiate the statement he has made.

110. Allow me to quote an extract from an article in *The Times* of London of 27 May 1958, regarding the first part of Mr. Malik's accusations:

"In addition, in spite of the Government's claim during last year's general elections, not a single Syrian agitator arrested had ever been brought to trial. It is a fact that during the past year the Government has several times claimed to have arrested Syrian nationals engaged in subversion and has also expelled many hundreds as potential trouble-makers. Last June it was officially confirmed that two members of the Syrian Deuxième Bureau had been arrested along with an officer who was believed to be a secretary of Colonel Sarraj.

"But there is no record of any of these Syrians having been brought to trial, and it is hardly surprising that the Government's latest claims to have arrested Syrian Army men and other foreign agitators, including a boatload of *fedayeen* from Gaza, are ridiculed by the Opposition and treated with some reserve by others who are waiting now for the evidence to be produced in the flesh."<sup>3</sup>

106. Je m'excuse d'avoir été amené à me pencher sur les questions de politique intérieure libanaise. J'ai été obligé de le faire, comme vous l'avez constaté, pour répondre aux accusations dont nous sommes l'objet.

107. De quoi nous accuse le Gouvernement du Liban ? Nous voyons dans la plainte qu'il a présentée, et qui n'est même pas accompagnée d'un mémoire explicatif, plainte que M. Malik a essayé, aujourd'hui, de développer devant le Conseil, que nous sommes accusés des actes suivants : « infiltration, de Syrie au Liban, de bandes armées qui tuent des Libanais et détruisent des biens libanais, participation de ressortissants de la République arabe unie à des actes de terrorisme et de rébellion contre les autorités constituées du Liban, fourniture d'armes de la Syrie à des individus et à des bandes qui, au Liban, se rebellent contre les autorités constituées... » [S/4007].

108. Je ne me propose pas, aujourd'hui, de répondre aux questions et aux cas cités par M. Malik. Il me serait difficile de le faire. Toutefois, je me réserve le droit de le faire à une autre séance, après avoir étudié son long discours. Mais je pourrais déclarer d'ores et déjà que les allégations de M. Malik ne sont pas étayées, à mon sens, de preuves concrètes. Il est aisé de se procurer des armes, on le sait. Il n'y a généralement qu'à en payer le prix. Le trafic d'armes se fait partout et dans toutes les parties du monde. Au cours des révolutions, des périodes de troubles, des guerres civiles, les parties parviennent toujours à se procurer des armes, surtout lorsqu'il s'agit d'armes légères.

109. Pour que la responsabilité d'un gouvernement soit engagée, il faut qu'elle soit clairement établie. Or, nous rejetons les accusations de M. Malik. Il n'a pas produit les preuves qui établissent le bien-fondé de tout ce qu'il avance.

110. Qu'il me soit permis de citer un extrait d'un article du *Times* de Londres, du 27 mai 1958, concernant cette première partie des accusations de M. Malik :

"En outre, en dépit des affirmations du gouvernement pendant les élections générales de l'année dernière, aucun agitateur syrien n'a été arrêté et traduit devant un tribunal. Il est de fait qu'au cours de l'année écoulée le gouvernement a affirmé, à plusieurs reprises, avoir arrêté des citoyens syriens se livrant à des activités subversives et en avoir expulsé plusieurs centaines d'autres en tant qu'agitateurs possibles. En juin dernier, il a été officiellement confirmé que deux membres du Deuxième Bureau syrien avaient été arrêtés en même temps qu'un officier, qui était, croyait-on, secrétaire du colonel Sarraj.

"Mais il n'y a aucune indication qu'aucun de ces Syriens ait été traduit en justice, et il est à peine surprenant que les plus récentes affirmations du gouvernement, selon lesquelles des hommes de l'armée syrienne et autres agitateurs étrangers, y compris un plein bateau de « fedayin » en provenance de Gaza, auraient été arrêtés, soient ridiculisées par l'opposition et traitées avec quelques réserve par d'autres, qui attendent maintenant des preuves concrètes<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> The speaker read the quotation in English.

<sup>4</sup> Texte cité en anglais par l'orateur.

111. Furthermore, Mr. Fouad Ammoun, former Secretary-General of the Ministry of Foreign Affairs, made the following statement on this point on 24 May 1958:

"Already the Lebanese courts of justice, by their acquittal of the accused, who the Lebanese described as Egyptian and Syrian agents, have given a fair and just opinion of the alleged case of the arms and explosive material which the Lebanese Government put forward as evidence in its unfounded complaint. The sad, indubitable truth is that the Lebanese Government demanded foreign arms, and distributed them among its gangs."

So it is not we who are arming the Lebanese. It is the Government which is distributing arms to its supporters and to certain organizations, and these weapons are passed from hand to hand.

112. The first of the two cases upon which Mr. Malik enlarged in his speech today concerns fishing boats which were on their way to Lebanon and, it is alleged, were carrying arms. These allegations are vague and lacking in detail. I reserve the right to go into this question at greater length on a later occasion, should the Council so desire. As regards the Belgian Consul-General in Damascus, I myself have no doubt that the Consul was unaware of the arms in his car. This matter is at present before the Lebanese courts and I should not like to discuss it here at length. The Consul's lawyer has made a statement to the Press on the subject and has refuted the charges preferred against his client. (The statement is to be found on pages 25 ff. of the document which we have distributed.)

113. One question dealt with at length by the representative of Lebanon is the alleged radio and press campaign. Even if there are any grounds for this allegation we do not consider that the campaign has had any effect whatever on the development of events in Lebanon. The radio and Press generally disseminate only the news published by the Lebanese Press and, if you refer to it, you will be convinced of what I say. Moreover, a section of the Lebanese Press attacks us in Egypt and, as far as radio broadcasts are concerned, we have had to reply to transmissions attacking us. I have documents on this matter but I shall refrain from reading them out to you, in order not to impair the prestige of our Organization. I shall, however, make them available to members of the Council.

114. To tell the truth, I do not think that the Security Council should have to concern itself with this question. Indeed, if it gave its attention to all the radio transmissions and the radio campaigns going on in the world today, it would no longer be able to examine the important problems which are placed before it and which are a threat to international peace and security. If we consider even the juridical aspect of this question of the Press, we cannot but agree that these problems are not likely to threaten international peace and security and that they are consequently not within the jurisdiction of the Council. Indeed, I do not see which provision of the Charter would give the Council authority to consider radio and press campaigns.

111. En outre, M. Fouad Ammoun, ancien Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères, a fait une déclaration, le 24 mai 1958, concernant cette question. La voici :

«Déjà, les tribunaux libanais, en acquittant ces hommes, qualifiés d'agents syriens et égyptiens, ont fourni une opinion juste sur la prétendue affaire des armes et explosifs que le Gouvernement libanais invoque comme preuve de sa plainte non fondée. La triste et indubitable vérité est que le Gouvernement libanais a demandé des armes étrangères et les a distribuées à ses bandes.»

Ce n'est donc pas nous qui armons les Libanais. C'est le gouvernement qui distribue des armes à ses partisans et à certaines organisations, et ce matériel passe de main en main.

112. Quant aux deux cas sur lesquels s'est étendu M. Malik dans son intervention d'aujourd'hui, le premier concerne les bateaux de pêche qui se dirigeaient vers le Liban et qui transportaient, prétend-on, des armes. Ces allégations sont vagues et manquent de précision. Je me réserve le droit, si le Conseil le désire, de revenir plus longuement sur cette question ultérieurement. En ce qui concerne le Consul général de Belgique à Damas, je ne doute pas, pour ma part, que le diplomate ignorait la présence des armes dans sa voiture. Cette question est aujourd'hui soumise à la justice libanaise, et je ne voudrais pas faire ici un long commentaire. L'avocat du diplomate a fait une déclaration à la presse concernant cette question et il a réfuté les charges portées contre son client. (Cette déclaration figure aux pages 25 et suivantes du document que nous avons distribué.)

113. Une question sur laquelle le représentant du Liban s'est étendu, c'est la prétendue campagne de radio et de presse. Nous n'estimons pas, même si cette allégation est fondée, qu'elle a une répercussion quelconque sur les événements qui se déroulent au Liban. La radio et la presse ne diffusent généralement que les nouvelles publiées par la presse libanaise, et, si vous la consultez, vous serez convaincus de ce que j'avance. D'ailleurs, une certaine presse libanaise nous attaque aussi en Egypte. En ce qui concerne la radio, nous avons dû répondre également aux émissions radiophoniques qui nous attaquaient. J'ai des documents à cet égard, mais je m'abstiendrai de les lire ici, pour préserver le prestige de notre Organisation. Cependant, je les mettrai à la disposition des membres du Conseil.

114. A vrai dire, j'estime que le Conseil de sécurité ne devrait pas s'occuper de cette question. En effet, s'il se penche sur les émissions de la radio et les campagnes radiophoniques qui ont lieu actuellement dans le monde, il ne peut plus examiner les problèmes importants qui lui sont soumis et qui menacent la paix et la sécurité internationales. Si nous examinons même l'aspect juridique de cette question de presse, nous ne pouvons que convenir que ces problèmes ne sont pas susceptibles de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales et que, par conséquent, ils ne rentrent pas dans la compétence du Conseil. Je ne vois pas, en effet, quelle disposition de la Charte donnerait compétence au Conseil pour examiner ces campagnes de radio et de presse.

115. Before concluding, I feel obliged to consider the attitude adopted by the Lebanese Government and the provocation it has given the United Arab Republic.

116. We ourselves could have submitted a complaint against Lebanon, but we did not consider it necessary to do so, for we felt that this kind of dispute could be settled in other ways.

117. For several months the Lebanese Government has been engaging in a mass expulsion of citizens of the United Arab Republic from its territory. This expulsion has been carried out without any explanation and without reference to juridical or administrative bodies, without even any kind of supervisory commission as prescribed by international law. The number of those expelled runs into thousands. Most of them are people who have lived in Lebanon for years and have their property and business there. Among them are many old people and children. The expulsion has been carried out without any humanity. A great many of those expelled have been molested. No explanation has been given of the accusations made against them; they have not even had any opportunity to defend themselves. The Government of the United Arab Republic has protested again and again through its Ambassador in Beirut against such unjustified action, but in vain. The Ambassador was not even given any plausible explanations.

118. You realize that the Lebanese citizens in the United Arab Republic — and there are many of them — are still being well treated and looked after by the Government as before. Our ties with the Lebanese people have prevented us bringing this matter before the Security Council.

119. *The New York Times* of 21 May 1958 published a dispatch from Beirut in which it was reported that on 19 May 1958 alone, one thousand United Arab Republic citizens of Syrian origin had been expelled. I shall take the liberty of reading you some extracts from this article :

“Lebanon deported at least a thousand Syrian nationals today . . . Fifty trucks and buses filled with expelled Syrian nationals were seen rolling along the Damascus road under military escort.

“Large groups of Syrians also stood around the United Arab Republic's Consulate here, apparently waiting to leave the country.”<sup>4</sup>

Not even members of our Embassy were spared and we have had to protest to the Lebanese Government against this treatment, which is not in conformity with diplomatic usage.

120. All this is very regrettable and cannot but impair the friendly relations which our countries should maintain, especially when they belong to the same part of the world.

115. Avant de conclure, je me vois obligé d'examiner l'attitude prise par le Gouvernement du Liban et les provocations faites par celui-ci à la République arabe unie.

116. Nous aurions pu, de notre côté, présenter aussi une plainte contre le Liban. Nous n'avons pas cru nécessaire de le faire parce que nous estimions que ce genre de différend pouvait être réglé par d'autres voies.

117. En effet, depuis quelques mois, le Gouvernement du Liban s'est livré à une expulsion en masse des ressortissants de la République arabe unie de son territoire. Cette expulsion a eu lieu sans explication et sans passer par des organes juridiques ou administratifs, ni même par une commission quelconque de contrôle, comme le prescrit le droit international. Le nombre de ces expulsés s'élève à des milliers. La plupart d'entre eux sont des individus qui ont habité le Liban depuis de nombreuses années et qui ont leurs biens et leur commerce dans ce pays. Nombre d'entre eux sont des personnes âgées ou des enfants. Cette expulsion a été faite sans humanité. Un grand nombre des expulsés ont été molestés. Aucune explication n'a été donnée sur les accusations portées contre eux. Ils n'ont même pas eu la possibilité de se défendre. Le Gouvernement de la République arabe unie, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Beyrouth, a protesté à maintes reprises, mais en vain, contre de tels actes, que rien ne justifie. Il n'a même pas pu obtenir d'explications plausibles.

118. Vous savez que les citoyens libanais qui se trouvent dans la République arabe unie — et ils sont nombreux — continuent à être bien traités et sont l'objet de la sollicitude du gouvernement, comme par le passé. Nos liens avec le peuple libanais nous ont empêchés de saisir le Conseil de sécurité de cette question.

119. Le *New York Times*, du 21 mai 1958, dans une dépêche de Beyrouth, a rapporté que, dans la seule journée du 19 mai 1958, 1.000 citoyens de la République arabe unie, originaires de la Syrie, ont été expulsés. Je vais me permettre de citer quelques extraits de cet article :

« Le Liban a déporté aujourd'hui au moins 1.000 citoyens syriens [...] Cinquante camions et autobus bondés de citoyens syriens expulsés ont été vus roulant sur la route de Damas, sous escorte militaire.

« Des groupes importants de Syriens stationnaient également aux abords du consulat de la République arabe unie à Beyrouth, attendant apparemment de quitter le pays».<sup>4</sup>

Même certains membres de notre ambassade n'ont pas été épargnés, et nous avons dû protester auprès du Gouvernement libanais contre ce traitement, qui n'est pas conforme aux usages diplomatiques.

120. Tout cela est bien regrettable et ne peut que porter atteinte aux relations amicales qui doivent régner entre les pays, surtout lorsqu'ils appartiennent à la même partie du monde.

<sup>4</sup> The speaker read the quotation in English.

<sup>4</sup> Texte cité en anglais par l'orateur.

121. Before concluding, I should like to recall a statement made by the President of the United Arab Republic on 16 May 1958:

"The United Arab Republic has nothing to do with these events, but all the broadcasts which I heard during my journey reported that the leaders of Lebanon claimed that the United Arab Republic was the cause of the disturbances. What they are trying to do is to transform a purely domestic affair concerning citizens of the same State into an international issue."

He continued as follows:

"When I went to Damascus everything I said in my speeches regarding Lebanon was an expression of our respect for its independence and unity and of our wish that Lebanon should not be divided by civil war and that bloodshed should be avoided."

The President of the United Arab Republic added:

"In the name of the people of the United Arab Republic I repeat what I have already said: we support and respect the independence of Lebanon and we shall not permit interference in its affairs."

122. From all the foregoing it is clear that it has not been established that the United Arab Republic has intervened in the domestic affairs of Lebanon. As I have said again and again, the question is a purely domestic concern of Lebanon. The events in Lebanon concern only the Lebanese. It is their duty, and theirs alone, to put an end to them. The international diversion which the present Government of Lebanon is seeking to create by this unjustified complaint could not be a real solution of the problems.

123. Moreover, this Lebanese domestic problem is not and could not be a threat to international peace. The present situation is the result of political differences which divide the Lebanese themselves and it is for them alone to find the solution.

124. Mr. Malik is now asking for protection for Lebanon because Lebanon is a small country. But no one is threatening Lebanon; all we want is an independent Lebanon.

125. In conclusion, we offer our most heartfelt wishes for the prosperity, well-being and peace of the Lebanese people.

126. Mr. MATSUDAIRA (Japan): I have listened most carefully to the statements made by the representatives of Lebanon and the United Arab Republic. At this juncture my delegation wishes to express its deep concern regarding the disquieting situation in Lebanon. We are particularly disturbed that a dispute of this magnitude should have arisen between two sister Republics which have in common the same traditions and culture, which belong to the same ethnic and linguistic group, and which are inspired by the same ideals. Japan is bound to both countries by strong sentiments of brotherhood.

127. It is the earnest desire of my delegation that an early and peaceful settlement should be realized through discussions in this Council if there is no other course

121. Avant de terminer, je voudrais rappeler ce que le Président de la République arabe unie a déclaré le 16 mai 1958 :

"La République arabe unie n'a rien à voir avec ces événements, mais toutes les émissions que j'ai écoutées pendant mon voyage rapportaient que les dirigeants du Liban affirment que la République arabe unie est la cause des troubles. Ce qu'ils cherchent à atteindre est de transformer une affaire purement interne, qui concerne les citoyens d'un même Etat, en une question internationale."

Il a poursuivi en ces termes :

"Quand je suis allé à Damas, tout ce que j'ai dit dans mes discours au sujet du Liban était une expression de notre respect pour son indépendance et pour son unité, et de notre désir que le Liban ne soit pas divisé par une guerre civile et que l'effusion de sang soit évitée."

Le Président de la République arabe unie a ajouté :

"Au nom du peuple de la République arabe unie, je répète ce que j'ai déjà dit : nous soutenons et respectons l'indépendance du Liban ; nous ne permettrons pas l'ingérence dans ses affaires."

122. De tout ce qui précède, il résulte qu'il n'a pas été établi que la République arabe unie soit intervenue dans les affaires intérieures du Liban. C'est, comme je l'ai répété à plusieurs reprises, une question purement interne libanaise. Les événements du Liban ne concernent que les Libanais. A eux seuls, il incombe d'y mettre fin. La diversion internationale que le gouvernement actuel du Liban cherche à créer par le dépôt de cette plainte injustifiée ne saurait être une solution véritable au problème.

123. En outre, cette question intérieure libanaise ne menace pas et ne saurait menacer la paix internationale. La situation actuelle est le résultat des différends politiques qui séparent les Libanais eux-mêmes. C'est à eux seuls qu'il appartient de trouver la solution.

124. M. Malik demande maintenant que le Liban soit protégé parce que le Liban est un petit pays. Mais personne ne menace le Liban. Nous ne demandons que l'indépendance du Liban.

125. En concluant, nous formons les voeux les plus ardents pour la prospérité, le bien-être et la tranquillité du peuple libanais.

126. M. MATSUDAIRA (Japon) [*traduit de l'anglais*] : J'ai écouté avec la plus grande attention les déclarations des représentants du Liban et de la République arabe unie. Ma délégation tient, dans les circonstances présentes, à exprimer son inquiétude profonde en face de la situation grave qui existe au Liban. Nous sommes particulièrement troublés de constater qu'un différend d'une telle ampleur ait pu éclater entre deux républiques sœurs, qui ont les mêmes traditions et la même culture, appartiennent au même groupe ethnique et linguistique, et sont animées des mêmes idéaux. Le Japon est uni aux deux pays par des sentiments fraternels très vifs.

127. Ma délégation désire vivement que l'on parvienne sans retard, au Conseil, à un règlement pacifique par des discussions, sinon par d'autres moyens. Telle est

left open; such is the duty of the Security Council under the Charter of the United Nations.

128. My delegation appreciates the fact that the League of Arab States, during the last few days, has made every effort to reach an amicable solution to the question. However, the explanations given by the representatives of Lebanon and the United Arab Republic do not appear to be complete. In this connexion may I venture to suggest that the Council should be furnished with more complete information on the meetings of the Arab League dealing with this problem? The information could be either written or verbal. We are of the opinion that such information, if furnished, would serve a useful purpose in the Council's discussion of this question.

129. Mr. JAMALI (Iraq): I agree with the representative of Japan that, after listening to the two speakers today, we find that the matter before us is very disquieting indeed. It is a serious situation, touching not only Lebanon, but other Arab States in the Middle East as well.

130. With regard to the point raised by the representative of Japan regarding what the League of Arab States has achieved, I wish to state that I have information from my Government that the Arab League was not able to reach an agreed solution. Therefore, there is nothing to be gained here from the discussions or resolutions of the Arab League. That is a very sad situation indeed. We had hoped that the Arab League might have saved us the time and trouble of discussing the whole issue here, but, unfortunately, the League was not able to reach an agreed solution and, therefore, the question remains as it was.

131. Since it is such a serious matter, I suggest that the Council should be given time to study it in order to be prepared to participate in a discussion. My delegation will have something to say regarding the matter and I propose that a date not later than Tuesday, 10 June -- perhaps that very date -- should be fixed for our next meeting.

132. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): We have today heard the exposition of his case by the Foreign Minister of Lebanon and a reply from the representative of the United Arab Republic. I am bound to say that the situation as revealed by Mr. Malik and substantiated by a wealth of ascertainable facts gives cause for very considerable disquiet, which, to my mind, at least, was not dissipated by the very general statement, if he will allow me to say so, made by the representative of the United Arab Republic.

133. I shall not go further into the matter than that today, for it is the usual custom of the Security Council, after hearing a complaint and the answer, to adjourn for a few days in order that members may have time to consider the matter and consult their Governments.

la mission qui a été confiée au Conseil de sécurité en vertu de la Charte des Nations Unies.

128. Ma délégation sait que, pendant ces jours derniers, la Ligue des Etats arabes a fait tout ce qui était en son pouvoir pour résoudre la question à l'amiable. Cependant, il apparaît que les explications fournies par les représentants du Liban et de la République arabe unie sont incomplètes. A cet égard, je voudrais me permettre de suggérer au Conseil de sécurité de recueillir plus de renseignements au sujet des réunions que la Ligue des Etats arabes a consacrées à cette question. Ces informations pourraient être soit écrites, soit verbales. Nous sommes d'avis que, si le Conseil pouvait obtenir de tels renseignements, ceux-ci lui seraient très utiles pour l'examen de la question.

129. M. JAMALI (Irak) [*traduit de l'anglais*] : Après avoir écouté les deux orateurs qui ont pris la parole aujourd'hui, j'estime, comme le représentant du Japon, que le problème dont le Conseil de sécurité est saisi est très alarmant. Cette situation, qui affecte non seulement le Liban, mais aussi d'autres Etats arabes du Moyen-Orient, est très grave.

130. Pour ce qui est de la question soulevée par le représentant du Japon, touchant les résultats obtenus par la Ligue des Etats arabes, je suis en mesure de signaler que, d'après des renseignements émanant de mon gouvernement, celle-ci n'a pas été en mesure de trouver une solution satisfaisante pour tous. C'est pourquoi le Conseil ne tirerait aucun profit des discussions qui ont eu lieu à la Ligue ou des résolutions qu'elle a adoptées. C'est là un état de choses très regrettable. Nous avions espéré que la Ligue nous aurait épargné le temps et la peine d'examiner ici toute cette question, mais, malheureusement, cet organisme n'a pas été en mesure de la résoudre d'une manière qui recueille l'agrément de tous, et c'est pourquoi la question demeure inchangée.

131. Étant donné qu'il s'agit d'un problème aussi grave, je propose que l'on donne au Conseil le temps de l'étudier afin qu'il soit prêt à le discuter. Ma délégation aura quelque chose à dire à ce sujet, et je propose que notre prochaine réunion soit fixée au mardi 10 juin, au plus tard.

132. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Nous avons entendu aujourd'hui un exposé de la question par le Ministre des affaires étrangères du Liban et une réponse du représentant de la République arabe unie. Je suis contraint de dire que la description que M. Malik nous a donnée de la situation, et qui s'appuie sur une foule de faits vérifiables, justifie de très graves inquiétudes, que n'a pas dissipé — à mon avis, tout au moins — la déclaration très générale, qu'il me permette de lui dire, que le représentant de la République arabe unie a faite.

133. Je n'approfondirai pas cette question aujourd'hui, car il est de coutume qu'après avoir entendu l'exposé d'une plainte, ainsi que la réponse, le Conseil de sécurité suspende ses travaux pendant quelques jours, afin que ses membres aient le temps d'examiner la question, et de consulter leur gouvernement.

134. I expect that it will be the general wish of the Council to take matters no further today, but to meet to resume our deliberations on Tuesday, 10 June, as proposed by the representative of Iraq. The fact that the Council is seized of this matter is in itself some guarantee that the situation will not deteriorate.

135. We greatly regret that the League of Arab States has apparently not been able to find a satisfactory solution of this situation which has arisen between two Arab countries. It would be interesting for the Council to have information about the proceedings at Benghazi, as proposed by the representative of Japan, and it occurs to me that perhaps the representative of Iraq could arrange for this.

136. In the meantime, we must earnestly hope that, when the Council next meets, the Foreign Minister of Lebanon may be able to inform us that he no longer has the same grounds for anxiety in regard to the independence and integrity of his country.

137. Mr. BARCO (United States of America): We have heard in considerable detail from its Foreign Minister Lebanon's complaint against the United Arab Republic, and the reply of the representative of that country. We must note the statement of the representative of the United Arab Republic that his Government has no intention of intervening in Lebanon domestic affairs or of threatening Lebanon's integrity. But the charges made by the Foreign Minister of Lebanon — that is, that external radio broadcasts have incited to revolt, that armed men have been moved across Lebanon's borders and that arms have been supplied from outside — are very serious charges and are gravely disturbing.

138. Members of the Council are surely obliged to consider this situation with the greatest care in the light of the evidence and the arguments we have heard today.

139. The evidence adduced by the Foreign Minister of Lebanon to back his charges is, to us, very impressive. I therefore support the suggestion of the representative of Iraq that we meet again to consider this question on 10 June.

140. In the meantime, the United States urges that every step be taken by all concerned — and I repeat, by all concerned — to maintain respect for the independence and the integrity of Lebanon and to prevent any actions or developments inconsistent with this objective. We very much hope that this will be the case.

141. Mr. de VAUCELLES (France) (*translated from French*): At this stage of the discussion I should merely like to express in my turn the very lively concern which the present situation in Lebanon arouses in my Government. This concern is dictated both by the desire to see peace safeguarded in the Middle East and by the age-old friendship which unites our two peoples.

134. Je suppose que le désir unanime du Conseil est que l'on ne poursuive pas la discussion aujourd'hui, mais que les délibérations reprennent le mardi 10 juin, comme le propose le représentant de l'Irak. Le fait que le Conseil est saisi de cette question constitue déjà dans une certaine mesure une garantie que la situation ne s'aggravera pas.

135. Nous regrettons vivement que la Ligue des Etats arabes n'ait apparemment pas été en mesure de résoudre d'une manière satisfaisante un différend opposant deux pays arabes. Il serait intéressant que le Conseil soit informé de ce qui s'est passé à Benghazi, comme l'a proposé le représentant du Japon, et il me semble que le représentant de l'Irak pourrait peut-être faire le nécessaire à cette fin.

136. Entre-temps, il faut espérer bien sincèrement que le Ministre des affaires étrangères du Liban sera en mesure de nous dire, lors de la prochaine réunion du Conseil, qu'il n'a plus les mêmes motifs d'inquiétude concernant l'indépendance et l'intégrité du territoire de son pays.

137. M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Nous avons entendu un exposé très détaillé, par le Ministre des affaires étrangères du Liban, de la plainte formulée par ce pays contre la République arabe unie, ainsi que la réponse du représentant de celle-ci. Nous devons prendre acte de la déclaration du représentant de la République arabe unie, à savoir que son gouvernement n'a pas l'intention de s'immiscer dans les affaires intérieures du Liban ni de menacer l'intégrité du territoire de ce pays. Cependant, les accusations formulées par le Ministre des affaires étrangères du Liban — touchant les excitations à la révolte lancées par radio de l'étranger, le passage de la frontière du Liban par des individus armés et les fournitures d'armes provenant de l'extérieur — sont des accusations très graves et qui sont de nature à causer de vives alarmes.

138. Le Conseil de sécurité sera certainement obligé d'examiner la situation avec le plus grand soin, à la lumière des preuves et des arguments exposés aujourd'hui.

139. Les éléments de preuve présentés par le Ministre des affaires étrangères du Liban à l'appui de ses accusations sont, à notre avis, fort impressionnantes. C'est pourquoi j'approuve la suggestion qu'a faite le représentant de l'Irak de nous réunir de nouveau le 10 juin pour examiner cette question.

140. Les Etats-Unis insistent pour que, dans l'intervalle, les intéressés, sans exception — je le répète : sans exception — fassent tout leur possible pour assurer le respect de l'indépendance et de l'intégrité du Liban et empêcher tout acte qui serait incompatible avec cet objectif. Nous espérons très vivement qu'il en sera ainsi.

141. M. de VAUCELLES (France) : A ce stade des débats, je voudrais seulement indiquer à mon tour les préoccupations très vives que la situation actuelle au Liban inspire à mon gouvernement. Ces préoccupations sont dictées tant par le souci de voir la paix sauvegardée au Moyen-Orient que par l'amitié séculaire qui unit nos deux peuples.

142. The statement, so full of facts, which the Lebanese Minister of Foreign Affairs has just made before the Council would be sufficient to demonstrate the gravity of the situation were we not already convinced of it. My delegation intends to study it with all the care it deserves, as also the reply made by the representative of the United Arab Republic. It reserves the right to speak on this matter again at a later stage in the discussion.

143. I join the representatives of Iraq, the United Kingdom, Japan and the United States in expressing the wish that the Council may meet again on 10 June to consider this problem. Let us hope that in the meantime no new incidents will occur to aggravate the situation.

144. Mr. ARAUJO (Colombia) (*translated from Spanish*): I, too, have listened closely to the impressive statements made in the Security Council this afternoon by the Minister of Foreign Affairs of the Republic of Lebanon and the representative of the United Arab Republic. My delegation is deeply concerned at the facts presented here by the representatives of these two friendly countries and, like preceding speakers, hopes that the matter will receive calm and careful study in order to ensure the adoption of sound conclusions designed to maintain peace, security and amity between these two sister nations.

145. The Colombian delegation therefore supports the suggestion that we should meet again on Tuesday, 10 June, to begin the thorough study required by a question of such gravity.

146. It also strongly supports — and it most respectfully and earnestly urges all members of the Council to do likewise — the suggestion made by the representative of Japan at today's meeting, that the Security Council should be informed, through official or authorized channels or sources, of the action taken by the Arab League in this matter. Like Japan, Colombia and Panama have no interest in the Middle East other than friendship and respect for the countries involved in this dispute. That is why we wish to obtain as much information as possible from all the available sources. We found that the information given in the statements we heard today concerning the intervention of the League of Arab States was, to say the least, contradictory. Assuming, however, that the Arab League has failed to achieve its purpose, it seems to me that we should be informed of the arguments put forward there, of the case presented by the representatives of Lebanon and the United Arab Republic, and of the causes for the failure, if such there was.

147. Both Colombia and Panama, which is also a member of the Council, belong to a regional organization, the Organization of American States, to which the United Nations accords a status identical with that accorded to the Arab League, as I have confirmed today from absolutely authoritative sources. In the circumstances, it seems to me that a grave precedent would be set if the Security Council — which has postponed consideration of this matter on three successive

142. L'exposé si nourri de faits que le Ministre des affaires étrangères du Liban vient de faire devant le Conseil suffirait, si nous n'en étions déjà convaincus, à démontrer la gravité de la situation. Ma délégation se propose de l'étudier avec toute l'attention qu'il mérite, de même que la réponse faite par le représentant de la République arabe unie. Elle réserve son droit de reprendre la parole à ce sujet à un stade ultérieur des débats.

143. Je me joins, en effet, à mes collègues d'Irak, du Royaume-Uni, du Japon et des Etats-Unis pour exprimer le voeu que le Conseil se réunisse à nouveau mardi prochain, en vue d'étudier ce problème. Souhaitons que d'ici-là de nouveaux incidents ne viennent pas encore aggraver la situation.

144. M. ARAUJO (Colombie) [*traduit de l'espagnol*] : J'ai écouté avec la plus profonde attention les discours émouvants que le Ministre des affaires étrangères de la République libanaise et le représentant de la République arabe unie ont prononcés cet après-midi au Conseil de sécurité. Ma délégation a appris avec consternation les faits que les représentants de ces deux pays amis ont exposés ici. Comme les orateurs qui l'ont précédée, elle désire que cette affaire soit examinée dans la sérénité et avec le plus grand soin, afin d'aboutir à des conclusions certaines, propres à maintenir la paix, la sécurité et l'amitié entre ces deux peuples frères.

145. C'est pourquoi la délégation colombienne, appuyant la suggestion qui a été formulée, souhaite que le Conseil commence, à une réunion qu'il pourrait tenir le mardi 10 juin, l'examen approfondi que requiert une question aussi grave.

146. En même temps, ma délégation appuie avec vigueur — en priant respectueusement, mais instamment, tous les membres du Conseil de s'y associer — la suggestion faite cet après-midi par le représentant du Japon, qui demande que le Conseil de sécurité soit informé, de façon officielle ou autorisée, de ce qui s'est passé à la Ligue des Etats arabes à propos de cette affaire. De même que le Japon, la Colombie et le Panama n'ont pas d'autre intérêt en Orient que l'amitié et l'admiration qu'ils vouent aux pays qui sont parties à ce différend. C'est de là que procède notre désir d'épuiser toutes les sources d'information dont on pourra disposer. Celles que nous avons entendues tout à l'heure, touchant l'intervention de la Ligue des Etats arabes, sont pour le moins contradictoires, comme nous avons pu le constater. Mais en admettant que la tentative de la Ligue ait échoué, il nous semble que nous devrions connaître ici les arguments qui ont été avancés, les raisons qu'ont invoquées les représentants du Liban et de la République arabe unie, les causes qui ont pu motiver l'échec, si échec il y a.

147. La Colombie, de même que le Panama, autre membre du Conseil, appartient à une organisation régionale, l'Organisation des Etats américains, qui se trouve, au regard de l'Organisation des Nations Unies, sur le même pied que la Ligue des Etats arabes, comme on me l'a confirmé aujourd'hui de source absolument officielle. Dès lors, le Conseil de sécurité, qui, à trois reprises, a renvoyé l'examen de cette affaire pour attendre une décision, un arrangement ou un règlement

occasions pending a decision, settlement or solution by the Arab League -- proceeded to consider it without ascertaining what took place in that body. If this precedent were established, it might be applied tomorrow to disputes between the nations composing the Organization of American States.

148. For that reason the Colombian delegation strongly urges other members of the Council — for I believe we are all anxious for information on the matter which is before us — to support the suggestion of the Japanese representative and requests that the Council should receive a report, through an authorized channel designated by the President, on what occurred in the Arab League, an organization whose basic aims coincide with those of the United Nations Charter and the Charter of the Organization of American States.

149. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Council has heard two important statements. One was made by the Minister of Foreign Affairs of Lebanon and contained serious accusations regarding alleged intervention by the United Arab Republic in the domestic affairs of Lebanon. The other was a statement by the representative of the United Arab Republic categorically denying any intervention in the internal affairs of Lebanon by that Republic.

150. I take it that the Council intends to continue its consideration of the matter after members have had an opportunity to study the available information, and I intend today to limit myself to some very brief initial observations or rather, to the impressions which I have gained from listening to the important statements. I do so on the assumption that we shall have an opportunity, at the next meeting, of making a more detailed analysis of the information submitted to the Security Council by both parties.

151. The Soviet delegation did not object to the Lebanese complaint being considered by the Council, but we stipulated at the very outset that our agreement to the discussion of this complaint by the Council in no way signified that we acknowledged the validity of the Lebanese Government's complaint or that we considered Lebanon's appeal to the Security Council to be justified in the present circumstances.

152. After hearing the statement made by Mr. Malik, the Minister of Foreign Affairs of Lebanon, I must say that my first impression was that Mr. Malik had not submitted convincing evidence of intervention by the United Arab Republic in Lebanon's domestic affairs. His statement did not convince us for two reasons. In the first place, Mr. Malik said that intervention by the United Arab Republic in Lebanon's domestic affairs had been occurring for some considerable time. It ensues from this that the Lebanese Government has long had grounds for complaint against the United Arab Republic. It seems to me significant that Mr. Malik's statement contained no mention whatsoever of any attempts by the Lebanese Government to secure a bilateral settlement of the complaints or charges against the United Arab Republic according to the normal, good-neighbourly procedure prescribed by the United Nations Charter.

de la part de la Ligue des Etats arabes, créerait un précédent dangereux s'il abordait la même question sans savoir ce qui a été fait à la Ligue. Un tel précédent pourrait être évoqué demain, dans le cas d'un différend qui surgirait entre les Etats qui forment l'Organisation des Etats américains.

148. Persuadé que tous les membres du Conseil ont le même désir d'être informés de tout ce qui a trait à l'affaire considérée, la délégation colombienne engage vivement ses collègues à s'associer à la suggestion du représentant du Japon afin que, de la manière autorisée qu'indiquera le Président, le Conseil apprenne ce qui s'est passé à la Ligue des Etats arabes, organisation dont les fins essentielles coïncident avec celles de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation des Etats américains.

149. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Le Conseil vient d'entendre deux déclarations importantes. Dans l'une, le Ministre des affaires étrangères du Liban a porté de graves accusations contre la République arabe unie au sujet de sa prétendue ingérence dans les affaires intérieures du Liban. De son côté, le représentant de la République arabe unie a nié catégoriquement toute ingérence de son pays dans les affaires intérieures du Liban.

150. Je suppose que le Conseil compte poursuivre l'examen de cette question après que ses membres auront eu l'occasion d'étudier les données dont ils disposent. Je me bornerai donc aujourd'hui à faire de très brèves observations préliminaires, ou, plutôt, à exposer mes impressions après l'audition de ces déclarations importantes. Il est bien entendu que nous aurons l'occasion, à la prochaine séance, d'examiner plus à fond les éléments présentés au Conseil de sécurité par les deux parties.

151. La délégation soviétique ne s'est pas opposée à ce que le Conseil examine la plainte du Liban. Toutefois, dès le début, nous avons fait la réserve que cette acceptation ne signifiait nullement que nous reconnaissions le bien-fondé de la plainte du Gouvernement libanais, ni que le Liban nous paraisse avoir raison de s'adresser au Conseil de sécurité dans les circonstances actuelles.

152. Après avoir entendu la déclaration de M. Malik, ministre des affaires étrangères du Liban, je dois dire — c'est ma première impression — que M. Malik n'a pas apporté de preuves concluantes de l'ingérence de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban. Sa déclaration ne nous a pas convaincus pour deux raisons. En premier lieu, il a déclaré que l'ingérence de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban s'étend sur une assez longue période. Il s'ensuit que le Gouvernement libanais a, depuis longtemps déjà, certains griefs contre la République arabe unie. Or — le fait est significatif — M. Malik n'a pas dit un seul mot qui indique que le Gouvernement libanais ait cherché à régler l'objet de ses plaintes ou de ses griefs contre sa voisine, la République arabe unie, par la voie normale, entre bons voisins, des négociations bilatérales, comme le prévoit la Charte des Nations Unies.

153. Moreover, the fact that the Lebanese complaint was submitted simultaneously to the Arab League and the Security Council (and it was in fact submitted simultaneously) also gives room for thought. Has the Lebanese Government really made an effort to settle its differences with the neighbouring United Arab Republic through the normal means prescribed by the United Nations Charter, namely, first of all by a bilateral or regional settlement?

154. The fact that when the Arab League considered the question, it was unable to reach a unanimous decision owing to the Lebanese Government's unwillingness to accept the solution unanimously proposed by all the other Arab States which are members of this League also makes us wonder whether pressure is not being exerted upon the Lebanese Government by certain circles who are not interested in easing tension in the Near and Middle East.

155. Secondly, there is one fact which leads me to take a somewhat guarded view of the information submitted by the Minister of Foreign Affairs of Lebanon. I have before me a statement made by the Lebanese Opposition parties on 22 May 1958, which reads as follows:

"Responsible leaders in Lebanon are seeking to cover up the failure of their régime by bringing charges against the United Arab Republic which are refuted by both the facts and causes underlying events in Lebanon. This is being done in order to give the domestic crisis an international colouring and to justify a demand for foreign intervention and the landing of foreign troops in Lebanese territory."

It is clear that the landing of foreign troops mentioned here does not mean forces of Arab origin, but a landing by other troops.

156. I draw attention to this fact in order to stress that opinions are evidently held in Lebanon which differ from those put forward here by the Lebanese Minister of Foreign Affairs. I emphasize that this statement was made by the Lebanese Opposition parties.

157. So far as the Soviet Union is concerned, we consider that the solution of questions affecting the Lebanese State is the inalienable prerogative of the Lebanese people and that no other State is entitled to interfere in its affairs. Any attempt to take advantage of domestic events in Lebanon for the purpose of external intervention creates a dangerous situation in the Near East and may have serious consequences not only for the future of the Lebanese State and its independence, but also for peace in the Near and Middle East.

158. We are sure that no Power will go so far as to intervene in the domestic affairs of Lebanon in any manner whatsoever or permit the formation of a dangerous focus of war in this region.

159. I confine myself to these preliminary remarks on the understanding that at the next meeting we shall have an opportunity of analysing more fully the information contained in the statements made in the Security Council.

153. En outre, le fait que le Liban ait saisi en même temps la Ligue des Etats arabes et le Conseil de sécurité (le dépôt de la plainte a bien été simultané) donne également à penser. Le Gouvernement libanais s'est-il vraiment efforcé de régler ses différends avec sa voisine, la République arabe unie, en suivant la procédure usuelle prescrite par la Charte, c'est-à-dire en commençant par un règlement bilatéral ou régional ?

154. La Ligue des Etats arabes a discuté la question. Elle n'a pas abouti à une décision unanime parce que le Gouvernement libanais n'a pas accepté la solution que tous les autres Etats arabes, membres de la Ligue, proposaient à l'unanimité : ce fait nous conduit également à nous demander si certains milieux, qui ont tout intérêt à maintenir la tension au Proche-Orient et au Moyen-Orient, ne font pas pression sur le Gouvernement libanais.

155. En deuxième lieu, il est une autre circonstance qui m'incite à une certaine circonspection à l'égard de la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Liban. J'ai sous les yeux une déclaration des partis libanais de l'opposition, en date du 22 mai 1958. J'y relève le passage suivant :

« Les dirigeants du Liban tentent de masquer l'échec de leur gouvernement en portant contre la République arabe unie des accusations qui sont démenties par les faits et par les causes réelles des événements survenus au Liban. Ils le font pour donner à la crise intérieure une couleur internationale et pour justifier une demande d'intervention étrangère et de débarquement de troupes étrangères sur le territoire libanais. »

Il est clair qu'il s'agit ici du débarquement éventuel de troupes étrangères — non pas de troupes d'origine arabe, mais d'autres troupes.

156. J'appelle l'attention du Conseil sur ce point pour souligner qu'il y a visiblement au Liban des opinions différentes de celle qu'a exposée ici le Ministre des affaires étrangères du Liban. Il s'agit ici, je le répète, d'une déclaration des partis de l'opposition.

157. Quant à l'Union soviétique, elle pense que la solution des questions concernant l'Etat libanais incombe au peuple libanais, en vertu d'un droit imprescriptible, et qu'aucun autre Etat n'a le droit de s'y ingérer. Quiconque voudrait tirer parti de tel ou tel événement intérieur du Liban pour y intervenir du dehors créerait une situation dangereuse dans le Proche-Orient ; toute tentative de ce genre pourrait avoir des conséquences graves non seulement pour l'avenir de l'Etat libanais et pour son indépendance, mais aussi pour le sort de la paix au Proche-Orient et au Moyen-Orient.

158. Nous sommes convaincus qu'aucune puissance ne voudra s'immiscer dans les affaires intérieures du Liban, sous quelque forme que ce soit, ni permettre qu'il se constitue dans cette région un dangereux foyer de guerre.

159. Je me contenterai de ces observations préliminaires, puisque, à la prochaine séance, nous aurons la possibilité d'examiner de plus près les déclarations qui ont été faites au Conseil de sécurité.

160. Mr. JAMALI (Iraq): The representative of Colombia has said rightly that it would be useful to have a report on the achievements or discussions of the League of Arab States. The information that I have received can be placed at the disposal of the Security Council; I am quite willing, as the representative of the United Kingdom suggested, to bring to the notice of the Security Council information regarding the situation which arose in the meetings of the Arab League. The fact is that the countries represented there were not in agreement and the League was not able to reach an agreed solution. Representatives are aware that the decisions of the Arab League, in order to be binding, must be unanimous. But no unanimous decision was reached. Draft resolutions were presented, but none of them was accepted unanimously.

161. Here I wish to correct a statement made by the representative of the Soviet Union. There was no resolution which was adopted unanimously by the Arab League and rejected by Lebanon. My information is that the Governments of Iraq and Jordan — these two at least — did not support such draft resolution; therefore, no resolution was adopted unanimously.

162. I leave it to the Council to decide whether representatives wish to have further details; if so, I shall be happy to provide them or to present a résumé of what took place. To my mind, the issue is quite clear. Two parties were present. Each presented its case, and the States members of the Arab League presented their points of view and their reactions, and attempted to reach a compromise solution. They were not able to do so. This is the essence of what took place at the meetings in Benghazi.

163. If representatives wish to have further details, I am quite prepared to place them at their disposal. I merely wish to state once more that there was no unanimity and that Iraq and Jordan took the side of Lebanon.

164. Mr. RITCHIE (Canada): I shall speak very briefly today, but on Tuesday, 10 June, I may make a statement of my Government's position at greater length.

165. We have heard the statements made by the representatives of Lebanon and the United Arab Republic, and we have taken note of the grave and detailed account which the Foreign Minister of Lebanon has given the Council in support of his charges. We welcome the assurances which the representative of the United Arab Republic has given regarding his Government's attitude towards the independence of Lebanon.

166. We much regret that the Arab League has not appeared to be able to find a solution to this problem, and in this connexion we warmly welcome the proposal of the representative of Japan that further information should be furnished as to the proceedings of the League, and the willingness of the representative of Iraq to

160. M. JAMALI (Irak) [*traduit de l'anglais*] : Le représentant de la Colombie a dit avec raison qu'il serait utile que le Conseil ait des informations sur les résultats obtenus par la Ligue des Etats arabes ou sur les délibérations de celle-ci. Les renseignements qui me sont parvenus peuvent être transmis au Conseil de sécurité. Je suis tout disposé à communiquer au Conseil de sécurité, comme l'a suggéré le représentant du Royaume-Uni, des renseignements sur ce qui s'est passé lors des réunions de la Ligue. Le fait est que les pays qui en font partie ne sont pas parvenus à un accord, et que la Ligue n'a pas été en mesure de trouver une solution qui ait l'assentiment de tous. Le Conseil sait que, pour être obligatoires, les décisions de la Ligue des Etats arabes doivent avoir été prises à l'unanimité. Cependant, aucune décision n'a été prise dans de telles conditions. On a proposé différents projets de résolution, mais aucun n'a pu être adopté à l'unanimité.

161. A ce sujet, je voudrais apporter une rectification à ce qu'a déclaré le représentant de l'Union soviétique. Aucune résolution n'a été adoptée à l'unanimité par la Ligue des Etats arabes et ensuite rejetée par le Liban. La vérité est que les Gouvernements de l'Irak et de la Jordanie — ces deux-là, tout au moins — n'ont pas appuyé le projet de résolution considéré ; par conséquent, aucune résolution n'a été adoptée à l'unanimité.

162. Je laisse au Conseil le soin de décider s'il a besoin d'autres précisions. Dans l'affirmative, je serai heureux de les lui fournir ou de lui exposer brièvement ce qui s'est passé. A mon avis, la question est parfaitement claire. Il y avait deux parties représentées. Chacune a exposé sa thèse, et les Etats membres de la Ligue des Etats arabes ont fait connaître leurs opinions et leurs réactions et ont tenté d'élaborer une solution de compromis. Ils n'ont pas été en mesure de le faire. Voilà ce qui s'est passé, en bref, lors des réunions tenues à Benghazi.

163. Si le Conseil désire obtenir d'autres précisions, je suis tout disposé à les lui fournir. Je désire simplement dire une fois de plus qu'il n'y a pas eu unanimité, et que l'Irak et la Jordanie se sont rangés du côté du Liban.

164. M. RITCHIE (Canada) [*traduit de l'anglais*] : Je serai très bref aujourd'hui, mais il se peut que je fasse, le mardi 10 juin, une déclaration plus importante sur la position de mon gouvernement.

165. Nous avons entendu les déclarations des représentants du Liban et de la République arabe unie, et nous avons pris note de l'exposé détaillé que le Ministre des affaires étrangères du Liban a fait au Conseil à l'appui de ses accusations. Il s'agit d'une question grave. Nous nous réjouissons des assurances que le représentant de la République arabe unie a données concernant l'attitude de son gouvernement à l'égard de l'indépendance du Liban.

166. Nous regrettons vivement que la Ligue des Etats arabes n'ait pas été, semble-t-il, en mesure de résoudre ce problème, et nous nous félicitons, à cet égard, de la proposition formulée par le représentant du Japon, à savoir qu'il conviendrait de recueillir des renseignements supplémentaires sur les délibérations de la Ligue ; nous

communicate further information to the Council on this subject.

167. We believe, in common with other representatives in the Security Council, that more time should be made available to study this problem on the basis of the statements made today, and, therefore, we agree with the proposal of the representative of Iraq to adjourn the Council until Tuesday, 10 June. We trust that in the interval the greatest restraint will be exercised by those concerned in this dispute.

168. Mr. JARRING (Sweden): I have listened carefully to the statements made in the Council today by the Foreign Minister of Lebanon and the representative of the United Arab Republic. I do not wish to make a statement on the substance of the matter at this meeting, as I will have an opportunity to do so at the next meeting. I wish only to support the suggestion made by the representative of Japan that we adjourn until Tuesday in order to give the Council more time to study the question before us.

169. Mr. ILLUECA (Panama) (*translated from Spanish*): In view of our delegations' deep interest in this matter, the Colombian representative and I exchanged ideas before today's meeting on the delicate situation arising out of the complaint submitted by the Government of Lebanon against the United Arab Republic. We formed the opinion that sufficient facts were not available on which to arrive at definite conclusions at this meeting. My delegation therefore regards as very sensible the Colombian representative's suggestion that an attempt should be made to obtain additional information to supplement that given us here this afternoon by the representatives of Lebanon and the United Arab Republic.

170. I have listened with close attention and deep respect to the statement of the Lebanese Minister of Foreign Affairs, which points to the existence of a grave situation. I have also followed with great interest the statement by the representative of the United Arab Republic and must express my deep satisfaction at his assurances that his country respects the independence of Lebanon. This leads me to believe that fuller consideration of the matter by the Security Council might pave the way for an arrangement which would safeguard both these Members of the United Nations, whom we all hold in the highest esteem.

171. We were also very glad that the Japanese representative made a specific proposal at today's meeting that we should be given additional information on the events which have led to this conflict. My delegation will, of course, support that proposal, since it is based on the provisions of the United Nations Charter. For several days, the Security Council awaited the meeting of the Arab League in order to leave the way open, if at all possible, for a direct settlement between the parties.

172. Article 33 of the Charter, which provides for

sommes heureux que le représentant de l'Irak se soit déclaré disposé à communiquer au Conseil d'autres informations sur cette question.

167. Nous estimons, comme d'autres membres du Conseil de sécurité, qu'il conviendrait de consacrer plus de temps à l'étude de ce problème, sur la base des déclarations qui ont été faites aujourd'hui, et c'est pourquoi nous sommes d'accord avec le représentant de l'Irak, qui a proposé d'ajourner les travaux du Conseil au mardi 10 juin. Nous espérons qu'entre temps ceux qui sont parties à ce différend feront preuve de la plus grande prudence.

168. M. JARRING (Suède) [*traduit de l'anglais*] : J'ai écouté attentivement les déclarations que le Ministre des affaires étrangères du Liban et le représentant de la République arabe unie ont faites aujourd'hui devant le Conseil. Je ne désire pas faire de déclaration sur le fond de la question au cours de cette séance, car j'aurai l'occasion de le faire lors de la prochaine séance. Je désire seulement appuyer la proposition du représentant du Japon tendant à ajourner les travaux du Conseil à mardi afin de donner à celui-ci plus de temps pour étudier la question dont il est saisi.

169. M. ILLUECA (Panama) [*traduit de l'espagnol*] : Avant la réunion d'aujourd'hui, et en raison du vif intérêt que nos délégations portent à la question, nous nous sommes entretenus, le représentant de la Colombie et moi, de la situation délicate qui découle de la plainte que le Gouvernement du Liban a présentée contre la République arabe unie. Nous avons estimé qu'il n'y avait pas d'éléments d'appréciation suffisants pour permettre des conclusions définitives à la présente réunion. C'est pourquoi ma délégation a jugé excellente la suggestion du représentant de la Colombie tendant à obtenir, sous une forme quelconque, des renseignements qui puissent compléter ceux que nous ont donnés cet après-midi les représentants du Liban et de la République arabe unie.

170. J'ai écouté avec beaucoup d'attention et de respect la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Liban, qui décrit une situation grave. J'ai ensuite suivi avec un vif intérêt l'exposé du représentant de la République arabe unie. C'est avec une grande satisfaction que j'ai entendu ce représentant déclarer que son pays respecte l'indépendance du Liban. J'en conclus que le Conseil de sécurité, en s'occupant plus longuement de cette affaire, pourra jeter les bases de garanties réciproques entre ces deux Etats Membres des Nations Unies, pour lesquels nous éprouvons tous la plus vive estime.

171. Nous avons été non moins heureux, à la séance d'aujourd'hui, d'entendre le représentant du Japon exprimer le désir que le Conseil reçoive des renseignements complémentaires au sujet des faits qui sont à l'origine de ce conflit. Ma délégation ne peut qu'appuyer cette proposition, qui s'inspire des dispositions mêmes de la Charte des Nations Unies. Pendant plusieurs jours, le Conseil de sécurité a attendu la réunion de la Ligue des Etats arabes, espérant que ce délai faciliterait, si la chose était possible, un règlement direct entre les parties.

172. Le règlement des différends qu'envisage

this method of settling disputes, mentions resort to regional agencies or arrangements, while Articles 53 and 54 refer to the Security Council's obligation to take account of such agencies and arrangements. Article 54 states:

¶ "The Security Council shall at all times be kept fully informed of activities undertaken or in contemplation under regional arrangements or by regional agencies for the maintenance of international peace and security."

173. We have heard comments by several representatives on the meeting of the Arab League, and in view of the provisions of the United Nations Charter which I have just mentioned, it is desirable that the Council should have the information referred to by the Japanese representative. I therefore believe that it would also be advisable to adjourn the meeting until 10 June, by which time representatives will have had an opportunity to consider any additional information that will have been made available to them, to consult their Governments, and to take the decisions they regard as most conducive to a solution of the problem referred to the Council.

174. The PRESIDENT: I wish to make a brief statement as the representative of CHINA.

175. I listened carefully to the opening statement of the Foreign Minister of Lebanon, as well as to the reply of the representative of the United Arab Republic. I would not wish to draw any firm conclusions at this stage of our debate. However, I must say that I gained the impression that the situation in Lebanon is quite serious and, unless settled, may have grave consequences not only for Lebanon, but also for many States in the Middle East and in other regions of the world.

176. Mr. Malik naturally spoke with deep emotion about the independence of Lebanon. So far as that is concerned, my delegation would wish to do everything possible to help in the maintenance of the independence and the integrity of Lebanon.

177. Mr. MALIK (Lebanon): I thank the President and the Council for giving me this opportunity to make a very brief statement at the end of this discussion.

178. In the first place, I wish to express my thanks and the thanks of my Government to every member of this Council for the expressions of views that they have made this afternoon. There was in the statements made — in every one of them without exception — a sense of urgency and of concern about this matter. I repeat, there was not a single exception about the concern expressed in this regard, which proves that the Council is unanimous in regarding our complaint as of a nature that warrants the serious consideration of the Council.

179. This to me is most significant because I was not sure that every single member regards the situation as seriously as we regard it ourselves, but apparently there is unanimity on that view, as can be easily attested

l'Article 33 de la Charte prévoit le recours aux organismes ou accords régionaux. D'autre part, dans ses Articles 53 et 54, la Charte invite le Conseil de sécurité à tenir compte de ces organismes ou accords régionaux. Aux termes de l'Article 54,

« Le Conseil de sécurité doit, en tout temps, être tenu pleinement au courant de toute action entreprise ou envisagée en vertu d'accords régionaux ou par des organismes régionaux, pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. »

173. Nous avons entendu plusieurs membres du Conseil présenter des observations sur la réunion de la Ligue des Etats arabes. Les dispositions de la Charte des Nations Unies que je viens de rappeler montrent qu'il convient que le Conseil de sécurité dispose des renseignements dont a parlé le représentant du Japon. Je pense donc qu'il y a lieu de suspendre nos travaux pour les reprendre le 10 juin, lorsque les délégations auront pu examiner tous les renseignements complémentaires qui leur auront été fournis, consulter leurs gouvernements, et prendre les décisions qu'elles jugeront les plus capables de favoriser une solution du problème soumis au Conseil.

174. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais faire une brève déclaration en ma qualité de représentant de la CHINE.

175. J'ai écouté attentivement le discours d'ouverture du Ministre des affaires étrangères du Liban, ainsi que la réponse du représentant de la République arabe unie. Je ne désire tirer aucune conclusion définitive au stade actuel des débats. Toutefois, je dois dire que j'ai l'impression que la situation au Liban est extrêmement grave et qu'elle pourrait avoir, s'il n'y est pas porté remède, des conséquences graves non seulement pour le Liban, mais aussi pour de nombreux Etats du Moyen-Orient et pour d'autres régions du monde.

176. Il était naturel que les paroles prononcées par M. Malik au sujet de l'indépendance du Liban aient été marquées par une émotion profonde. En ce qui la concerne, ma délégation désirerait faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider au maintien de l'indépendance et de l'intégrité du Liban.

177. M. MALIK (Liban) [*traduit de l'anglais*] : Je remercie le Président et le Conseil de me donner l'occasion de faire une très brève déclaration à la fin de cette discussion.

178. Je voudrais tout d'abord adresser mes remerciements et ceux de mon gouvernement à tous les membres du Conseil pour les opinions qu'ils ont exprimées ici cette après-midi. Dans toutes les déclarations qui ont été entendues, sans exception, on s'est préoccupé de la situation et on a reconnu son caractère d'urgence. Je le répète, il n'est pas un seul membre du Conseil qui n'ait manifesté son intérêt et son inquiétude. Le Conseil est donc unanime à juger que notre plainte est de nature à justifier un examen approfondi de sa part.

179. Cette attitude me semble être des plus significatives ; je n'étais pas certain, en effet, que tous les membres du Conseil estimaient la situation aussi grave que nous la jugeons nous-mêmes. Mais il semble qu'il

by reading the text of all the statements made by every single member of the Council.

180. I have a few words to say about the situation as regards the Arab League. The Government of Lebanon is most grateful to the representatives of Japan, Colombia and others who spoke about the necessity of knowing in greater detail about what happened in Benghazi at the meeting of the Arab League. I think indeed it would be most useful to the Council to have before it a detailed account of the discussions and the deliberations that went on there. In this connexion, I can only confirm what the representative of Iraq said, that it is an error to say that there was any unanimous resolution submitted for the decision of the Government of Lebanon. There was no such thing at all. Certainly the Governments of Iraq and Jordan did not agree with any draft resolution that was agreed to by some other members of the Arab League. Consequently there was no unanimity whatsoever at the deliberations of the Arab League, and therefore the statement that the Arab League failed to reach a decision on this matter is a true statement.

181. I should like to say a few words about what was said by my friend, the representative of the United Arab Republic, Mr. Loutfi. He used many quotations from newspapers and so forth. I used official documents. I did not quote newspapers except the newspapers of the United Arab Republic in support of my view. Furthermore, his intervention here proves the existence of the intervention of the United Arab Republic in our affairs because he referred to detailed matters connected with our internal situation. I do not see how that is allowable under Article 2, paragraph 7, of the Charter. With all respect, I do not see how any Member can discuss the internal affairs of other States. I did not say a single word, not one word, about the internal affairs of any other country.

182. And here I take exception to what the representative of the Soviet Union said: that I did not say a single word about any attempt on our part to secure a bilateral settlement. I spoke a sentence at the end of my intervention about our having made efforts to come to a bilateral agreement with the United Arab Republic, but apparently Mr. Sobolev at that moment was not listening to what I said. But there is a sentence at the end of my speech which says that we tried direct contacts to come to an arrangement with the United Arab Republic, but without avail. And even now we would be most happy to have this matter settled amicably by any means whatsoever, bilaterally or directly in any possible way. But, so far, all such attempts have failed. We cannot allow a situation which endangers international peace and security, as all members of the Council have said, to deteriorate without bringing it to the Council's attention. That is our duty as a Member of the United Nations.

y ait unanimité sur ce point, comme on peut s'en rendre compte aisément à la lecture de toutes les déclarations faites par chacun des membres du Conseil.

180. Je voudrais ajouter quelques mots touchant la situation en ce qui concerne la Ligue des Etats arabes. Le Gouvernement du Liban est extrêmement reconnaissant aux représentants du Japon, de la Colombie et d'autres pays qui ont fait ressortir la nécessité de connaître plus en détail ce qui se passait à Benghazi, à la réunion de la Ligue des Etats arabes. Je crois vraiment que le Conseil aurait intérêt à disposer des comptes rendus détaillés des discussions et des délibérations qui se sont déroulées à la Ligue. A ce propos, je ne puis que confirmer ce qu'a dit le représentant de l'Irak : c'est une erreur de prétendre qu'il y ait eu une résolution quelconque adoptée à l'unanimité et soumise à l'approbation du Gouvernement libanais. Il n'y a eu absolument rien de ce genre. Jamais les Gouvernements de l'Irak et de la Jordanie n'ont approuvé un projet de résolution préalablement accepté par certains autres membres de la Ligue des Etats arabes. Il n'y a donc en aucune façon eu unanimité dans les délibérations de la Ligue, et par conséquent la déclaration selon laquelle la Ligue n'a pas réussi à prendre une décision en cette matière est exacte.

181. Je voudrais dire quelques mots au sujet de la déclaration de mon ami M. Loutfi, représentant de la République arabe unie. Il a eu recours à de nombreuses citations de journaux et autres documents. J'ai pour ma part utilisé des documents officiels. Je n'ai pas cité de journaux, si ce n'est des journaux de la République arabe unie, à l'appui de ma thèse. De plus, son intervention a prouvé l'immixtion de la République arabe unie dans nos affaires, puisqu'il se réfère à des points de détail relatifs à notre situation intérieure. Je ne crois pas que cela soit acceptable aux termes de l'Article 2, paragraphe 7, de la Charte. Je ne vois pas — je le dis très respectueusement — comment un Membre quelconque peut s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats. Je n'ai pas prononcé une seule parole — pas une seule — sur les affaires intérieures d'un autre pays.

182. Et ici je m'élève contre la remarque faite par le représentant de l'Union soviétique lorsqu'il a dit que je n'avais pas dit un seul mot indiquant que le Liban avait cherché à régler l'affaire par voie d'accord bilatéral. J'ai indiqué à la fin de ma déclaration que nous nous sommes efforcés d'aboutir à un règlement bilatéral de la question avec la République arabe unie, mais il semble bien que M. Sobolev ne m'écoutait pas à ce moment-là. Pourtant, à la fin de mon discours, j'ai déclaré que nous avions essayé des contacts directs avec la République arabe unie en vue d'un règlement, mais sans résultat. Même à l'heure actuelle, nous serions très heureux de régler le problème d'une manière ou de l'autre, à l'amiable, par accord bilatéral ou directement, de quelque manière que ce soit. Mais jusqu'ici tous nos efforts ont échoué. Nous ne pouvons permettre que s'aggrave une situation qui, ainsi que tous les membres du Conseil l'ont reconnu, menace la paix et la sécurité internationales, sans la porter à l'attention du Conseil. C'est notre devoir de Membre de l'Organisation des Nations Unies.

183. The detailed reference to our internal affairs by the representative of the United Arab Republic is in itself intervention in our internal affairs. That is another fact that I should add to the seventeen or eighteen facts that I enumerated. I enumerated the facts; I would have expected him to refute them, not to change the subject and talk about the internal affairs of my country. I repeat, I did not say one word about the internal affairs of the United Arab Republic. I was concerned only with that aspect of our situation which was international, namely, the bearing upon our situation of the relations of the United Arab Republic to my country.

184. I repeat that I do not see how things of this kind can be allowed, although one or two other members of the Council did refer to such things. All of us have our internal problems. Is that any reason why somebody else should intervene in our internal problems and take sides? Not at all. Not according to Article 2, paragraph 7, of the Charter. Therefore, for any external country to take the side of the so-called Opposition in a situation in a free country where there is an Opposition — and we are proud that there is an Opposition in our country, and in fact we are fighting to retain the system of life where there will remain an Opposition in our country — seems to me to be inadmissible at the United Nations.

185. I also have a few words to say about the quotation from the statement of His Beatitude the Patriarch, Boulos El Maouchi, which Mr. Loutfi quoted at some length. That is a very interesting fact and it was certainly quoted in *The New York Times* and elsewhere lately. But I am sure that Mr. Loutfi knows, and many others know, that the situation with respect to that distinguished Prelate is not at all as the newspapers have declared it. All the Bishops in Lebanon have disowned the position taken by the Patriarch of the Maronite Church. In fact, no man can be on weaker ground, politically speaking, than when he quotes statements made by the Patriarch, Boulos El Maouchi, in Lebanon because probably he represents one-tenth of 1 per cent of his own flock when it comes to these political matters. All these things are so well known that I was sorry to hear that quotation made from him.

186. It is very satisfactory to us that the next meeting be held on Tuesday, 10 June. We have no objection. I think that it is a very constructive idea. Only, of course, if the situation should suddenly deteriorate for some reason or another — I hope it will not and I am grateful to the other members here who have urged all of us, including us in Lebanon, to be as restrained as possible in the next few days so as not to cause any deterioration in the situation — but obviously, if, God forbid, such a deterioration should occur, then my Government reserves the right to request this Council to meet at very short notice.

187. Mr. LOUTFI (United Arab Republic) (*translated from French*): At this late hour I do not wish to speak at length. I have already reserved the right to speak

183. Au sujet des allusions détaillées à nos affaires intérieures faites par le représentant de la République arabe unie, cela en soi constitue une ingérence dans nos affaires intérieures. C'est là un autre fait que je devrais ajouter aux 17 ou 18 faits que j'ai énumérés. J'ai énoncé les faits ; j'avais espéré que le représentant de la République arabe unie les réfuterait au lieu de changer de sujet et de parler des affaires intérieures de mon pays. Je le répète, je n'ai pas dit une seule parole relative aux affaires intérieures de la République arabe unie. Je ne me suis occupé que de l'aspect international de notre situation, c'est-à-dire des répercussions que les relations de la République arabe unie avec mon pays ont sur cette situation.

184. Je le répète, je ne vois pas comment de telles choses peuvent être admises, bien que un ou deux membres du Conseil en aient parlé. Nous avons tous nos problèmes intérieurs. Est-là une raison pour que quelqu'un d'autre intervienne dans nos affaires intérieures et prenne parti ? En aucune façon, et en tout cas certainement pas aux termes du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. Il s'ensuit donc qu'il semble inadmissible qu'à l'Organisation des Nations Unies un pays étranger prenne le parti de ce que l'on appelle l'opposition dans un pays libre où il existe une opposition — et nous sommes fiers qu'il y ait une opposition dans notre pays — bien plus, nous luttons pour conserver un mode de vie où subsistera une opposition.

185. Je voudrais ajouter quelques mots au sujet de la citation empruntée à la déclaration de Sa Béatitude le patriarche Boulos el Maouchi, que M. Loutfi a citée assez longuement. C'est là un fait très intéressant et qui a été sans aucun doute rapporté récemment dans le *New York Times* et dans d'autres publications. Mais je suis certain que M. Loutfi est informé, comme d'autres le sont, que la situation de ce distingué prélat n'est pas du tout celle que les journaux ont décrite. Tous les évêques du Liban se sont désolidarisés de la position prise par le patriarche de l'Eglise maronite. En réalité, du point de vue politique, on ne saurait être sur un terrain plus faible que quand on cite les déclarations du patriarche Boulos el Maouchi, au Liban, car ce dernier, en ce qui concerne ces questions politiques, ne représente peut-être que la millième partie du troupeau dont il a la charge. Tous ces faits sont si connus que j'ai vivement regretté d'entendre faire cette citation.

186. Il est tout à fait satisfaisant pour nous que la prochaine réunion du Conseil ait lieu le mardi 10 juin. Nous ne formulons aucune objection à cet égard. Je pense que c'est là une idée excellente et constructive. Bien entendu, au cas où la situation empirerait pour une raison ou pour une autre — j'espère qu'il n'en sera pas ainsi, et je suis reconnaissant à ce sujet aux membres du Conseil qui ont prié les parties, y compris mes compatriotes, d'être aussi modérées que possible dans les jours qui viennent afin de ne causer aucune aggravation de la situation — nous nous réservons le droit, dans le cas où — ce qu'à Dieu ne plaise ! — la situation viendrait à s'aggraver, de demander au Conseil de se réunir à très bref délai.

187. M. LOUTFI (République arabe unie) : Je ne veux pas, à cette heure tardive, intervenir longuement. J'ai déjà réservé mon droit de parler mardi, quand le

on Tuesday, when the Council meets again, and at that time I shall be in a position to reply to what Mr. Malik has just said, as well as to some members of the Council who seem to have embraced the Lebanese cause already.

188. Mr. Malik now reproaches me for having discussed the internal situation in Lebanon. I regretted having to do so and I expressed my regret several times in my speech, but it is Mr. Malik who, by bringing this matter before the Security Council, has forced me to speak about an internal Lebanese matter which does not concern me. I was obliged to do so, much as I regretted it, because I have the right to show the Council that the matter which we are now considering is an internal Lebanese matter.

189. I should like to add another word. My information regarding the meetings of the League of Arab States does not agree with what the representative of Iraq has just said. According to my information, a resolution was submitted by six countries, to wit, Iraq, Jordan, Saudi Arabia, Yemen, Libya and the Sudan. This resolution was not accepted by Lebanon.

190. I have nothing further to say today. I reserve the right to speak next Tuesday, 10 June.

191. The PRESIDENT: Some members of the Security Council have expressed a desire for additional information in regard to the recent meetings of the League of Arab States. The representative of Iraq has been good enough to say that he would be glad to communicate some additional information to us. It appears to me that it is unnecessary for the Council to take any formal action on that point. It may be that, in addition to the representative of Iraq, the representatives of Lebanon and the United Arab Republic might see fit to furnish us with additional information. I am sure that the Council would welcome such information.

192. It appears to me to be generally agreed that our next meeting on this question should be held on Tuesday. As there is no objection, the Security Council will now adjourn until Tuesday, 10 June, at 3 p.m.

*The meeting rose at 7.5 p.m.*

Conseil se réunira à nouveau, et à ce moment-là je serai en mesure de répondre à ce que vient de dire M. Malik, ainsi qu'à certains membres du Conseil qui semblent avoir déjà épousé la thèse du Liban.

188. M. Malik me reproche maintenant d'avoir parlé de la situation intérieure au Liban. Je le regrette — et, dans mon discours, je l'ai regretté, je l'ai dit plusieurs fois — mais c'est M. Malik qui, en portant cette question devant le Conseil de sécurité, m'a obligé à me pencher sur la question intérieure libanaise, qui ne me concerne pas. Mais j'ai dû le faire, et je regrette d'avoir dû le faire, parce que j'ai le droit de montrer au Conseil que la question sur laquelle nous nous penchons maintenant est une question libanaise intérieure.

189. J'ai encore un mot à ajouter. Les informations dont je dispose sur les réunions de la Ligue des Etats arabes ne concordent pas exactement avec ce que vient de dire le représentant de l'Irak. Selon mes renseignements, une résolution a été présentée par six pays, c'est-à-dire par l'Irak, la Jordanie, l'Arabie Saoudite, le Yémen, la Lybie et le Soudan. Cette résolution n'a pas été acceptée par le Liban.

190. C'est tout ce que j'ai à dire pour aujourd'hui. Je me réserve le droit de prendre la parole le mardi 10 juin.

191. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Plusieurs membres du Conseil de sécurité ont exprimé le désir d'obtenir des renseignements complémentaires à propos des récentes réunions de la Ligue des Etats arabes. Le représentant de l'Irak a bien voulu nous dire qu'il était prêt à nous fournir certaines informations supplémentaires. Il n'est pas nécessaire, me semble-t-il, que le Conseil prenne une décision formelle en la matière. Il est possible que, outre le représentant de l'Irak, les représentants du Liban et de la République arabe unie jugent bon de nous apporter de nouvelles informations. Le Conseil, j'en suis certain, serait heureux de les recevoir.

192. Les membres du Conseil semblent tous d'accord pour que notre prochaine réunion sur cette question ait lieu mardi prochain. Comme il n'y a aucune objection, le Conseil de sécurité ajournera sa séance jusqu'à mardi 10 juin, à 15 heures.

*La séance est levée à 19 h. 5.*

**SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS**  
**DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES**

**ARGENTINA-ARGENTINE**

Editorial Sudamericana S.A., Avenida 300,  
 Buenos Aires,  
**AUSTRALIA-AUSTRALIE**  
 H. A. Goddard, A.M.P., Bldg. 50 Miller  
 St., North Sydney;  
 90 Queen St., Melbourne.  
 Melbourne University Press, Carlton N.3,  
 Victoria.

**AUSTRIA-AUTRICHE**

Gerald & Co., Graben 37, Wien, 1.  
 B. Wölfferstorff, Markus Stiftskirchstrasse 10,  
 Selzburg.

**BELGIUM-BELOIQUE**

Agences et Magasines de la Presse S.A.,  
 14-22, rue du Persil, Bruxelles.  
 W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard  
 Adolphe-Max, Bruxelles.

**BOLIVIA-BOLIVIE**

Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.

**BRAZIL-BRESIL**

Livraria Agir, Rio de Janeiro, São Paulo  
 and Belo Horizonte.

**CAMBODIA-CAMBODGE**

Papeterie-Libreria Neuville, Albert Portail,  
 14, avenue Bouloche, Phnom-Penh.

**CANADA**

Ryerson Press, 299 Queen St. West,  
 Toronto.

**CEYLON-CEYLAN**

Lake House Bookshop, The Associated  
 Newspapers of Ceylon, Ltd., P. O. Box  
 244, Colombo.

**CHILE-CHILI**

Editorial del Pacífico, Alumada 57,  
 Santiago.

Librería Ivens, Casilla 205, Santiago.

**CHINA-CHINE**

The World Book Co., Ltd., 99 Chung  
 King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.

The Commercial Press Ltd., 211 Honan  
 Rd., Shanghai.

**COLOMBIA-COLOMBIE**

Librería América, Medellín.

Librería Buchholz Galería, Bogotá.

Librería Nacional Lida, Barranquilla.

**COSTA RICA-COSTA-RICA**

Trejos Hermonos, Avenida 1913, San  
 José.

**CUBA**

La Costa Blanca, O'Reilly 455, La Habana.

**CZECHOSLOVAKIA-TCHECOSLOVAQUIE**

Československý Spisovatel, Národní Trída  
 7, Praha 1.

**DENMARK-DANEMARK**

Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6,  
 København, K.

**DOMINICAN REPUBLIC-**

**REPUBLIQUE DOMINICAINE**

Librería Dominicana, Mérida 49, Ciudad  
 Trujillo.

**ECUADOR-EQUATEUR**

Librería Clínica, Guayaquil and Quito.

**EL SALVADOR-SAVIDOR**

Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur  
 B7, San Salvador.

**FINLAND-FINLANDE**

Akateminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu,  
 Helsinki.

**FRANCE**

Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot,  
 Paris (Ve).

**GERMANY-ALLEMAGNE**

R. Eisenschmidt, Kaiserstrasse 49, Frankfurt/Main.  
 Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.

Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.  
 W. E. Saarbach, Gereonstrasse 25-29,  
 Köln (22c).

**GREECE-GRECE**

Kaufmann Bookshop, 28 Stadion Street,  
 Athènes.

**GUATEMALA**

Sociedad Económica Financiera, Edificio  
 Brix. Despacho 207, da Avenida 1433,  
 Zona 1, Guatemala City.

**HAITI**

Librería "A la Caravelle", Boîte postale  
 111-B, Port-au-Prince.

**HONDURAS**

Librería Panamericana, Tegucigalpa.

**HONG KONG-HONG-KONG**

The Swindon Book Co., 25 Nathan Road,  
 Kowloon.

**ICELAND-ISLANDE**

Bókaverðslun Sigfusur Eynundsson H. F.,  
 Austurstræti 18, Reykjavik.

**INDIA-INDE**

Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras  
 and New Delhi.

Oxford Book & Stationery Co., New  
 Delhi and Calcutta.

**IRAN**

"Golby", 482, avenue Ferdowsi, Teheran.  
 P. Veradachary & Co., Madras.

**INDONESIA-INDONESIE**

Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84,  
 Djakarta.

**IRAQ-IRAK**

Hockenberry's Bookshop, Bagdad.

**ISRAEL**

Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby  
 Road, Tel-Aviv.

**ITALY-ITALIE**

Libreria Commissionaria Sonsini, Via  
 Giac Capponi 26, Firenze.

**JAPAN-JAPON**

Meruzen Company, Ltd., 6 Yairi-Nichome,  
 Nihombashi, Tokyo.

**LEBANON-LIBAN**

Librería Universelle, Beyrouth.

**LIBERIA**

J. Memolu Koméra, Monrovia.

**LUXEMBOURG**

Librerie J. Schummer, Luxembourg.

**MEXICO-MEXIQUE**

Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal  
 41, México, D.F.

**NETHERLANDS-PAYS-BAS**

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout  
 9, 's-Gravenhage.

**NEW ZEALAND-NOUVELLE-ZELANDE**

United Nations Association of New Zealand,  
 C.P.O. 1011, Wellington.

**NORWAY-NORVEGE**

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

**PAKISTAN**

The Pakistan Co-operative Book Society,  
 Dacca, East Pakistan (and at Chittagong).  
 Publishers United Ltd., Lahore.

Thomas & Thomas, Karachi, 3.

**PANAMA**

José Menéndez, Plaza de Arango, Panama.

**PARAGUAY**

Agencia de Librerías de Salvador Nitro,  
 Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

**PERU-PEROU**

Librería Internacional del Perú, S.A.,  
 Lima and Arequipa.

**PHILIPPINES**

Almar's Book Store, 749 Rizal Avenue,  
 Manila.

**PORTUGAL**

Livraria Rodrigues, 186 Rue Aurea, Lisboa.

**SINGAPORE-SINGAPOUR**

The City Book Store, Ltd., Winchester  
 House, Collyer Quay.

**SPAIN-ESPAGNE**

Librería Bosch, 11 Ronda Universidad,  
 Barcelona.

Librería Mundiprensa, Lagasca 38, Madrid.

**SWEDEN-SUÈDE**

C. E. Fritz's Kungl. Hovbokhandel A.B.,  
 Fredsgatan 2, Stockholm.

**SWITZERLAND-SUISSE**

Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève,  
 Hans Rounhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.

**THAILAND-THAILANDE**

Promtan Mit Ltd., 53 Chakrawat Road,  
 Wat Tuk, Bangkok.

**TURKEY-TURQUIE**

Librairie Hocholle, 469 İstiklal Caddesi,  
 Bayoğlu, Istanbul.

**UNION OF SOUTH AFRICA-**

**UNION SUD-AFRICAINE**

Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box  
 724, Pretoria.

**UNITED ARAB REPUBLIC-**

**REPUBLIQUE ARABE UNIE**

Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9  
 Sh. Adly Pasha, Cairo.

Librairie Universelle, Damas.

**UNITED KINGDOM-ROYAUME-UNI**

H. M. Stationery Office, P.O. Box 569,  
 London, S.E.1 (and at H.M.S.O. shops).

**UNITED STATES OF AMERICA-**

**ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

International Documents Service, Columbia  
 University Press, 2960 Broadway,  
 New York 27, N.Y.

**URUGUAY**

Representación de Editoriales, Prof. H.  
 D'Elia, Av. 18 de Julio 2333, Montevideo.

**VENEZUELA**

Librería del Este, Av. Miranda, No. 52,  
 Edif. Golipán, Caracas.

**VIET-NAM**

Papeterie-Libreria Nouvelles, Albert Portail,  
 Boîte postale 283, Saigon.

**YUGOSLAVIA-YOUGOSLAVIE**

Cankrijeva Zalozba, Ljubljana, Slovenia.  
 Državno Preduzece, Jugoslovenske  
 Knjige, Terazije 27/11, Beograd.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de  
 pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être  
 adressées à la Section des ventes et à la distribution,  
 Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique),  
 ou à la Section des ventes, Organisation des Nations  
 Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

Orders and Inquiries from countries where sales agents have  
 not yet been appointed may be sent to Sales and Circulation  
 Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section,  
 United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

(582)